

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail Liberté Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU DEVELOPPEMENT

DIRECTION GENERALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA COMPTABILITE NATIONALE

QUESTIONNAIRE DES INDICATEURS
DE BASE DU BIEN-ETRE
(QUIBB, 2006)

RAPPORT PRELIMINAIRE

Appui : Banque Mondiale/PNUD/UNFPA/UNICEF/Gouvernement

Janvier 2007

Direction du Projet

Directeur National

N'GUISSAN Kokou Yao
Directeur Général de la Statistique et de la Comptabilité Nationale

Directeur Technique

BOUKPESSI Bassanté
Directeur de la Démographie et des Statistiques Sociales

Equipe de rédaction

BOUKPESSI Bassanté, FEBON-AKINDELE Kwaovi, GENTRY Akoly,
OURNA Tchambago, BAHAZE-DAO Tchadéléki Biabalo, MENSAH Séwa Léopold,
AMOUZOUVI Kokou, ATSU Komlanvi Mikodomé, EDAN Komla.

Traitement Informatique

GABA Ayité, AKPALOU Dégboè Emmanuel, ATSU Komlanvi Mikodomé, AJAVON
Ayi, ETOUDJI Koudjo Albert, DEFLY Yao, DJADOU Amèvi, DOUTI Yendare.

Cartographie

TCHAMEKOR Komi, AYIVI-AMAH Ayité, DJADOU Ayawo Zoglo.

Consultants nationaux

ADOGNON Koffi Kpoti, AKPALOU Dégboè Emmanuel, AMOUZOUVI Kokou.

Consultants internationaux

YAMEOGO Eouaya Alphonse, NIANG Mamadou, ABDALLAH Abdou,
TSIMPO Clarence

Experts en sondage

AMEGANDJIN Julien, TIRAL Sidi.

TABLE DES MATIERES

ANNEXES	5
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES GRAPHIQUES	8
SIGLES ET ABREVIATIONS	9
AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS	10
RESUME ANALYTIQUE	11
Chapitre 1 : INTRODUCTION	14
1.1 Contexte et justification.....	14
1.2 Cadre institutionnel.....	14
1.3 Sources de financement.....	15
1.4 Dates de réalisation.....	16
Chapitre 2 : DESCRIPTION DE L'ENQUETE	17
2.1 Objectifs.....	17
2.2 Plan de sondage et méthodologie de collecte.....	18
2.3 Enquête pilote	18
2.4 Collecte	19
2.5 Traitement.....	20
2.5.1 La phase des travaux préparatoires	20
a)-Formation du personnel de terrain de l'enquête principale	20
b)-Formation des agents de traitement des données	21
c)-Reproduction et multiplication des questionnaires	21
2.5.2. La phase de traitement des données et de la tabulation	21
a)-Le traitement des données.....	21
b)-La tabulation	22
Chapitre 3 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES ET DE LA POPULATION	23
3.1 Caractéristiques des ménages	23
3.1.1 Répartition spatiale des ménages.....	23
3.1.2 Taille du ménage.....	23
3.1.3 Composition du ménage.....	24
3.2 Caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménage.....	25
3.2.1 Sexe des chefs de ménage.....	25
3.2.2 Etat matrimonial des chefs de ménage.....	25
3.2.3 Niveau d'instruction des chefs de ménage	25
3.2.4 Groupe socio-économique des chefs de ménage.....	26
3.2.5 Age moyen des chefs de ménage	26
3.3 Principales caractéristiques de la population	26
3.3.1 Répartition de la population par grands groupes d'âges.....	26
3.3.2 Pyramide des âges.....	27
Chapitre 4 : EDUCATION	28
4.1 Alphabétisation.....	28
4.2 Niveau d'instruction de la population.....	29
4.3 Fréquentation scolaire.....	29
4.3.1 Enseignement primaire	29
4.3.2 Enseignement secondaire	30
4.4 Accès au service d'éducation	31
4.4.1 Accès à l'école primaire.....	31
4.4.2 Accès à l'école secondaire.....	31

4.5 Satisfaction des services d'éducation	31
4.5.1 Satisfaction des services d'éducation au primaire	31
4.5.2 Satisfaction des services d'éducation au secondaire.....	32
4.6 Raisons de non satisfaction de l'école.....	32
Chapitre 5 : SANTE	34
5.1 Naissances vivantes et soins prénatals	34
5.2 Handicap	34
5.3 Morbidité	35
5.4 Accès au service de santé	35
5.5 Utilisation du service de santé	36
5.6 Satisfaction dans l'utilisation du service de santé	36
5.7 Problème de service de santé	36
5.8 Raison de la non utilisation de service de santé	37
5.9 Santé de la reproduction	37
5.9.1 Structure d'accouchement	37
5.9.2 Assistance de la mère pendant l'accouchement	38
5.10 Enfants de moins de cinq (5) ans.....	38
5.10.1 Enregistrement de naissance	39
5.10.2 Etat nutritionnel de l'enfant et la pesée dans une unité de soin	39
a)- Alimentation de l'enfant dans un centre nutritionnel.....	39
b)- Pesée de l'enfant dans une structure de soins	40
5.10.3 Allaitement maternel exclusif	40
5.10.4 Vaccination	40
5.11 Utilisation des préservatifs chez les jeunes.....	41
Chapitre 6 : EMPLOI	42
6.1 Situation par rapport à l'emploi.....	42
6.2 Statut dans l'emploi.....	43
6.3 Secteur d'activité.....	43
6.4 Branche d'activité	44
6.5 Mode de rémunération.....	44
6.6 Chômage	44
6.6.1 Localisation de la population non occupée	44
6.6.2 Raisons de l'inactivité économique	45
6.6.3 Raisons du chômage.....	45
6.7 Sous-emploi	45
6.7.1 Statut dans le sous emploi	45
6.7.2 Sous emploi et type d'employeur	46
6.7.3 Sous emploi et branche d'activités	46
Chapitre 7 : AVOIRS DES MENAGES	47
7.1 Terres	47
7.2 Bétail.....	48
7.3 Communication.....	48
7.4 Mobiliers et électroménagers.....	49
7.5 Moyens de transport	49
Chapitre 8 : HABITAT ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	50
8.1 Habitat.....	50
8.1.1 Type d'habitat et localisation.....	50
8.1.2 Combustible pour la cuisine	50
8.1.3 Mode d'éclairage.....	51
8.1.4 Type de toilette.....	51

8.1.5 Source d'eau utilisée pour boire	51
8.1.6 Type de matériau du sol.....	52
8.1.7 Type de matériau des murs.....	52
8.1.8 Type de matériau du toit.....	52
8.1.9 Mode d'évacuation des ordures ménagères	53
8.1.10 Mode d'évacuation des eaux usées.....	53
8.2 Accès aux services de base.....	53
8.2.1 Accès à l'eau utilisée pour boire	53
8.2.2 Accès au marché de produits alimentaires.....	54
8.2.3 Accès au transport public	55
Chapitre 9 : INDICATEURS DE PAUVRETE.....	56
9.1 Méthodologie.....	56
9.2 Mesures de pauvreté.....	56
9.2.1 Localisation.....	56
a)- Disparités régionales	56
b)- Disparités par milieu de résidence.....	57
9.2.2 Pauvreté et caractéristiques sociodémographique des ménages	57
a)- Pauvreté et le sexe du chef de ménage	57
b)- Pauvreté et niveau d'éducation du chef de ménage	58
c)- Pauvreté et Statut matrimonial du chef de ménage.....	58
d)- Pauvreté et âge du chef de ménage	59
e)- Pauvreté et la taille du ménage.....	59
ANNEXES.....	61

ANNEXES

1. Annexes statistiques (Tableaux).....	61
2. Annexes techniques.....	83
3. Définitions des concepts	95
4. Définitions des indicateurs de base.....	97
5. Questionnaires.....	99

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Répartition de l'échantillon de l'enquête QUIBB	18
Tableau 2.2 : Résultats de l'enquête par milieu de résidence.....	20
Tableau 3.1 : Répartition des ménages par milieu de résidence et région.....	23
Tableau 3.2 : Taille du ménage selon le milieu de résidence, le statut économique et l'état matrimonial du chef de ménage.....	24
Tableau 3.3 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence, par région, par taille, par terres et..... bétail détenus.....	61
Tableau 3.4 : Répartition (%) des ménages selon le lien de parenté avec le chef du ménage.....	62
Tableau 3.5 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et par caractéristiques du chef de ménage	25
Tableau 3.6 : Répartition (%) de la population par grands groupes d'âge et par milieu de résidence.....	26
Tableau 3.7 : Tranche d'âge par sexe du membre du ménage	62
Tableau 4.1 : Taux d'alphabétisation par âge (Population de 15 ans et plus).....	28
Tableau 4.2 : Indicateurs d'éducation	29
Tableau 4.3 : Pourcentage d'élèves fréquentant actuellement l'école, non satisfaits et raison de mécontentement.....	63
Tableau 4.4 : Pourcentage d'enfants de 6 à 18 ans qui n'ont pas fréquenté l'école par raison pour lesquelles, ils ne fréquentent pas actuellement l'école.....	63
Tableau 5.1 : Pourcentage de femmes de 12 à 49 ans qui ont eu une naissance vivante au cours de l'année précédant l'enquête par âge de la mère et pourcentage de ces naissances pour lesquelles la mère a reçu des soins prénatals	64
Tableau 5.2 : Pourcentage de personnes handicapées par type de handicap principal selon les caractéristiques du chef de ménage	64
Tableau 5.3 : Pourcentage de la population malade ou blessée au cours des 4 dernières semaines précédant l'enquête par type de maladie/blessure, sexe et âge.....	65
Tableau 5.4 : Indicateurs de santé.....	35
Tableau 5.5 : Pourcentage de personnes qui ont consulté un praticien de santé au cours des 4 dernières semaines précédant l'enquête et qui n'ont pas été satisfaites, et raison du mécontentement.....	65
Tableau 5.6 : Pourcentage de personnes qui n'ont pas consulté de praticien de santé au cours des 4 dernières semaines précédant l'enquête et raison pour ne pas consulté.....	66
Tableau 5.7 : Répartition (%) des naissances des cinq années précédant l'enquête par lieu de naissance..	38
Tableau 5.8 : Répartition (%) des naissances des cinq dernières années précédant l'enquête par type de personne qui a assisté à l'accouchement.....	66
Tableau 5.9 : Indicateurs nutritionnels.....	67
Tableau 5.10 : Vaccination des enfants durant la première année.....	68
Tableau 5.11 : Pourcentage de personnes âgées de 12 à 35 ans ayant entendu parler, ayant connu et ayant utilisé du préservatif selon les caractéristiques du chef de ménage.....	69
Tableau 6.1 : Répartition (%) de la population par situation par rapport à l'emploi.....	42
Tableau 6.2 : Répartition (%) de la population par situation par rapport à l'emploi (15 ans et plus)	43
Tableau 6.3 : Répartition de la population sous-employée par employeur.....	70
Tableau 6.4 : Répartition (%) de la population qui travaille par branche d'activité	71

Tableau 6.5 : Répartition (%) de la population qui travaille selon le mode de rémunération.....	71
Tableau 6.6 : Répartition (%) de la population qui travaille par employeur, sexe et branche d'activité.....	71
Tableau 6.7 : Répartition (%) de la population économiquement inactive par raison d'inactivité	72
Tableau 6.8 : Répartition (%) de la population au chômage par raison du chômage.....	72
Tableau 6.9 : Répartition (%) de la population sous-employée par employeur	73
Tableau 6.10 : Répartition (%) de la population sous-employée par branche d'activité.....	73
Tableau 7.1 : Pourcentage de ménages possédant certains biens	48
Tableau 7.2 : Répartition (%) des ménages selon les changements de terres détenues par le ménage au..... cours de l'année passée	74
Tableau 7.3 : Répartition (%) des ménages selon les changements de bétails détenus par le ménage au..... cours de l'année passée	75
Tableau 7.4 : Pourcentage de ménages possédant certains biens durables.....	76
Tableau 8.1 : Répartition des ménages selon le type d'occupation du logement	76
Tableau 8.2 : Répartition (%) des ménages selon le mode d'éclairage et le combustible utilisé pour la..... cuisine.....	77
Tableau 8.3 : Répartition (%) des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau à boire et le type... de toilette.....	78
Tableau 8.4 : Répartition (%) des ménages selon la nature du sol des pièces d'habitation	79
Tableau 8.5 : Répartition (%) des ménages selon la nature du sol des pièces d'habitation	80
Tableau 8.6 : Répartition (%) des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et des ordures..... ménagères.....	81
Tableau 8.7 : Répartition (%) des ménages selon le temps (en minutes) nécessaires pour atteindre le..... marché alimentaire et les transports publics les plus proches.....	82
Tableau 8.8 : Répartition (%) des ménages selon le temps nécessaire pour atteindre la source..... d'approvisionnement en eau et l'établissement le plus proche	82
Tableau 9.1 : Incidence en pourcentage de la pauvreté suivant les régions	57
Tableau 9.2 : Incidence en pourcentage de la pauvreté suivant le milieu de résidence	57
Tableau 9.3 : Incidence en pourcentage de la pauvreté suivant le sexe du chef de ménage.....	58
Tableau 9.4 : Incidence en pourcentage de la pauvreté suivant le niveau d'éducation	58
Tableau 9.5 : Incidence en pourcentage de la pauvreté suivant le statut matrimonial du chef de ménage	59
Tableau 9.6 : Incidence en pourcentage de la pauvreté suivant l'âge du chef de ménage	59
Tableau 9.7 : Incidence en pourcentage de la pauvreté suivant la taille du chef de ménage	60

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 3.1 : Répartition (%) des ménages urbains par région	23
Graphique 3.2 : Composition (%) des ménages selon le lien de parenté avec le chef de ménage	24
Graphique 3.3 : Pyramide des âges de la population togolaise.....	27
Graphique 4.1 : Taux de fréquentation scolaire des enfants de 6 -11 ans par sexe et âge	30
Graphique 4.2 : Taux de fréquentation scolaire des enfants de 12 -18 ans par sexe et âge.....	30
Graphique 4.3 : Répartition des raisons de mécontentement selon les types d'école.	33
Graphique 5 : Pourcentage d'enfants vaccinés durant la première année.....	41
Graphique 8.1 : Pourcentage des ménages en fonction du temps mis pour avoir accès à l'eau de boisson	54
Graphique 8.2 : Répartition (%) des ménages selon le temps d'accès au marché alimentaire le plus proche. selon le milieu de résidence	54
Graphique 8.3 : Répartition (%) des ménages selon le temps d'accès aux transports publics les plus..... proches par région	55

SIGLES ET ABREVIATIONS

CFA	: Communauté Financière Africaine
DGSCN	: Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DISRP	: Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la pauvreté
DSRP	: Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
MICS	: Multiple Indicators and Clusters Survey (Enquête par grappe à indicateurs multiples)
OIT	: Organisation Internationale du Travail
ONU	: Organisation des Nations Unies
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
QUIBB	: Questionnaire des Indicateurs de Base de Bien-être
SNDS	: Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
TNS	: Taux Net de Scolarisation
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	: Organisation des Nations Unies pour la Protection de la Femme et de l'Enfance
UNFPA	: United Nations Fund for Population Activities
ZD	: Zone de Dénombrement

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

L'enquête QUIBB qui est à sa première édition au Togo, s'est déroulée du 4 juillet au 11 août 2006, grâce à l'appui des partenaires en développement que sont la Banque mondiale, le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF. Avec le soutien du gouvernement qui n'a ménagé aucun effort pour jouer le rôle qui est le sien dans sa réalisation, cette enquête permet aujourd'hui de disposer de données plus actuelles sur la situation socio-économique des ménages au Togo. Elles ont notamment permis au calcul d'indicateurs qui vont servir à évaluer le chemin parcouru par le Togo dans la réalisation des OMD et à finaliser le DSRP.

Ce rapport préliminaire présente les premiers résultats de l'enquête QUIBB 2006 qui sera sans aucun doute, suivi d'une série de publications avec un traitement de fond des différents thèmes abordés par cette dernière. Ces résultats fournissent les principaux indicateurs de base relatifs à l'alphabétisation des adultes, à l'éducation des jeunes, à la santé, à l'accès à l'eau potable et à l'emploi, à la perception des ménages de leur situation économique et aux indicateurs de base sur la pauvreté.

Au terme de cette enquête qui vient enrichir la banque de données sur les conditions de vie des ménages au Togo, la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) tient à adresser ses sincères remerciements :

- A la Banque mondiale, au PNUD, à l'UNICEF et à l'UNFPA pour toutes les ressources mises à la disposition de la DGSCN pour la réalisation et le succès de cette enquête,
- Aux 7 500 ménages sélectionnés dont l'entière collaboration a facilité la collecte des données sur le terrain,
- Aux autorités administratives et traditionnelles qui par la sensibilisation et la mobilisation, ont facilité l'adhésion de la population à l'opération et leur collaboration durant la collecte,
- Aux Directeurs régionaux de la Statistique et de la Comptabilité Nationale pour les dispositions techniques prises en vue d'un bon déroulement de l'enquête,
- Au personnel d'encadrement technique pour tous les efforts consentis pour le succès de l'opération,
- Aux agents de terrain pour le sérieux dont ils ont fait preuve durant toute la phase de collecte
- Au personnel du traitement informatique pour le travail abattu,
- Aux consultants tant nationaux qu'internationaux dont les expertises ont été déterminantes pour la réalisation de cette enquête.

La Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale espère que les informations obtenues à partir de cette enquête QUIBB seront largement diffusées et judicieusement exploitées par les planificateurs, chercheurs, décideurs politiques et autres utilisateurs.

RESUME ANALYTIQUE

Cette synthèse fournit les principaux résultats de l'enquête QUIBB 2006, relatifs aux indicateurs de base du bien-être. Il s'agit d'indicateurs liés à l'alphabétisation des adultes, l'éducation des jeunes, la santé, l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans, l'emploi et la perception des ménages sur leur propre situation économique. A ces principaux indicateurs, ceux relatifs à l'habitat ont été rajoutés.

1 – Education et alphabétisation

Le taux net de fréquentation scolaire au primaire qui est de 70,8 % est très élevé par rapport à la moyenne de l'ensemble des pays de l'Afrique Subsaharienne qui est de 59,6% selon le Rapport mondial de suivi sur l'Education pour tous (2006) de l'UNESCO. L'écart entre les sexes n'est pas si élevé : ce taux est de 73 % pour les garçons et de 68,6 % pour les filles. Cependant, la fréquentation au primaire est plus élevée dans les zones urbaines (88,7 %) qu'en milieu rural (65,2 %).

Le taux d'accès au primaire est appréciable (86,2 %) et cela quel que soit le milieu (92,7 % en milieu urbain et 84 % en milieu rural).

Malgré cet important bond accompli en matière de scolarisation, d'énormes efforts restent à faire au niveau de l'amélioration de la qualité des services fournis. Près de 47,8 % des élèves du primaire ne sont pas satisfaits des prestations de services fournis (38,6 % en milieu urbain et 53,6 % en milieu rural). La principale raison de non satisfaction évoquée est le manque de livres et de fournitures (62,0 %). Les autres motifs concernent le manque d'enseignants (37,2 %), le mauvais état des établissements (47,3 %) et la qualité de l'enseignement (10,2 %).

Au niveau du secondaire, le taux net de scolarisation (TNS) est de 32,7 % (36,7 % pour les garçons et 28,2 % chez les filles). Le niveau de scolarisation au secondaire est très faible en milieu rural (23,3 %) contre 52,3 % au niveau des centres urbains.

Les attentes sont immenses au niveau du secondaire. Environ 49 % des élèves, ne sont pas satisfaits des services fournis. La principale raison est la même que celle enregistrée au primaire : manque de livres et de fournitures (72,1 %). D'autres motifs de non satisfaction ont été avancés et concernent le manque d'enseignants (40,5 %), la qualité de l'enseignement (9,6 %), le mauvais état de l'établissement (27,2 %).

En ce qui concerne l'alphabétisation des adultes, les résultats montrent que plus de la moitié de la population togolaise est alphabétisée. Le taux d'alphabétisation pour l'ensemble du pays est estimé à 53,4 %. Ce taux est très faible en milieu rural (40,7 %) par rapport au milieu urbain (78,4 %).

2 - Santé et Enfants de moins de 5 ans

Au cours des quatre dernières semaines qui ont précédé l'enquête, 18,3 % de la population a déclaré avoir souffert d'une maladie ou d'une blessure. Ce qui représente une demande potentielle de personnes susceptibles de se rendre dans un établissement sanitaire ou auprès d'un personnel médical ou paramédical ou encore auprès d'un guérisseur (besoin de services de santé). Cependant, seulement 12,4 % de la population ont eu recours aux services de consultation au cours des quatre dernières semaines qui ont précédé l'interview.

Le taux d'accès de la population aux structures sanitaires est appréciable et se situe à 61,5 %. Il est toutefois, moins élevé en milieu rural (54,1 %) par rapport aux centres urbains (76,1 %).

S'agissant de la qualité des prestations de services, 25,3 % des individus ayant consulté un personnel du corps médical au cours des quatre dernières semaines qui ont précédé l'enquête ne sont pas satisfaits des services fournis (25,6 % en milieu urbain et 25,2 % en milieu rural). La principale raison évoquée est l'inefficacité des traitements (41,3 %), suivie d'autres raisons

telles le coût élevé des services (31,5 %), la longue attente (27,5 %), le manque de médicaments (14,6 %), l'insalubrité des établissements (5,3%) et le manque de personnel qualifié (4,5 %).

S'agissant des enfants de moins de 5 ans, les résultats révèlent que plus de trois enfants sur dix (31,2%) ne sont pas déclarés dans les délais à leur naissance et qu'environ 23 % ne disposent pas d'actes de naissance. Les enfants exclusivement allaités au sein représentent une proportion de 64,8 % et ceux ayant bénéficié de pesée 58,7%.

3 - Emploi

Les statistiques publiées sur l'emploi font référence à la situation actuelle, c'est -à-dire sur une période qui se réfère aux 7 derniers jours qui ont précédé l'interview. L'âge d'activité a été fixé à 5 ans. Pour des raisons de comparaisons internationales, les statistiques publiées ne concernent que la population âgée de 15 ans et plus.

Les statistiques du chômage sous l'optique de la situation actuelle, révèlent que le chômage est un phénomène purement urbain. Le taux de chômage est de 6,7 % au niveau de l'ensemble du milieu urbain dont 7,9 % à Lomé. Par contre seulement 1,3 % de la population active rurale est concernée par le phénomène. Le taux de chômage au niveau de l'ensemble du pays est de 3,2 % (3,2 % pour le sexe masculin et 3,1 % pour le sexe féminin).

Le sous-emploi c'est à dire la sous utilisation des capacités de travail des individus occupés est manifeste. Le taux de sous-emploi est de 19,7 % (27,7 % en milieu rural et 16,1 % en milieu urbain).

4 - Perception de la situation économique

D'après les déclarations des ménages interrogés, 38,1 % d'entre eux estiment que leur situation économique par rapport à l'année précédant l'enquête, est un peu plus mauvaise. Ceux dont la situation économique s'est détériorée représentent 22,7 %. La dégradation de la situation économique concerne notamment les ménages les non pauvres quel que soit le milieu de résidence. Ce qui explique la vulnérabilité des ménages togolais à la pauvreté.

5 - Habitat et logement

Près de 58 % des ménages sont propriétaires de leur logement, 21,3 % sont locataires, 20,1 % sont logés dans des concessions familiales et 0,9 % sont dans des logements gratuits. En milieu urbain, les ménages propriétaires ne représentent que 32,4 % de l'ensemble des ménages de ce milieu et les ménages locataires, 46,3 %. Plus de la moitié des logements sont couverts de zinc (68,1 %). Les habitations couvertes de paille, de branchages, de claies, de feuilles ou de bambou représentent 21,8 %. Les murs des habitations sont généralement en terre ou briques de terres (60,2 %).

Les constructions en dur (mur en briques de ciment ou en béton) ne représentent 36,3 % et celles en semi dur (mur en briques cuites ou en pierres) totalisent 2,7 %.

La principale source d'approvisionnement en eau de boisson est le robinet public (près de 24,5 %). Les puits non protégés et les forages/puits équipés de pompe (respectivement 22,8 % et 18,4 %) constituent la deuxième source d'approvisionnement en eau. Seulement 5,2 % des ménages utilisent le robinet dans leur logement pour s'approvisionner en eau de boisson.

Le type de toilette couramment utilisé par les ménages est la latrine (33,5 % dont 21,8 % sont couvertes). Une grande proportion des ménages (près de 48 %) ne dispose d'aucune toilette.

La principale source d'éclairage demeure la lampe tempête (55,9 %). L'électricité n'est utilisée que par 26,8 % de l'ensemble des ménages.

Près de 60 % des ménages utilisent le bois et 36,3 % le charbon de bois pour faire la cuisine. Ce qui constitue une véritable pression sur le couvert végétal.

6 - Accès à l'eau potable

Le taux d'accès à l'eau potable au niveau de l'ensemble du pays se chiffre à près de 48 %. Cependant de fortes disparités sont observées entre le milieu urbain et le milieu rural (68,3 % et 36,1%, respectivement).

Chapitre 1 : INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

De nos jours, les décideurs sont tous conscients du fait que de bonnes statistiques constituent une condition préalable à une prise de décision adéquate, à une répartition efficace des ressources souvent rares, à un suivi judicieux des progrès et à une gestion transparente des affaires. L'avènement du processus dynamique d'intégration de la lutte contre la pauvreté dans l'élaboration des politiques économiques par le biais du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) viennent renforcer l'obligation des Systèmes Statistiques Nationaux, à produire et diffuser, plus que par le passé, des informations statistiques fiables et pertinentes pour orienter les prises de décision.

Devant ces exigences, le Togo se trouve confronté à un déficit de données statistiques fiables et récentes. Et, le Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DISRP), adopté par le Gouvernement en novembre 2004, est basé sur des données statistiques très anciennes et par conséquent loin de la réalité actuelle puisque l'analyse de la pauvreté, utilisée dans ce cadre, est basée sur les résultats d'une vieille enquête budget-consommation (1987-1989).

Sur la base de cette étude, le rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) élaboré en août 2003 a fait ressortir les tendances à l'aggravation des phénomènes de pauvreté et une nette dégradation des services sociaux de base. L'incidence de la pauvreté a été estimée en l'an 2000 à 72,2% et celle de l'extrême pauvreté à 57,4%. L'incidence de la pauvreté varie de 50% à Lomé à 85,9 % dans les zones rurales de la région des Savanes.

Le revenu par habitant, très faible, est estimé aujourd'hui à environ 370 dollars US, dans un contexte où le Togo a l'impérieux devoir de relancer son économie après une longue crise socio-politique dont les répercussions se traduisent, entre autres, par la suspension de la coopération avec l'Union Européenne et d'autres partenaires au développement. Il est donc urgent de disposer très rapidement d'informations fiables sur ce pays.

La situation de crise socio-économique que traverse le Togo depuis le début des années 90 accentue la pauvreté et se traduit par divers phénomènes sociaux dont la nature et l'ampleur ne sont pas évaluées dans le cadre des travaux du système statistique national. La politique de développement du Gouvernement et les appuis des organisations de coopération bilatérale et multilatérale, exigent la production régulière de statistiques pertinentes et fiables.

Le système statistique national du Togo est cependant marqué par des contraintes techniques et financières et organisationnelles qui ne lui permettent pas de faire face à une demande d'informations statistiques toujours pressante.

L'enquête QUIBB qui a vocation de produire très rapidement des indicateurs de niveau de vie des ménages ainsi que des indicateurs d'accès, d'utilisation et de satisfaction par rapport aux principaux services sociaux et économiques, dont les résultats couvrent près de 70 % des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de l'ONU, est alors indiquée pour répondre à ces besoins.

1.2 Cadre institutionnel

Le projet est exécuté par la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) qui agit en qualité d'agence d'exécution gouvernementale. Les objectifs de l'enquête ainsi que les détails du questionnaire ont fait l'objet d'une large consultation préalable avec les utilisateurs, et principalement, avec la Cellule de Coordination du DSRP.

L'exécution du projet a bénéficié de l'appui technique de la Division de la Banque Mondiale en charge de la mise en œuvre des enquêtes QUIBB et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

1.3 Sources de financement

Le projet dont le coût s'élève à près de 200 millions de francs CFA est financé par le Gouvernement Togolais, la Banque Mondiale, Le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF.

Pour la Banque mondiale, un fonds fiduciaire placé auprès d'elle et destiné au soutien des enquêtes QUIBB a servi à financer le projet. Ce financement a couvert, notamment :

- les charges des consultants internationaux (un statisticien et un informaticien) ;
- l'achat de quelques équipements (Split, micro ordinateurs et scanners) ;
- la réparation des véhicules et moto ;
- une partie de la retraite de finalisation du rapport de l'enquête ;
- assurance des motos ;
- une partie du budget de l'atelier de publication du rapport ;
- les salaires du personnel d'appui administratif ;
- le coût d'exécution de l'enquête pilote.

Le PNUD a pris en charge :

- une partie de la formation des agents ;
- trois consultants nationaux ;
- un consultant international ;
- les rémunérations des agents de collecte et de traitement ;
- des fournitures.

L'UNFPA a pris en charge :

- une partie de la formation des agents ;
- les missions de sensibilisation.

L'UNICEF prendra en charge la reproduction des rapports de l'enquête.

La contribution du Gouvernement est, en grande partie, une contribution en nature qui consiste en la mise à disposition du projet :

- de bureaux et autres infrastructures ;
- des fournitures ;
- d'équipements de bureau et de matériel d'enquête ;
- de véhicules et de motos faisant déjà partie du patrimoine de la DGSCN.

Le financement du gouvernement a couvert aussi :

- les salaires et les primes du personnel d'encadrement requis ;
- une partie de la retraite de finalisation du rapport de l'enquête.

1.4 Dates de réalisation

Le chronogramme de la réalisation des travaux de l'enquête se présente comme suit :

Opérations	Début	Fin	Etat d'avancement
Travaux préparatoires			
Cartographie et dénombrement des ménages dans les unités primaires (ou ZD) à enquêter	Mar. 03/01/06	Ven. 10/03/06	Réalisé
Recrutement et formation du personnel de cartographie	Mar. 03/01/06	Ven. 14/01/06	Réalisé
Cartographie et dénombrement des ménages	Lun. 23/01/06	Jeu. 23/02/06	Réalisé
Traitement des données de la cartographie	Lun. 13/02/06	Ven. 10/03/06	Réalisé
Première phase des travaux préparatoires du QUIBB			
Elaboration des projets de questionnaires et de manuels	Lun. 03/01/05	Ven. 04/03/05	Réalisé
Révision des questionnaires et manuels (drafts élaborés de janvier à mars 2005)	Mar. 01/11/05	Lun. 05/12/05	Réalisé
Atelier de validation des documents techniques de l'enquête	Mar. 06/12/05	Mar.06/12/05	Réalisé
Modification des documents techniques	Mar. 06/12/05	Lun. 12/12/05	Réalisé
Formation des formateurs	Mar. 13/12/05	Ven. 16/12/05	Réalisé
Modifications des documents techniques	Lun. 19/12/05	Lun. 06/02/06	Réalisé
Préparation de l'enquête pilote et recrutement du personnel	Mar. 07/02/06	Lun.10/04/06	Réalisé
Formation du personnel de terrain de l'enquête pilote	Mar.11/04/06	Mer. 18/04/06	Réalisé
Mise en place de l'équipe de traitement	Mar. 18/14/06	Mar. 18/04/06	Réalisé
Formation du personnel informatique	Mer. 12/04/06	Mer. 19/04/06	Réalisé
Installation des agents enquêteurs et contrôleurs	Jeu. 20/04/06	Jeu. 20/04/06	Réalisé
Collecte des données de l'enquête pilote	Ven. 21/04/06	Mar. 25/04/06	Réalisé
Traitements et tabulation des données de l'enquête pilote	Lun. 24/0/06	Mer. 03/05/06	Réalisé
Élaboration des rapports d'évaluation technique de l'enquête pilote	Lun. 01/05/06	Mer. 10/05/06	Réalisé
Élaboration du rapport d'analyse de l'enquête pilote	Lun. 01/05/06	Mer. 10/05/06	Réalisé
Séminaire de présentation et de validation des résultats de l'enquête pilote	Mar. 16/05/06	Mer. 17/05/06	Réalisé
Finalisation des questionnaires et des manuels	Jeu. 18/05/06	Ven. 26/05/06	Réalisé
Deuxième phase des travaux préparatoires du QUIBB			
Reproduction des documents techniques	Lun. 29/05/06	Mar. 06/06/06	Réalisé
Mise en place du matériel de l'enquête	Lun 29/05/06	Mer. 07/06/06	Réalisé
Recrutement et formation du personnel de terrain de l'enquête principale	Lun. 05/06/06	Sam. 24/06/06	Réalisé
Recrutement et formation des agents de vérification	Mer. 21/06/06	Jeu. 29/06/06	Réalisé
Collecte et traitement des données			
Collecte des données	Mar.04/07/06	Ven.11/08/06	Réalisé
Saisie et traitement des données			Réalisé
Saisie des données	Lun.17/07/06	Jeu. 21/09/06	Réalisé
Traitement des données	Mar.29/08/06	Jeu. 12/10/06	Réalisé
Activités après le terrain			
Tabulation	Lun.11/09/06 &	Mer. 29/12/06	Réalisé
Analyse et rédaction du rapport de l'enquête principale	Mar.27/09/06		En cours
Elaboration du profil de pauvreté			En cours
Impression, publication et diffusion des résultats de l'enquête principale			A programmer
Séminaire de présentation du rapport d'analyse de l'enquête principale			A programmer
Création de CD-Rom			A programmer

Chapitre 2 : DESCRIPTION DE L'ENQUETE

Le QUIBB a pour objectif de fournir à l'Etat togolais, à ses partenaires et aux chercheurs, les informations nécessaires à l'évaluation des conditions de vie des ménages. De manière spécifique, ces informations serviront à produire des indicateurs clefs nécessaires à l'évaluation de la pauvreté et à répondre aux besoins du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB) est un outil qui a été développé par la Banque Mondiale, en collaboration étroite avec le PNUD, l'UNICEF, l'OIT et l'UNFPA, pour fournir aux pays un moyen de produire très rapidement des indicateurs statistiques essentiels, ainsi que pour les aider à renforcer leur capacité à utiliser de tels indicateurs dans le but de concevoir et de suivre de manière plus efficace les programmes et projets de développement. Le QUIBB produit des indicateurs de base des conditions de vie actuelles et identifie également les populations cibles et vulnérables, bénéficiaires des divers programmes de développement.

Le QUIBB comprend un certain nombre d'instruments techniques nouveaux conçus pour aider les services nationaux de statistique à produire, en temps utiles, des données statistiques fiables permettant le suivi des programmes nationaux. Il s'agit entre autre d'un grand échantillon de ménages ; d'un questionnaire simple, avec quelques questions à choix multiples, pour une collecte de données facile et rapide ; de l'accent mis sur la haute qualité des travaux de terrain ; de l'utilisation de scanners optiques pour accélérer la saisie des données ; des procédures de validation programmées à l'avance pour assurer des données intégrées de qualité; des résultats standardisés automatiques et des CD-ROM contenant toute la documentation et les données de l'enquête pour permettre les analyses ultérieures.

Le QUIBB est réalisé pour la première fois au Togo en 2006. Le questionnaire est composé du module de base et du module Revenus&Dépenses. Le QUIBB-TOGO est mise en œuvre par la Direction Générale de Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN).

Comme pour toute enquête, le QUIBB se déroule en quatre phases : a) la phase préparatoire, b) la collecte, c) le traitement et d) l'analyse des données, la publication et la diffusion des résultats. La phase préparatoire comprend la conception du questionnaire, des manuels d'instruction et des autres documents techniques, l'élaboration du plan de sondage et la réalisation et l'évaluation de l'enquête pilote.

2.1 Objectifs

Les objectifs du QUIBB sont :

- Élaborer les principaux indicateurs de bien-être social et des besoins de base de divers groupes socio-économiques de population.
- Identifier les groupes cibles devant bénéficier des programmes d'action spéciaux conçus par les décideurs pour répondre à leurs besoins.
- Constater les changements qui s'opèrent dans le temps concernant le bien-être des ménages.
- Fournir une base de données pour la recherche sociale.
- Contribuer à l'élaboration des divers programmes sectoriels destinés à améliorer le bien-être de la population à travers le pays. La préparation de ces programmes nécessite l'identification des problèmes à résoudre par les politiques, ainsi que de savoir jusqu'à quel degré la population est affectée par ces problèmes.
- Concevoir des modèles permettant d'augmenter l'impact global des choix faits en matières de politiques, et la manière dont cet impact est réparti.

2.2 Plan de sondage et méthodologie de collecte

L'enquête est réalisée au moyen d'un sondage aréolaire stratifié à deux degrés.

Au premier degré, un échantillon de 300 ZD ou unités primaires est tiré avec des probabilités proportionnelles à la taille des ZD. Il convient de rappeler que la base de sondage des unités primaires est constituée par les 4 671 zones de dénombrement (ZD) définies lors des travaux de la cartographie censitaire de 1997. La cartographie et le dénombrement de ces 300 du premier degré sont effectués durant six semaines (janvier-février 2006).

Au deuxième degré, un nombre fixe de 25 ménages a été tiré dans chacune des 300 ZD sélectionnées au premier degré. Au total, l'échantillon de l'enquête sera constitué de 7 500 ménages dont 2 600 en milieu urbain et 4 900 en milieu rural. A chaque ménage, sera administré le questionnaire QUIBB de base puis le Module Revenu&Dépenses.

Tableau 2.1 : Répartition de l'échantillon de l'enquête QUIBB

REGION	URBAIN		RURAL		TOTAL	
	ZD	MEN	ZD	MEN	ZD	MEN
Lomé & Périphérique	48	1600	0	0	48	1600
Maritime	21	125	48	1200	69	1325
Plateaux	9	225	46	1150	55	1375
Centrale	10	250	30	750	40	1000
Kara	11	275	34	850	45	1125
Savanes	5	125	38	950	43	1075
TOTAL	104	2600	196	4900	300	7500

L'enquête sur le terrain est menée par trente neuf (39) équipes de collecte dont 8 dans LOME et Périphérique, 5 dans la région Centrale, 6 dans Kara, 7 dans la région des Plateaux, 6 dans la région des Savanes et 7 dans la région Maritime. Chaque équipe de terrain est composée d'un contrôleur et de 3 enquêteurs. Un nombre de 39 contrôleurs et 117 enquêteurs est recruté pour une période de 5 semaines de terrain ; soit 156 agents de collecte.

Dans chaque grappe, deux enquêteurs remplissent les questionnaires de huit (8) ménages et le troisième fait neuf (9) ménages. Une équipe passe donc 3 jours de collecte pour terminer ses interviews auprès des 25 ménages d'une grappe. Cependant, il a fallu compter un jour de plus par grappe pour que l'équipe puisse boucler ses interviews et se déployer sur la grappe suivante. Finalement, l'enquête dure 4 jours pour une grappe.

2.3 Enquête pilote

L'enquête pilote a permis de tester le questionnaire, les documents techniques, les procédures de collecte, de traitement et d'analyse des données. Elle a permis d'évaluer les capacités d'impression de questionnaires de qualité destinés à être lus avec précision par le scanner. En outre, l'enquête pilote a fourni au personnel d'encadrement et de contrôle, une formation théorique et pratique qui lui permet de jouer pleinement son rôle durant l'enquête principale.

L'enquête pilote du QUIBB est réalisée sur un échantillon de 450 ménages situés dans 10 grappes différentes. L'échantillon couvre Lomé, Golfé rural, 3 autres communes et 3 localités rurales situées dans 3 régions de l'intérieur (Centrale, Kara et Savanes). Il utilise la base de sondage et les listes de ménages les plus récentes (MICS/2000). La sélection de l'échantillon n'est pas basée sur des procédures aléatoires strictes ; l'enquête pilote n'étant pas destinée à produire des résultats statistiquement valides.

Chaque enquêteur a couvert trois (3) ménages par jour. Les travaux de terrain durent 5 jours. Un total de 30 enquêteurs, 10 contrôleurs (dont un par équipe), 4 superviseurs régionaux et 2 superviseurs nationaux est utilisé. Chaque équipe aura en charge une grappe. Une équipe de

collecte est constituée d'un contrôleur et de 3 enquêteurs. Neuf ménages sont enquêtés par jour et par équipe, et 45 ménages par grappe durant les 5 jours de l'équipe sur le terrain. Parmi les 10 équipes de terrain, 4 sont basées à Lomé, 3 dans les autres communes et 3 dans le milieu rural. Des véhicules légers seront loués quotidiennement pour assurer les transports des équipes de terrain dans le milieu rural. En milieu urbain, des frais de transport sont fournis aux agents. Par ailleurs, la DGSCN a recruté deux consultants nationaux (un statisticien et un informaticien) pour la préparation et la mise en œuvre de l'enquête pilote.

Le traitement des données a commencé deux (2) jours après le début des interviews. La saisie et le traitement des données ont eu lieu dans les locaux de la DGSCN à l'aide d'un scanner compatible avec le logiciel Teleform.

En plus du personnel de terrain, les membres de l'Equipe technique et 3 agents de traitement travaillent à plein temps sur l'enquête pilote. La DGSCN est assistée par deux consultants internationaux QUIBB (un spécialiste en enquêtes et un spécialiste en informatique) pour effectuer la formation et apporter l'assistance technique nécessaire à toutes les étapes de l'enquête pilote.

Le questionnaire est composé d'un module de base et d'un module Revenus&Dépenses. Le module de base tient sur 10 pages, soit 5 feuillets recto-verso tandis que le module Revenu&Dépenses porte sur 24 pages soit 12 feuillets recto-verso.

La collecte de l'enquête pilote s'est déroulée du 22 au 26 avril 2006. Les tableaux standards sont disponibles une semaine après la fin du terrain, soit le 3 mai 2006. Après l'élaboration des rapports de l'enquête pilote, un séminaire d'évaluation technique est organisé les 11 et 12 mai 2006 dans le but de tirer les enseignements de l'enquête pilote et d'arrêter les modifications à apporter sur le questionnaire, les manuels et l'enquête en général.

2.4 Collecte

La collecte s'est déroulée du mardi 04 juillet au vendredi 11 août 2006 sur toute l'étendue du territoire. L'enquête sur le terrain est menée par trente neuf (39) équipes de collecte dont 8 dans LOME et Périphérique, 5 dans la région Centrale, 6 dans Kara, 7 dans la région des Plateaux, 6 dans la région des Savanes et 7 dans la région Maritime. Chaque équipe de terrain est composée d'un contrôleur et de 3 enquêteurs. Un nombre de 39 contrôleurs et 117 enquêteurs est recruté pour une période de 5 semaines de terrain ; soit 156 agents de collecte.

Dans chaque grappe, deux enquêteurs remplissent les questionnaires de huit (8) ménages et le troisième fait neuf (9) ménages. Une équipe passe donc 3 jours de collecte pour terminer ses interviews auprès des 25 ménages d'une grappe. Cependant, il faut toujours compter un jour de plus par grappe pour que l'équipe puisse boucler ses interviews et se déployer sur la grappe suivante. Finalement, l'enquête dure 4 jours pour une grappe. Une équipe travaille 6 jours sur 7 dans la semaine.

La sensibilisation a été réalisée sous forme de correspondances administratives adressées aux Maires qui ont répercuté le courrier aux chefs de quartier ou de village. Ce qui a sensiblement facilité le travail des équipes de collecte là où le message est arrivé à l'Autorité locale.

Le superviseur est chargé de la sensibilisation des préfets et des maires afin que ceux-ci informent les chefs des cantons, des villages et quartiers des Zones de Dénombrement concernées par l'enquête QUIBB. Cependant, avant chaque déplacement suivi d'installations des équipes dans de nouveaux ZD, c'est le superviseur qui assure une sensibilisation rapprochée auprès des chefs de canton, des villages et des quartiers vers lesquels le déplacement s'opère. C'est enfin le superviseur qui assure le transport de chaque équipe de contrôleur avec ses enquêteurs d'une Zone de Dénombrement (ZD) à l'autre.

Dans chaque ZD, le contrôleur indique à chacun de ses enquêteurs les ménages qu'il doit enquêter. Il remet une carte à chaque contrôleur, sur laquelle sont matérialisées les concessions de la ZD et notamment celles qui font partie de l'échantillon. Toutes les fournitures permettant une collecte complète des informations dans la ZD sont aussi remises

aux contrôleurs à savoir : les questionnaires, le manuel de l'enquêteur, le manuel du contrôleur, les fiches de contrôle, les bordereaux de transmission, les cartes des Zones de Dénombrement (ZD) sur lesquelles les ménages tirés sont bien matérialisés, les listes des ménages tirés par ZD. Les cartes professionnelles du contrôleur, des enquêteurs et du chauffeur, les crayons 2B Conté, marqueurs, stylos, blocs notes, taille-crayons, gommes, sous-mains, classeurs (en plastique), bidons pour l'eau et le carburant, trousse à pharmacie, lampes torches, sacs, lampes tempête, nattes et calculatrices.

L'enquêteur collecte les informations auprès des ménages qui se trouvent sur la liste que le contrôleur lui a remise à raison de trois ménages en moyenne par jour. Au cours de l'interview, l'enquêteur choisit ses mots de manière à mettre à l'aise l'enquêté. L'interview s'est déroulée dans le respect de la dignité de l'enquêté.

Dès qu'une équipe finit la collecte dans une grappe, elle est déplacée par son superviseur vers une autre grappe.

Une équipe technique basée à Lomé, la capitale du Togo, assure la coordination des opérations de collecte pour l'ensemble du pays par des réunions techniques pour résoudre les problèmes techniques et matériels que se font jour au cours de la collecte et proposer des solutions d'ensemble et par des missions de coordination et d'informations auprès des superviseurs dans le but de leur communiquer les solutions apportées aux problèmes de collecte et pour résoudre des difficultés matérielles.

Le superviseur rassemble les questionnaires remplis et les transfère à la section informatique. Mais avant ce transfert, il vérifie minutieusement que les questionnaires sont bien classés par Zone de Dénombrement, c'est à dire par grappe de 25 ménages et que tous les documents relatifs à ces ménages sont bien classés dans la chemise portant le numéro de la grappe.

Tableau 2.2 : Résultats de l'enquête par milieu de résidence

	Ménages dans l'échantillon	Ménages enquêtés avec succès			Non enquêté	Taux de réponse
		Ménages d'origine	Remplacement (refus)	Remplacement (non trouvé)		
Total	7500	89,7	0,9	9,4	0,0	100,0
Milieu de résidence						
Rural	4900	92,5	0,4	7,1	0,0	100,0
Urbain	2600	84,3	1,9	13,8	0,0	100,0
Région						
Lomé	1600	81,5	2,6	15,9	0,0	100,0
Maritime	1325	85,5	0,5	14,0	0,0	100,0
Plateaux	1375	88,7	0,7	10,6	0,0	100,0
Centrale	1000	93,7	0,2	6,1	0,0	100,0
Kara	1125	96,2	0,3	3,6	0,0	100,0
Savane	1075	97,6	0,4	2,0	0,0	100,0

Finalement, le taux de réponse est 100% ; les 7500 ménages visés par le plan de sondage ont été enquêtés à raison de 25 ménages dans chacune des 300 grappes. 10,3% des ménages initialement échantillonnés ont été remplacés, principalement parce qu'ils n'ont pas été retrouvés.

2.5 Traitement

2.5.1 La phase des travaux préparatoires

Au cours de cette phase, les activités suivantes ont été réalisées : la formation du personnel de terrain, la formation du personnel du traitement informatique, la production et la multiplication des questionnaires.

a)- Formation du personnel de terrain de l'enquête principale

Cette formation a été consacrée au remplissage des questionnaires : l'écriture des chiffres et le noircissement des bulles. Les agents enquêteurs ont été soumis à plusieurs exercices de

remplissage de questionnaires qui ont été immédiatement numérisés afin de montrer aux agents, les exigences du logiciel Teleform.

En plus de ces exercices, les questionnaires de simulation ou de test sur le terrain ont été numérisés en vue d'évaluer le niveau de compréhension des agents par rapport au respect des filtres et des sauts ainsi qu'au contrôle des cohérences. Cette évaluation a fait parti du test de la sélection finale des agents à retenir.

b)-Formation des agents de traitement des données

Cette phase s'est déroulée en deux étapes :

- **La formation des agents n'ayant pas pris part au traitement des données de l'enquête pilote** : ceci a consisté à expliquer aux nouveaux agents, l'utilisation du logiciel Teleform, du scanner et les procédures ou étapes à suivre pour valider les données collectées.
- **Le recyclage de ceux qui ont participé au traitement des données de l'enquête pilote** : au cours de cette phase, le Consultant international informaticien a montré comment résoudre les problèmes qu'on pourrait rencontrer au cours du traitement. Ils sont relatifs à l'export des données du logiciel Teleform au programme de base de données en Access, au transfert et à la validation des données. Le personnel du traitement a été également initié à la production des tableaux.

c)-Reproduction et multiplication des questionnaires

Après la formation des agents enquêteurs, les questionnaires (QUIBB de base et le Module Revenu & Dépenses) ont été actualisés suivant les corrections apportées au cours de cette formation. Ils ont été ensuite adaptés au logiciel Teleform.

Par conséquent, le programme de base de données et les procédures de traitement ont été aussi mis à jour conformément à ces modifications.

2.5.2 La phase de traitement des données et de la tabulation

a)-Le traitement des données

Les procédures adoptées pour la saisie et l'apurement des données se présentent comme suit :

- ❖ Réception par grappe de 25 ménages comprenant les questionnaires de QUIBB de base (générique) et ceux du Module Revenu & Dépenses venant du terrain.
- ❖ Vérification des questionnaires des 25 ménages composant chacune des grappes.
- ❖ Séparation des deux types de questionnaires (générique et module revenu & dépenses).
- ❖ Préparation des questionnaires pour la numérisation (vérifier manuellement des numéros de référence de chacun des questionnaires et désagrafer des questionnaires des 25 ménages de la grappe).
- ❖ Numérisation des questionnaires avec le scanner.
- ❖ Evaluation et exportation des données de Teleform vers la base de données en Access (les questionnaires que le logiciel éprouve des difficultés à lire sont repris à la main et numérisés de nouveau).
- ❖ Les données sont alors exportées dans la base temporaire du programme écrit en Visual Basic sous le logiciel ACCESS tout en subissant une conversion de TELEFORM à la Base de données. Cette conversion met à jour d'autres erreurs qui sont corrigées.
- ❖ Ces données sont ensuite transférées dans la base de données pour la validation (apurement). C'est à ce niveau que les erreurs d'incohérence sont corrigées. Lorsque tout est bien apuré, les données, pour cette grappe de 25 questionnaires

sont validées et sont prêtes pour les calculs des indicateurs ou l'établissement des tableaux pour l'analyse.

Après cette étape, le fichier de base des données (enquête QUIBB de base) a subi un dernier apurement avant l'édition des tableaux qui serviront à l'analyse des résultats de l'enquête et à l'élaboration du profil de pauvreté.

Concernant le fichier de base des données des questionnaires du Module Revenu & Dépenses, l'apurement des données n'a pas suivi les mêmes procédures que dans le cas des données des questionnaires génériques puisque son programme écrit en Visual Basic sous le logiciel ACCESS n'est pas encore mis à jour. Cependant, ce fichier de base de données converti en SPSS 12.0 pour Windows a été apuré.

Aussi, le fichier de base des données du questionnaire générique a-t-il été converti en SPSS 12.0 pour la suite de la production d'autres tableaux.

Enfin, le fichier des bases de données a été mis à la disposition des consultants internationaux et nationaux pour l'élaboration du profil de pauvreté et l'analyse des résultats de l'enquête.

b)-La tabulation

Les tableaux de fréquences et des indicateurs de l'enquête QUIBB de base ont été produits à l'Equipe d'analyse. Aussi, les deux fichiers de base de données ont-ils été remis aux experts internationaux analystes et statisticiens pour la suite de leurs travaux.

Il convient enfin de noter, qu'un redressement des coefficients de pondération s'est opéré et a permis de produire des tableaux requis à l'Equipe d'analyse.

Chapitre 3 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES ET DE LA POPULATION

Le QUIBB fournit des informations sur les principales caractéristiques socio-démographiques et économiques des ménages et de la population.

3.1 Caractéristiques des ménages

Les caractéristiques examinées concernent la distribution spatiale, la taille des ménages et la contribution des membres au revenu du ménage.

3.1.1 Répartition spatiale des ménages

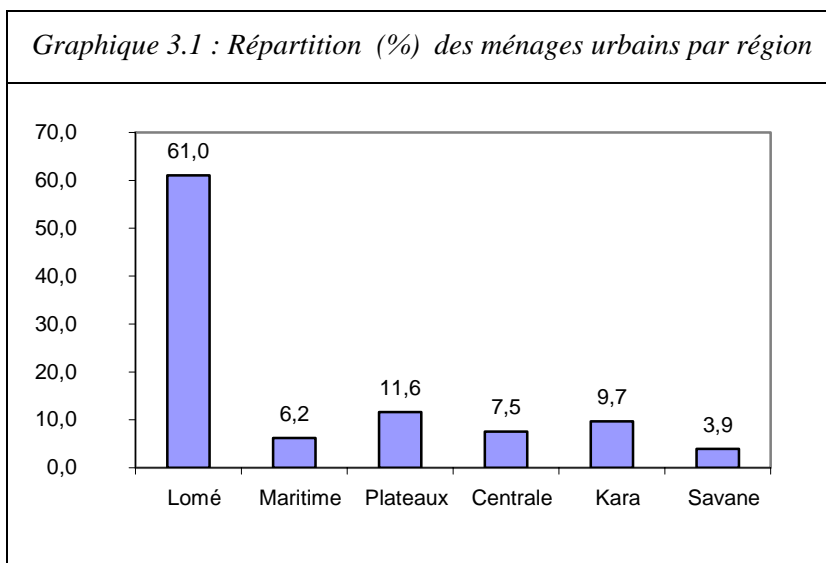
L'enquête QUIBB a permis d'interviewer au total 7 500 ménages. Le milieu rural abrite 4 900 contre 2 600 en milieu urbain (voir le tableau 2.1). Les effectifs pondérés des ménages par milieu de résidence et par région sont consignés dans le tableau 3.1 ci-dessous.

	Ménages	Pourcentages
Total	1132431	100,0
Milieu de résidence		
Rural	713729	63,0
Urbain	418702	37,0
Région		
Lomé	255559	22,6
Maritime	249271	22,0
Plateaux	260473	23,0
Centrale	111732	9,9
Kara	144156	12,7
Savane	111239	9,8

La répartition des ménages enquêtés est inégale selon la région. De façon globale, les ménages enquêtés sont numériquement plus importants dans chacune des trois régions méridionales du pays à savoir : Lomé (22,6%), Maritime (22,0%) et Plateaux (23,0%). A l'opposé, les ménages enquêtés sont relativement moins représentés dans les trois régions septentrionales, soit 9,9% dans la région Centrale, 12,7% dans la région de la Kara et dans la région des Savanes.

Il faut également souligner que la grande majorité des ménages se situent en milieu rural (63,0% contre 37 % en milieu urbain).

La majorité (61,0 %) des ménages urbains résident à Lomé. Les proportions de ménages urbains dans les autres régions sont plus faibles : 6,2%, 11,2 %, 7,5%, 9,7% et 3,9% respectivement pour la Maritime, les Plateaux, la Centrale, la Kara et les Savanes.



3.1.2 Taille du ménage

La taille du ménage est le nombre de personnes qui le composent. Pour l'ensemble du pays, la taille moyenne des ménages est de 4,6 personnes.

Tableau 3.2: Taille du ménage selon le milieu de résidence, le statut économique et l'état matrimonial du chef de ménage

Ensemble	4,6
Milieu de résidence	
Rural	4,9
Urbain	4,2
Groupe socio-économique	
Salarié secteur public	4,8
Salarié secteur privé	4,0
Indépendant agric.	5,1
Autres Indépendants	4,3
Apprentis, aides familiaux	4,6
Inactifs, chômeurs	4,2
Non déclaré	4,8
Sexe	
Masculin	4,9
Féminin	3,7
État matrimonial	
Jamais marié(e)	1,8
Marié(e) monogame	4,9
Marié(e) polygame	6,0
Divorcé(e)/Séparé(e)	2,9
Veuf(Veuve)	3,7

Cette moyenne s'élève à 4,9 dans les ménages dirigés par les hommes et 3,7 dans ceux dirigés par les femmes.

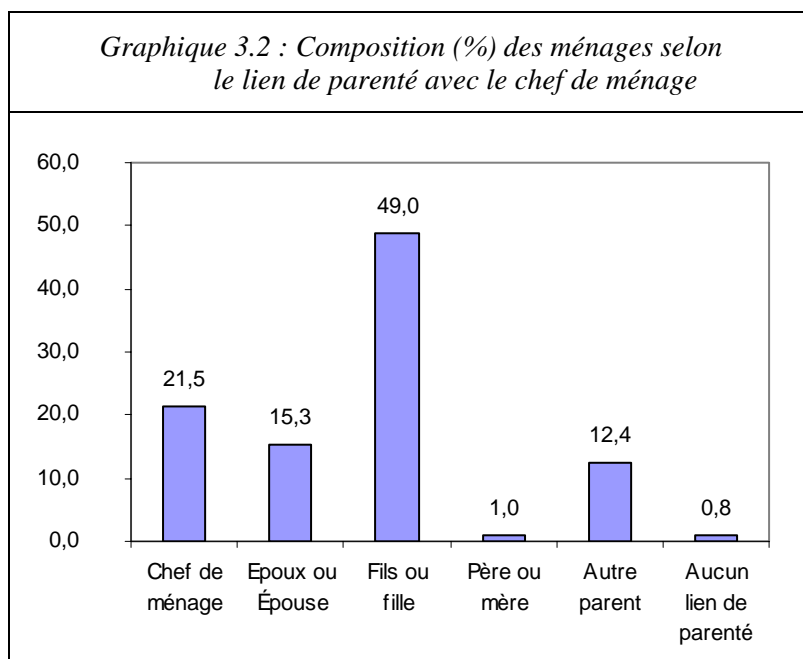
La taille moyenne du ménage diffère selon le milieu de résidence ou la région. Cet indicateur est de 4,2 en milieu urbain et de 4,9 en milieu rural. La taille moyenne du ménage est plus élevée dans la région des Savanes (5,9) ; cette dernière est suivie par celles de la Kara (4,9) et centrale (4,8). C'est à Lomé que les ménages présentent la taille moyenne la plus faible : 4,1.

S'agissant de la situation matrimoniale, c'est essentiellement dans les ménages monogames (4,9) et polygames (6,0) que les membres des ménages sont plus nombreux. Naturellement, les personnes n'étant jamais mariés dirigent des ménages de taille très petite, soit 1,8.

Le tableau 3.3 en annexe fait apparaître qu'une grande proportion (31,9%) de ménages est constituée de 3 à 4 personnes. Ensuite viennent les ménages de 5 à 6 personnes (27,8%). Par ailleurs, on constate que les ménages réduits à une ou deux personnes, représentent une proportion de 20%. Les ménages de grande taille (7 personnes et plus) occupent quant à eux une proportion de 20,5%. Les ménages à très grande taille (7 personnes et plus) se retrouvent plus en milieu rural.

3.1.3 Composition du ménage

L'enquête QUIBB a permis d'identifier le lien de parenté direct qui existe entre chaque membre du ménage et la personne qui a la première responsabilité de ce ménage.



En observant le graphique 3, on constate que ce sont les enfants (fils ou filles) qui sont le plus représentés au sein des ménages : environ un membre sur deux est un enfant 49%. Ensuite viennent les chefs de ménages (21,5%) et les époux/épouses (15,3%).

La proportion des enfants est plus importante en campagne (51,0%) qu'en ville (45,0%).

Au niveau des régions, les enfants sont relativement plus représentés dans la région des Savanes (53,9%) puis dans celles de la Kara (52,9%) et Centrale (51,6%). Par ailleurs, les enfants sont proportionnellement plus nombreux dans les ménages dont le chef de ménage n'a aucune instruction (51%) ou dont le chef de ménage est polygame (56%) (Voir tableau 3.4 en annexe).

3.2 Caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménage

3.2.1 Sexe des chefs de ménage

<i>Tableau 3.5 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence et par caractéristiques du chef de ménage</i>		
	Ménages	Pourcentages
Total	1132431	100,0
Milieu de résidence		
Rural	713729	63,0
Urbain	418702	37,0
Groupe socio-économique		
Salarié secteur public	82037	7,2
Salarié secteur privé	96780	8,5
Indépendant agric.	486313	42,9
Autres Indépendants	290884	25,7
Apprentis, aides familiaux	29520	2,6
Inactifs, chômeurs	138946	12,3
Non déclaré	7072	0,6
Sexe		
Masculin	871993	77,0
Féminin	260438	23,0
État matrimonial		
Jamais marié(e)	85304	7,5
Marié(e) monogame	604417	53,4
Marié(e) polygame	237963	21,0
Divorcé(e)/Séparé(e)	71790	6,3
Veuf(Veuve)	132957	11,7
Plus haut niveau d'instruction		
Aucun	431544	38,1
Primaire partiel	176695	15,6
Primaire complet	130408	11,5
Secondaire partiel	297193	26,2
Secondaire complet	38713	3,4
Supérieur	57445	5,1

Les résultats de l'enquête révèlent que, la grande majorité des ménages est dirigée par des hommes. En effet dans 77% des ménages, la première responsabilité du foyer revient aux hommes contre 23% seulement au niveau des femmes.

Cette tendance s'observe aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain et ceci, dans toutes les régions. Cette situation s'explique sans doute par le fait que la société togolaise, comme beaucoup d'autres, est patrilinéaire. Au sein du ménage, c'est l'homme qui détient le pouvoir, et c'est à partir de l'homme et ses descendants qu'est déterminée la généalogie de la famille.

3.2.2. Etat matrimonial des chefs de ménage

D'après les données du tableau 3.5, pour l'ensemble du pays, la plupart des chefs de ménage sont mariés. Leur proportion s'élève à 74,4% dont 53,4% en union monogame et 21% en union polygame.

Les chefs de ménage n'étant pas en union sont en proportions relativement faibles : 7,5% pour les célibataires, 6,3% pour les divorcés/séparés et 11,7% pour les veufs/veuves.

Tout porte à croire que le fait de se marier, surtout en ce qui concerne l'homme, permet de vite accéder au statut de chef de ménage.

Il convient de rappeler que tous ceux qui ont déclaré être mariés, de façon formelle ou non, ainsi que ceux vivant en union consensuelle sont considérés comme mariés ou en union.

3.2.3 Niveau d'instruction des chefs de ménage

Les chefs de ménage n'ayant aucune instruction sont majoritaires. Leur pourcentage s'élève à 38,1%. Cette proportion est suivie par celle des chefs de ménage ayant partiellement fait le secondaire (26,2%). (voir tableau 3.5 ci-dessus)

Les chefs de ménage ayant achevé le cycle primaire (15,6%) et ceux ne l'ayant pas terminé (11,5%) sont en proportion très faibles.

Quant aux chefs de ménage ayant des niveaux d'instruction élevés, leur représentativité est très faible. Elle est de 3,4% et 5,1% respectivement pour les chefs de ménage ayant achevé le cycle secondaire et pour ceux ayant fait des études supérieures.

3.2.4 Groupe socio-économique des chefs de ménage

Les données du tableau 3.5 (page précédente), nous révèlent que près de 69 % des ménages togolais sont dirigés par des indépendants (42,9% pour les indépendants agricoles et 25,7% par les autres indépendants).

Les chefs de ménage salariés représentent une proportion de 15,7% : respectivement 7,2% et 8,5% pour les chefs de ménage salariés du secteur public et ceux du secteur privé.

Les inactifs/chômeurs ayant la première responsabilité dans les ménages sont représentés dans une proportion non négligeable. En effet plus du 1/10 des chefs de ménage sont enregistrés dans ce groupe socio-économique.

Les chefs de ménage inactifs ou chômeurs sont en proportions faibles. Ils représentent moins de 3 % des chefs de ménage.

3.2.5 Age moyen des chefs de ménage

L'âge moyen des chefs de ménage est de 46,3 ans pour l'ensemble du pays (Tableau 3.4 en annexe). Il est relativement plus élevé en milieu rural (47 ans) qu'en milieu urbain (45,1 ans).

S'agissant des régions, les âges moyens des chefs de ménage les plus élevés s'observent dans la région Maritime et celle de la Kara avec respectivement 49,2 ans et 47,9 ans. A l'opposé, c'est à Lomé qu'il est enregistré l'âge moyen le plus faible, soit 44,3 ans.

En considérant le groupe socio-économique, on constate que les chefs de ménage inactifs/chômeurs ont l'âge moyen le plus élevé (59,1 ans) suivis de loin par les indépendants agricoles (46,4 ans) et les apprentis et les aides familiaux (46 ans). Les chefs de ménage salariés du secteur privé sont les plus jeunes avec un âge moyen de 40 ans.

Du point de vue sexe, les chefs de ménage du sexe féminin sont en moyenne plus âgés (50,2 ans) que leurs homologues du sexe masculin (45,5 ans).

3.3 Principales caractéristiques de la population

Les caractéristiques de la population seront essentiellement relatives aux différents groupes d'âge et au sexe. On note dans la population togolaise, une prédominance des personnes de la tranche d'âge 15-64 quel que soit le sexe considéré.

3.3.1 Répartition de la population par grands groupes d'âges

La structure par âge de la population se caractérise par une forte proportion de jeunes dont l'âge est inférieur à 15 ans. La part de ces jeunes s'élève à 43,7% pour l'ensemble du pays. Les données du tableau ci-dessous, montrent que la proportion de ces jeunes qui constituent la population à charge est remarquablement plus importante en milieu rural (47,2%) qu'en milieu urbain (36,9%).

Groupe	Urbain	Rural	Ensemble
< 15	36,9	47,2	43,7
15-64	60,6	48,2	52,4
65+	2,4	4,7	3,9
Total	100,0	100,0	100,0

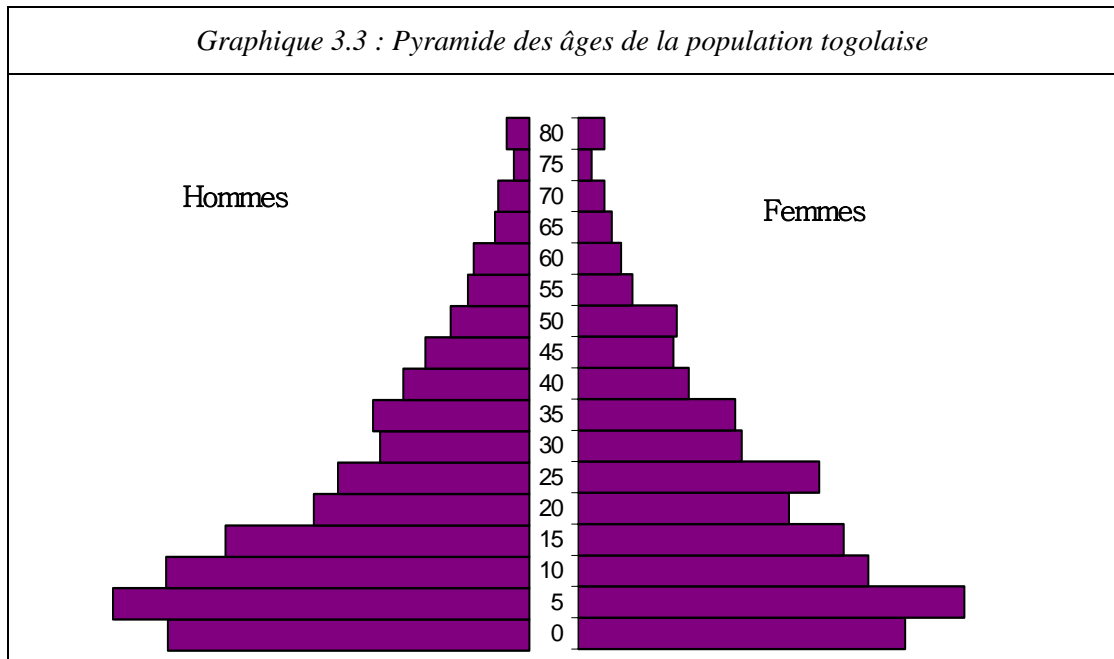
La caractéristique la plus frappante de la structure par âge de la population est la très forte représentativité (52,4%) des individus âgés de 15 à 64 ans. En effet, pour l'ensemble du pays un peu plus d'un individu sur deux, se retrouve dans cette tranche d'âge. Cette population potentiellement active, est inégalement répartie selon le milieu de résidence. Elle représente une proportion de 60,6% en zone urbaine contre 48,2% en milieu rural.

Le troisième groupe d'âge c'est-à-dire celui des personnes âgées de 65 ans et plus, ne constitue qu'un faible pourcentage. Il est de 3,9% pour l'ensemble du pays et se situe à 2,4% et 4,7% respectivement pour le milieu urbain et rural.

3.3.2 Pyramide des âges

La pyramide des âges (voir Graphique 3.3 ci-dessous) présente une base étalée et un sommet rétréci. Cette allure traduit la forte fécondité et la mortalité élevée au sein de la population togolaise.

Par ailleurs, on constate que les effectifs masculins, notamment à partir de 20 ans, sont relativement moins élevés que ceux du sexe féminin comme l'indique le tableau 3.7 en annexe. En effet, pour tous âges confondus, on enregistre un excédant de femmes par rapport aux hommes. On compte 98 hommes pour 100 femmes.



Chapitre 4 : EDUCATION

L'accès universel à la scolarisation est considéré comme la base de l'éducation et l'achèvement du cycle complet d'études primaire constitue une des priorités définies par les Objectifs du Millénium pour le Développement (OMD). L'éducation fournit aux individus des moyens supplémentaires pour acquérir des connaissances, compétences et valeurs nécessaires pour une vie meilleure et un développement durable.

L'éducation va du cycle primaire aux plus hautes spécialisations. Sans instruction, les individus sont socialement, moralement et intellectuellement défavorisés ; ils sont alors vulnérables face à divers dangers et maux de la société (toxicomanie, vandalisme, prostitution, etc.).

Le Togo à l'instar des autres Pays en Développement (PED) notamment africain s'est fixé pour objectif d'assurer une éducation primaire pour tous en l'an 2015.

4.1 Alphabétisation

Toute personne sachant lire et écrire une phrase simple dans une langue quelconque est considérée comme alphabétisée. L'alphabétisation n'est durable que pour l'individu qui achève le cycle primaire. Dans l'enquête QUIBB-2006, une question relative au fait de savoir lire et écrire a été administrée aux individus âgés de 15 ans et plus. Sur cette base, plus de la moitié des togolais (56,7%) âgés de 15 ans et plus est alphabétisée (Tableau 4.1 ci dessous).

D'une manière générale et quelques soient les tranches d'âge, les femmes (44,4%) sont de loin moins alphabétisées que les hommes (70,3%). Selon les résultats, il est à signaler aussi que les nouvelles générations sont mieux alphabétisées que les plus anciennes (Tableau 4.1). En effet, les individus âgés de moins de vingt ans sont plus alphabétisés (79,9%) que ceux de soixante ans et plus (19,8%).

Selon les milieux de résidence, les individus qui habitent le milieu urbain ont largement plus de chance que ceux qui résident dans la zone rurale de savoir lire et écrire (79% et 44% respectivement) une phrase simple dans une langue quelconque. Ce qui traduit un effort de scolarisation ou d'alphabétisation plus important dans les centres urbains du pays.

	Masculin	Féminin	Ensemble
Ensemble	70,3	44,4	56,9
15-19	86,0	73,4	79,9
20-29	83,1	61,0	71,8
30-39	74,1	43,8	57,5
40-49	66,4	35,1	51,0
50-59	53,0	20,3	35,4
60+	31,7	7,5	19,8

Aussi, le taux d'alphabétisation varie considérablement au fur et à mesure que nous évoluons de la région méridionale du pays vers les régions septentrionales et se traduit par un écart très sensible allant de Lomé pour 85% à 25% pour la région des Savanes (voir Tableau 4.2 à la page suivante). Les taux d'alphabétisation dans les autres régions sont tous en dessous de la moyenne nationale : Maritime (53%), Plateaux (55%), Centrale (51%) et Kara (49%).

Selon le groupe socio-économique auquel appartiennent les ménages, ceux dirigés par un salarié du secteur public (89%) ou privé (79%) enregistrent les meilleurs taux d'alphabétisation.

	Taux	Primaire			Secondaire		
	alphabétisation	Accès	Fréquentation	Satisfaction	Accès	Fréquentation	Satisfaction
Ensemble	56,9	87,5	73,4	52,9	58,7	34,4	51,5
Milieu de résidence							
Rural	43,5	85,4	67,7	45,9	46,0	24,5	45,7
Urbain	79,2	93,2	89,0	67,2	82,3	52,7	56,4
Région							
Lomé	85,0	94,5	90,0	68,8	87,5	54,3	52,7
Maritime	53,0	93,5	79,5	42,0	72,3	28,6	41,4
Plateaux	54,5	87,8	73,2	43,4	52,1	32,5	50,0
Centrale	51,4	78,7	77,2	66,1	40,6	38,5	64,1
Kara	49,4	82,0	66,0	62,8	49,7	30,8	57,5
Savane	25,0	82,7	51,8	44,4	28,4	17,1	43,6
Groupe socio-économique							
Salarié secteur public	88,8	95,7	88,8	62,7	73,4	64,7	51,8
Salarié secteur privé	79,0	92,7	83,2	57,6	78,7	47,4	60,8
Indépendant agric.	39,4	82,5	63,9	45,8	43,0	22,9	44,0
Autres Indépendants	68,8	94,4	86,4	61,8	76,2	40,9	54,8
Apprentis, aides familiaux	54,9	86,6	73,0	32,9	44,8	33,5	31,7
Inactifs, chômeurs	63,2	90,1	77,1	56,9	70,2	40,3	58,7
Non déclaré	44,5	73,2	78,6	28,2	30,0	30,3	61,3
Sexe							
Masculin	70,3	87,9	75,5	53,2	56,3	38,3	49,7
Féminin	44,4	87,1	71,2	52,6	61,4	30,0	53,9

4.2 Niveau d'instruction de la population

L'enquête QUIBB-2006 a permis de collecter, pour chaque membre du ménage, des informations sur le niveau d'instruction atteint et la dernière classe achevée à ce niveau. Les quatre niveaux d'instruction retenus sont : aucun niveau, les cycles primaire, secondaire et supérieur. L'entrée à l'école au Togo est fixée à 6 ans. Les résultats indiquent que 56,9% de la population âgée de 5 ans et plus sont instruits.

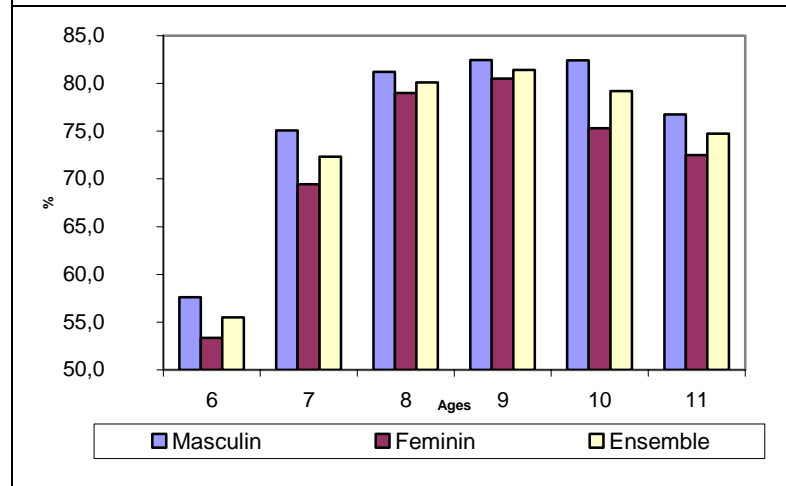
4.3 Fréquentation scolaire

Pour un âge donné, le taux net de scolarisation (TNS) traduit la fréquentation scolaire de la population scolarisable et correspond au rapport entre la population effectivement scolarisée et la population totale de cet âge. Le sexe, le milieu de résidence et la région de résidence entre autre sont des facteurs qui influencent sa scolarisation.

4.3.1 Enseignement primaire

Les résultats se rapportent aux enfants âgés de 6-11 ans (Tableau 4.2 en haut). Dans l'ensemble, 73,4% de ces enfants sont effectivement à l'école. Le résultat obtenu selon le sexe ne met pas en évidence d'écarts très importants de la fréquentation scolaire entre les garçons (75,5%) et les filles (71%) dans le cycle primaire (Graphique 4.1 sur la page suivante).

Graphique 4.1 : Taux de fréquentation scolaire des enfants de 6 -11 ans par sexe et âge.



On relève par contre une grande disparité selon le milieu d'habitat (Tableau 4.2 à la page précédente). En effet, les enfants des centres urbains sont plus scolarisés (89%) que ceux des zones rurales (67,7%). Au niveau des régions, les taux net de fréquentation sont très variables et plus élevés à Lomé (90,0%), dans la région Maritime (79,5%) et Plateaux (73,2%) et plus faibles à Kara (66,2%) et dans les Savanes (51,8%).

La catégorie socioéconomique a une influence sur la qualité de vie des ménages. Les enfants vivants avec les parents/tuteurs de catégorie socioéconomique indépendants agricoles (62%) sont plus défavorisés que ceux qui sont sous le toit des parents/tuteurs qui exercent leurs activités dans les secteurs public (89%) et privé (83%) ou autres indépendants (86%).

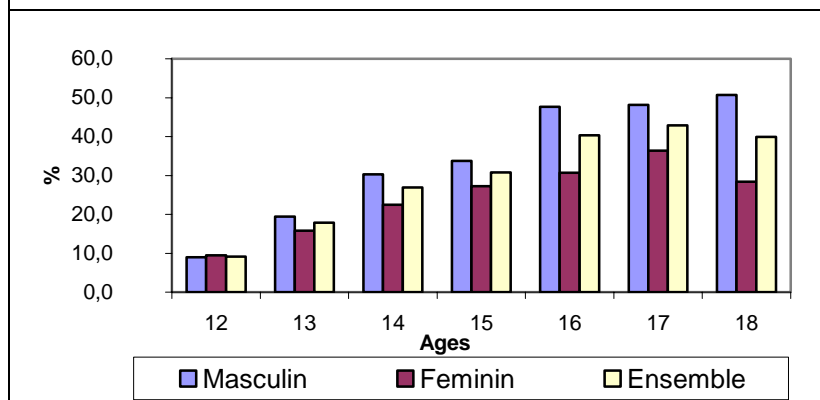
4.3.2 Enseignement secondaire

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, les données se réfèrent à une tranche de la population dont les âges varient de 12 à 18 ans. Il est à signaler que l'entrée au cours secondaire est marquée par une procédure de sélection des apprenants du système éducatif primaire (l'examen du CEPD).

Les prétendants au cours secondaire pourraient alors être considérés comme les plus doués du cycle primaire pour la poursuite des études. Le taux net de scolarisation au secondaire pour l'ensemble du pays est très faible. Ainsi sur le plan national, 34% des enfants ayant l'âge (12-18 ans) d'aller à l'école secondaire au Togo sont effectivement dans ce cycle secondaire (Tableau 3.5).

Le taux de fréquentation dans le secondaire (enfants de 12 à 18 ans) varie considérablement selon le sexe. Par là, il y a moins de filles (30%) et plus de garçons (38%) (voir Graphique 4.2 ci-dessous).

Graphique 4.2: Taux de fréquentation scolaire des enfants de 12 -18 ans par sexe et âge



En ce qui concerne le milieu de résidence, la proportion urbaine (53%) représente plus que le double de la population rurale (25%). A l'instar de ce qui a été observé au primaire, les résultats montrent que les écarts obtenus dans les régions Maritime (29%), Plateaux (33%), Centrale (37%) et Kara (29%) sont de moindres proportions alors que ceux enregistrés entre Lomé (54%) et les Savanes (17%) sont frappants (Tableau 4.2 ci-dessus).

Les enfants sont mieux scolarisés dans ménages dirigés par un salarié du secteur public (65%) et plus défavorisés dans ceux dirigés par des indépendants agricoles (23%). Outre la fréquentation scolaire, il y a aussi l'accès défini pour les enfants éligibles.

4.4 Accès au service d'éducation

4.4.1 Accès à l'école primaire

Dans l'ensemble, le taux d'accès est de très bon niveau pour les enfants ayant l'âge d'aller à l'école primaire (6-11 ans). De ce fait, un peu moins de 9 enfants sur dix (88%) mettent moins de 30 minutes pour se rendre à leur établissement. L'accessibilité est meilleure en milieu urbain (93%) qu'en milieu rural (84%).

A l'opposé des régions septentrionales du pays notamment dans les régions Centrale (79%), Kara (82%) et Savanes (83%) où les proportions sont en deçà de la moyenne nationale, les taux d'accès enregistrée à Lomé (95%), dans les régions Maritime (94%) et Plateaux (88%) sont en dessus de cette moyenne nationale (Voir Tableau 4.2 plus haut).

Les enfants issus des ménages dont les chefs sont salariés du secteur public (95%) ou privé (93%) et autres indépendants (94%) ont les taux d'accès les plus élevés. Le plus faible niveau est enregistré chez les enfants dont le chef de ménage est un indépendant agricole (81%).

4.4.2 Accès à l'école secondaire

Selon les résultats de l'enquête (voir tableau 4.2 plus haut), plus de 5 enfants sur dix (59%) ont accès aux infrastructures scolaires en moins de 30 minutes. Il y a par ailleurs de grandes disparités entre les milieux de résidence et les régions administratives du pays. En effet, 46% des enfants âgés de 12-18 ans en milieu rural fréquentant un établissement secondaire mettent moins de 30 minutes pour y accéder contre 82 % pour le centre urbain.

En ce qui concerne les régions, Lomé a la meilleure dotation (88%) et la région des Savanes semble être la plus défavorisée (28%). Par référence au seuil national, outre la région Maritime (72%), une moindre proportion des élèves du secondaire met moins de 30 minutes pour y accéder leurs établissements dans les régions des Plateaux (52%), Centrale (41%) et Kara (50%).

Les meilleurs taux d'accès sont enregistrés au niveau des ménages dont le chef est un salarié du secteur privé (79%) ou public (76 %) et le plus faible taux chez les enfants issus de ménages dont le chef est un indépendant agricole (43%).

4.5 Satisfaction des services d'éducation

La satisfaction concerne les élèves qui fréquentent actuellement l'école et n'ayant pas cité de causes d'insatisfaction suite aux questions relatives aux problèmes qu'ils rencontrent à l'école (voir tableau 4.2 plus haut et tableau 4.3 en annexe).

4.5.1 Satisfaction des services d'éducation au primaire

D'une manière générale, les résultats révèlent que les enfants ont plus d'accès aux infrastructures scolaires (88%) et moins satisfaits des prestations reçues (53%). Les élèves des écoles publiques sont plus mécontents (53%) que ceux du secteur privé (15%) ou autre institution (46%) du cycle primaire (Tableau 4.3 en annexe).

Il y a un écart très sensible entre les urbains et les ruraux dans la prise en compte de leur degré de satisfaction. Ainsi, la population scolaire rurale (46%) est moins satisfaite que celle des

villes (67%). Des disparités importantes entre les régions du pays viennent s'ajouter à celles du milieu de résidence. En effet, les bénéficiaires de Lomé (69%), Centrale (66%) et Kara (62%) sont plus satisfaits que ceux de la région des Savanes (43%), Maritime (42%) et Plateaux (43%).

Les enfants issus de ménages dont le chef est un salarié du secteur public (63%) sont plus satisfaits que les autres du secteur privé (58%), les inactifs (57%) et les indépendants agricoles (46%).

4.5.2 Satisfaction des services d'éducation au secondaire

Un peu moins de la moitié (48%), des élèves du cycle secondaire sont mécontents des prestations reçues (Tableau 4.3 en annexe). Les élèves qui fréquentent les établissements scolaires publics (58%) sont plus mécontents que les autres du secteur privé (18%) ou autre structure (30%).

Le degré de satisfaction varie sensiblement selon le milieu et la région de résidence et la catégorie socioprofessionnelle des parents ou tuteurs. En effet, moins de la moitié des élèves du milieu urbain (46%) sont satisfaits des prestations reçues contrairement en milieu rural où plus de la moitié sont observés (56%). En ce qui concerne les régions, les élèves de la région Centrale (64%) sont plus satisfaits des prestations reçues alors que ceux de la région Maritime (41%) sont les moins satisfaits.

Les résultats de l'étude montrent que les élèves du secondaire issus des ménages dont le chef est un salarié du secteur privé (61%) ou public (52%) et inactif (59%) sont plus satisfaits que ceux d'un indépendant agricole (44%).

4.6 Raisons de non satisfaction de l'école

D'après les résultats de l'enquête QUIBB 2006, les raisons majeures de la non satisfaction de l'école (48%) résident dans l'effectif pléthorique des classes (63%) et le manque d'enseignants (38%), le mauvais état des infrastructures scolaires (38%), la qualité médiocre des enseignements (10%) et diverses autres raisons tels que le manque de livres, fournitures etc. (8%) (Tableau 4.3 en annexe).

Les principales raisons évoquées pour la non fréquentation actuelle, varient selon le niveau scolaire et est marqué par une prédominance du manque de soutien tant dans les enseignements primaire (42%) que secondaire (45%).

D'une manière générale, pour des raisons diverses certains enfants de l'école primaire (3%) ou du secondaire (21%) ne fréquentent pas l'école au moment de la collecte (Tableau 4.4 en annexe). Le niveau national de la non fréquentation actuelle est de 11% et marqué par une légère différence entre le milieu urbain (10%) et zone rurale (11%) et un détachement net entre les garçons (9%) et les filles (13%).

Pour cette non fréquentation, les différences enregistrées entre les régions sont plus disparates. La région des Savanes enregistre le taux le plus élevé (14%) alors que les régions de la Kara et Centrale observent les plus faibles proportions (8%).

Par ailleurs, contrairement aux régions de Lomé (5%), Maritime (5%), Plateaux (6%), Kara (7%) et Savanes (5%) où moins d'un enfant pense que l'école est inutile ou ne présente aucun intérêt pour ceux qui sont modelés dans le système éducatif, dans la région Centrale il y a un peu plus d'un enfant sur dix (11%).

Quelques soient les caractéristiques des enfants (âge ou sexe), du ménage (groupe socio-économique) ou environnementales (milieu de résidence ou région), le manque de soutien et le coût d'obtention d'un savoir institutionnalisé constituent les raisons majeures alors que la distance ne semble pas pour autant être un frein pour la non fréquentation scolaire des enfants au cours de l'année scolaire 2005-2006.

L'échec à un examen décourage grandement les élèves de l'enseignement secondaire (8%) que ceux du cours primaires (4%) alors que la tendance se renverse légèrement lorsqu'il

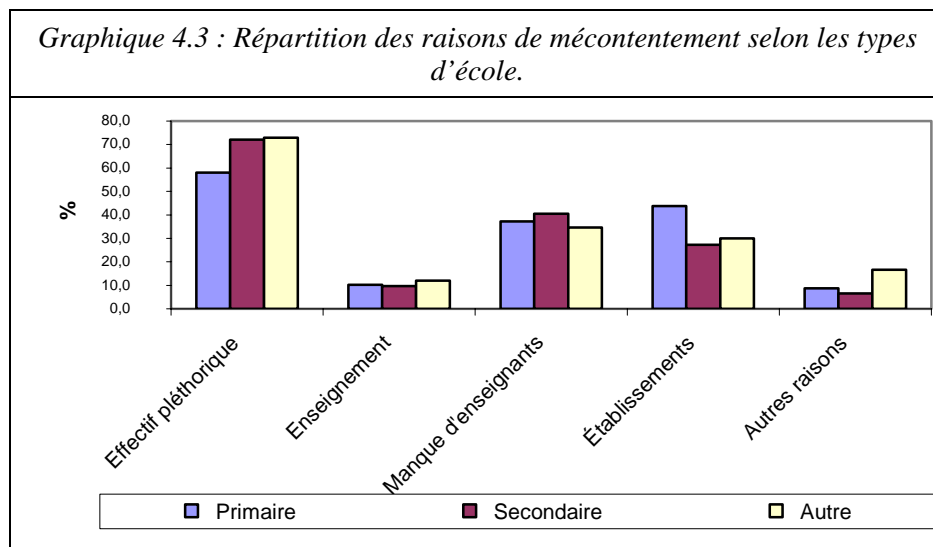
s'agisse de la maladie ou des handicaps (6% et 5% respectivement dans le primaire et le secondaire).

L'âge d'entrée et de sortie des classes primaires n'étant pas avancé, aucun élève de ce cycle n'abandonne l'école pour raison de mariage ou de grossesse précoce alors que cette situation est plausible chez les élèves du cours secondaire (6%).

En outre, les enfants dont le chef de ménage est salarié du secteur privé (16%) ou autres indépendants (11%) enregistrent plus ce phénomène de relation conflictuelle entre l'école et le travail que ceux du secteur public ou indépendant agricole (8%).

Par ailleurs, quand on met tous les enfants dans une même condition et pour une quelconque raison, les garçons (59%) abandonnent plus l'école que les filles (54%).

En somme et à l'instar du résultat global l'effectif pléthorique des classes (58% et 72%), le manque d'enseignants (37% et 41%), le mauvais état des infrastructures scolaires (44% et 27%) et la qualité médiocre de l'enseignement (10%) sont les motifs de non satisfaction les plus évoqués respectivement dans les enseignements primaire et secondaire (Graphique 4.3).



Chapitre 5 : SANTE

Les données de l'enquête QUIBB fournissent les informations sur la situation actuelle des naissances vivantes et soins prénatals, du handicap, de la morbidité, de l'accès au service de santé, de l'utilisation du service de santé, de la satisfaction dans l'utilisation du service de santé, des problèmes de service de santé, des raisons de la non utilisation de service de santé, de la santé de la reproduction, des informations sur les enfants de moins de cinq (5) ans et de l'utilisation des préservatifs chez les jeunes.

5.1 Naissances vivantes et soins prénatals

Les soins prénatals contribuent à l'amélioration de la santé maternelle et à l'évolution du fœtus qui est l'une des priorités des objectifs du millénaire de développement. Ils permettent aux futures mères de subir un diagnostic adéquat, suivi de traitement approprié. Ceci diminue le risque de décéder pendant l'accouchement ou la période puerpérale¹. Les questions telles que « La femme a-t-elle eu des naissances vivantes au cours des 12 derniers mois » et « La femme a-t-elle été assistée pendant la période prénatale » ont été posées aux femmes âgées de 12 à 49 ans afin de décrire la fréquentation des unités de santé avant l'accouchement par les femmes enceintes.

Le tableau 5.1 en annexe présente le pourcentage de femmes de 12 à 49 ans qui ont eu une naissance vivante au cours de l'année précédant l'enquête par âge de la mère et le pourcentage de ces naissances pour laquelle la mère a reçu des soins prénatals. Il ressort de l'enquête que 9 femmes sur 10 ont reçu des soins prénatals. Cette proportion est presque de 10 femmes sur 10 dans les centres urbains et de 8 femmes sur 10 dans les campagnes. Il n'existe pas d'écart sensible au niveau des régions où cette proportion varie entre 8 et 9 femmes sur 10.

Les données du tableau 5.1 en annexe indiquent aussi qu'au total 11 % des femmes âgées de 12 à 49 ans ont eu des naissances vivantes au cours des 12 derniers mois qui précèdent l'enquête. Il existe un écart sensible entre les femmes des centres urbains (7,8 %) et celles des campagnes (12,8 %).

Cette disparité s'observe également au niveau des régions : Lomé (7,6 %), Centrale (12,3 %), Kara (10,0%), Savanes (14,2 %), Maritime (12,5%), et Plateaux (10,9%).

5.2 Handicap

Le handicap est l'incapacité physique ou mentale d'un individu. Il ne favorise pas l'individu à l'exercice de certaines fonctions selon le type de handicap. Les questions telles que : « est-ce que l'individu est physiquement ou mentalement handicapé » et « le genre de handicap » ont permis de décrire ce phénomène.

Le tableau 5.2 en annexe présente les proportions des handicapés ou infirmes par type de handicap principal selon le milieu de résidence, la région, le groupe socio-économique, le sexe, les groupes d'âges, le niveau d'instruction et l'état matrimonial.

Au total près de 2 % de la population sont déclarés handicapés. Il existe un écart sensible entre les hommes (1,6 %) et les femmes (2,3%). Il en est de même tant dans les campagnes (1,9 %) que dans les centres urbains (1,5%). Parmi ces handicapés, 45,8 % sont des handicapés moteurs suivis des malvoyants (23,8 %), après viennent les mentaux (10,8 %), suivi des sourds muets (8,5 %) et les manchots (2,4 %). Il est à noter aussi que les lépreux font à peu près 0,7 %. Mise à part les handicapés mentaux et les sourds muets respectivement (14,3% ; 5,7%) dans les centres urbains et (9,4% ; 9,6%) dans les campagnes, les autres proportions (moteur, manchot, visuel, lépreux) ne présentent pas de variations sensibles selon le milieu de résidence. Presque les mêmes tendances s'observent au niveau du sexe.

¹ Période puerpérale: 30 jours après l'accouchement

5.3 Morbidité

La morbidité est l'état de santé ou les causes des individus malsains.

Ainsi pour décrire la situation du moment sur la morbidité, les questions suivantes ont été posées à tous les membres du ménage :

- "est-ce que le membre du ménage a été malade ou blessé durant les 4 dernières semaines ?"
- "de quel genre de maladie ou de blessure l'individu a-t-il souffert ?"

Le tableau 5.3 en annexe présente le pourcentage de la population malade ou blessée par type de maladie au cours des 4 dernières semaines précédant l'enquête, suivant le sexe.

Il ressort que 10,9 % ont souffert de la fièvre ou du paludisme et une moindre proportion a souffert de diarrhée (1,8%), de plaie ou de traumatisme (2,1%) et d'infection respiratoire (1,6%). Il n'existe pas d'écart sensible au niveau des sexes et des groupes d'âge.

Les enfants de moins de cinq (5) ans sont les plus vulnérables aux maladies telles que la diarrhée et le paludisme. Le pourcentage des garçons malades est de 17,2 % pour le paludisme et 4,5% pour la diarrhée. Quant aux filles, ces proportions sont respectivement de 17,1% et de 4,2%.

5.4 Accès au service de santé

L'accès au service de santé est défini pour les membres vivant dans des ménages à moins de 30 minutes d'un établissement de santé. La question : « à partir d'ici, combien de minutes et de km faut-il pour atteindre la structure de santé la plus proche ? » permet de décrire le phénomène.

<i>Tableau 5.4 : Indicateurs de santé</i>				
	Services médicaux			
	Accès	Besoin	Utilisation	Satisfaction
Ensemble	61,5	18,3	12,0	9,0
Milieu de résidence				
Rural	54,1	18,0	11,1	8,3
Urbain	76,1	18,9	13,8	10,3
Région				
Lomé	79,2	20,4	15,6	12,1
Maritime	74,4	25,8	14,9	10,9
Plateaux	61,1	16,1	9,8	7,7
Centrale	47,9	15,2	10,3	7,7
Kara	51,4	16,3	11,7	8,3
Savane	34,2	11,0	6,8	4,9
Groupe socio-économique				
Salarié secteur public	75,7	15,9	14,0	10,8
Salarié secteur privé	78,3	22,6	16,3	12,7
Indépendant agric.	47,2	16,3	9,5	7,1
Autres Indépendants	76,4	19,7	14,2	10,9
Apprentis, aides familiaux	71,4	10,9	6,8	5,4
Inactifs, chômeurs	68,8	24,3	14,8	10,5
Non déclaré	43,5	17,8	8,6	6,5
Sexe				
Masculin	60,7	17,3	10,9	8,1
Féminin	62,4	19,3	13,0	9,8
Âge				
0-4	58,6	26,1	19,4	15,4
5-9	57,9	12,3	7,8	5,9
10-14	60,3	10,1	5,8	4,5
15-19	62,9	11,7	7,4	5,7
20-29	64,4	17,3	11,4	8,3
30-39	62,9	19,1	12,9	9,8
40-49	62,9	21,6	13,9	10,7
50-59	61,0	26,1	16,2	11,2
60+	65,0	35,5	20,8	14,6

Le tableau 5.4 présente l'accessibilité aux structures de santé selon le milieu de résidence, la région, les groupes socio-économiques, le sexe et les groupes d'âge. Près de 62% des ménages ont accès aux structures de santé avec un écart sensible entre les centres urbains (76,1 %) et les campagnes (54,1 %). Par contre l'écart entre les hommes (60,7 %) et les femmes (62,4 %) n'est pas sensible. Cependant, on note une disparité au niveau des régions. Plus on s'éloigne de Lomé (79,2 %), ces proportions diminuent pour atteindre 34,2 % dans les Savanes en passant par la Maritime (74,4 %), Plateaux (61,1 %), Centrale (47,9 %) et Kara (51,4 %).

5.5 Utilisation du service de santé

L'utilisation des services de santé est définie pour les personnes qui ont consulté un praticien de la santé au cours des 4 dernières semaines précédant la collecte. Les questions telles que : « quel genre de service de santé la personne malade ou blessée a fréquenté » et « quel genre de personne de santé a-t-elle consulté » ont permis de décrire le phénomène.

Le tableau 5.4 ci-dessus présente les proportions de ces personnes selon le milieu de résidence, la région, le groupe socio-économique, le sexe et les groupes d'âges. Au total, 12% des personnes malades ont consulté les services médicaux. Il existe un écart sensible entre les centres urbains (13,8%) et les campagnes (11,1%); de même entre les hommes (10,9%) et les femmes (13%).

L'appartenance de la personne malade à un groupe socio-économique a une influence sur l'utilisation de services médicaux. L'utilisation des structures sanitaires par les malades appartenant aux ménages dont le chef est salarié du secteur privé l'emporte avec une proportion de 16,3 % sur ceux dont le chef est inactif ou chômeur (14,8%) suivi des indépendants autres que les agriculteurs (14,2 %) et les salariés du secteur public (14 %). Pour les personnes vivant dans le ménage des agriculteurs, la proportion d'utilisation de services sanitaires est de 9,5 % suivie des apprentis et aides familiaux (6,8%). On remarque une énorme disparité au niveau des régions : Lomé (15,6%), Maritime (14,9%), Plateaux (9,8%), Centrale (10,3%), Kara (11,7 %) et Savanes (6,8%).

5.6 Satisfaction dans l'utilisation du service de santé

La satisfaction est définie pour les personnes qui ont consulté un praticien de la santé au cours des 4 dernières semaines précédant la collecte et qui n'ont cité aucun problème.

Le tableau 5.4 plus haut, indique la proportion des malades satisfaits des prestations du personnel médical selon le milieu de résidence, la région, le groupe socio-économique, le sexe et les groupes d'âges. Près de 9 % des malades ont déclaré être satisfaits de l'utilisation des structures de soins. Il existe un léger écart entre le centre urbain (10,3%) et la campagne (8,3%). Les mêmes écarts s'observent entre les hommes (8 %) et les femmes (10 %).

On note une disparité entre les régions : Lomé (12 %), Maritime (11 %), Plateaux (8 %), Centrale (8 %), Kara (8 %) et Savanes (5 %).

Il existe également une disparité au niveau des groupes socio-économiques. Près de 11 % des salariés du secteur public et 13 % des indépendants autres que les agriculteurs sont satisfaits de l'utilisation des structures sanitaires ; par contre 5 % seulement des apprentis ou aides familiaux le sont. Cette proportion est de 11 % chez les inactifs et chômeurs, et de même chez les travailleurs indépendants non agricoles. Environ 7% des agriculteurs sont satisfaits de l'utilisation des structures sanitaires.

5.7 Problème de service de santé

Le problème de service de santé est défini par les différents aspects qui ne favorisent pas la fréquentation des structures de santé. En d'autres termes, les déterminants qui découragent la population à visiter les structures de soins. La question intitulée : « la personne a eu des problèmes au moment de sa visite » permet de décrire certains de ces déterminants.

Le tableau 5.5 en annexe présente la répartition en pourcentage des personnes qui ont consulté un praticien de la santé au cours des 4 dernières semaines précédant la collecte qui n'ont pas été satisfaits et les raisons du mécontentement selon le milieu de résidence, la région, le groupe socio-économique, le sexe, le genre de service de santé fréquenté. Il ressort de l'enquête que 25 % des personnes qui ont fait la consultation sont mécontentes. Il n'existe pas d'écart sensible entre les centres urbains (26 %) et les campagnes (25 %). Il en est de même au niveau des hommes (26 %) et des femmes (25 %). Parmi ceux qui sont mécontents, 5 % pensent que la structure n'est pas propice, pour 28 % la durée d'attente est trop longue, près

de 5 % ont souligné qu'il n'y a pas de personnel qualifié alors que 32 % estiment que la prestation est trop chère. Pour 41 % environ, le traitement est inefficace contre 15 % qui ont parlé de la non disponibilité des médicaments.

5.8 Raison de la non utilisation de service de santé

Les raisons de non utilisation des services de santé sont définies par les facteurs ou moyens qui ne facilitent pas l'utilisation du service médical. Pour ce faire, la question : « pourquoi le malade n'a-t-il pas utilisé de services de santé au cours des 4 dernières semaines » est posée pour la description du phénomène.

Le tableau 5.6 en annexe présente la répartition en pourcentage des personnes qui n'ont pas consulté de praticien de santé au cours des 4 dernières semaines précédant l'enquête et les raisons pour ne pas avoir consulté selon le milieu de résidence, la région, le groupe socio-économique, le sexe, le type de maladie/blessure. Il ressort de l'enquête que 88 % n'ont pas consulté un praticien de santé. On observe un écart sensible entre les centres urbains (89 %) et les campagnes (86 %). Plusieurs raisons ont motivé cela : près de 88 % de ceux qui n'ont pas consulté un praticien de santé n'ont pas trouvé la consultation nécessaire tandis que 12 % ont trouvé le coût trop élevé. Ces mêmes tendances s'observent selon le milieu de résidence et le sexe.

5.9 Santé de la reproduction

Une des priorités des Objectifs du Millénaire pour le Développement est d'améliorer la santé maternelle. Pour ce faire, il est recommandé aux femmes d'accoucher dans les structures de santé afin d'être assistées par un personnel de santé qualifié. Dans cette optique, les questions telles que : « dans quelle structure l'enfant est-il né ? » et « qui a assisté la mère pendant l'accouchement ? », ont été posées pour rendre compte de la situation actuelle de ces phénomènes.

5.9.1 Structure d'accouchement

Le tableau 5.7 (page suivante) présente les proportions des femmes selon les structures dans lesquelles elles ont accouché suivant le milieu de résidence, les domaines d'études (région) et les groupes socio-économiques. Il ressort que, 6 femmes sur 10 accouchent dans les structures de santé et 4 femmes sur 10 accouchent chez eux à domicile. Il y a une disparité sensible au niveau des régions. On enregistre respectivement selon que la femme a accouché dans une structure de santé d'une part ou chez elle à la maison d'autre part les proportions suivantes : à Lomé presque 10 femmes sur 10; contre 0 femme sur 10; dans la région maritime un peu plus de 7 femmes sur 10; contre un peu moins de 3 femmes sur 10; dans la centrale un peu moins de 7 femmes sur 10; contre 3 femmes sur 10; A Kara, un peu moins de 6 femmes sur 10 contre 4 femmes sur 10 et dans les Savanes 4 femmes sur 10; contre plus de 6 femmes sur 10.

Tableau 5.7 : Répartition (%) des naissances des cinq années précédant l'enquête par lieu de naissance

	Structure de santé publique	Structure de santé privée	Domicile	Autre	Total
Ensemble	51,8	12,9	35,3	0,1	100,0
Milieu de résidence					
Rural	63,9	30,3	5,7	0,1	100,0
Urbain	47,6	6,8	45,5	0,1	100,0
Région					
Lomé	57,9	40,3	1,8		100,0
Maritime	54,3	19,4	26,1	0,1	100,0
Plateaux	48,1	10,4	41,3	0,1	100,0
Centrale	59,4	7,2	33,4	0,0	100,0
Kara	56,4	2,0	41,6	0,0	100,0
Savane	40,9	1,3	57,7	0,1	100,0
Groupe socio-économique					
Salarié secteur public	76,6	16,1	7,3	0,0	100,0
Salarié secteur privé	58,4	31,4	10,2	0,0	100,0
Indépendant agric.	45,1	4,9	49,9	0,1	100,0
Autres Indépendants	65,7	24,7	9,7	0,0	100,0
Apprentis, aides familiaux	51,5	5,0	43,6	0,0	100,0
Inactifs, chômeurs	59,0	21,1	19,5	0,4	100,0
Non déclaré	45,0	10,0	45,0	0,0	100,0

5.9.2 Assistance de la mère pendant l'accouchement

L'assistance de la mère pendant l'accouchement par un personnel qualifié peut fortement améliorer les suites de couches pour la mère et l'enfant grâce à l'utilisation de techniques appropriées, ainsi qu'à un diagnostic et à un traitement précis et rapide des complications. L'assistance par un personnel qualifié se définit comme un accouchement suivi par un médecin, une infirmière, une sage-femme ou une sage-femme auxiliaire. La question « qui a assisté la mère de l'enfant pendant l'accouchement » a été posée pour collecter les informations qui vont permettre de décrire le phénomène.

Le tableau 5.8 en annexe présente la répartition en pourcentage des naissances de moins de 5 ans précédant l'enquête par type de personne qui a assisté l'accouchement. Au total un peu plus de 6 femmes sur 10 ont été assistées par un personnel qualifié de santé pendant l'accouchement. En effet on constate une grande disparité dans les centres urbains (un peu plus de 9 femmes sur 10) et les campagnes (5 femmes sur 10). Ces proportions décroissent au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Lomé (presque 10 femmes sur 10) ; vers les localités septentrionales, Maritime (un peu plus de 7 femmes sur 10) ; plateaux (un peu plus de 6 femmes sur 10) ; Centrale (près de 7 femmes sur 10) ; Kara (près de 6 femmes sur 10) et Savanes (près de 5 femmes sur 10). Par ailleurs, il est à noter que le groupe socioéconomique a une influence sur la personne qui assiste la mère pendant l'accouchement. Les données de l'enquête montrent que 9 femmes sur 10 qui vivent dans les ménages des salariés du secteur public, des salariés du secteur privé et des indépendants autres que les indépendants agricoles sont favorables à l'assistance de la mère pendant l'accouchement par un personnel qualifié de santé. Outre les indépendants agricoles dont 5 femmes seulement sur 10 sont assistées par le personnel qualifiés, on enregistre 8 femmes sur 10 chez les inactifs et chômeurs et 6 femmes sur 10 chez les apprentis et aides familiaux.

5.10 Enfants de moins de cinq (5) ans

Les données de l'enquête QUIBB fournissent pour les enfants âgés de moins de 5 ans, les informations sur : l'enregistrement des naissances, les structures d'accouchement, l'assistance de la mère pendant l'accouchement, l'état nutritionnel de l'enfant, l'allaitement maternel exclusif au cours des 6 premiers mois d'âges, la pesée dans une unité de soins, et les vaccins reçus pendant la première année.

5.10.1 Enregistrement de naissance

La convention internationale relative aux droits de l'enfant stipule que chaque enfant a le droit à un nom et à une nationalité ainsi qu'à la protection contre la privation de son identité. L'enregistrement des naissances à l'état civil constitue un moyen fondamental de préserver ces droits pour les enfants. Au cours de la collecte des données de QUIBB, des questions sur la possession d'acte de naissance aux enfants de moins de 5 ans et l'appréciation de l'enregistrement dans les délais légaux de 30 jours ont été posés pour décrire ces faits.

Le tableau 5.9 en annexe indique que sur le plan national 73% des enfants de moins de 5 ans ont un acte de naissance et 69 % de ceux là sont enregistrés dans les délais légaux. Il n'existe pas de disparité dans l'enregistrement dans les délais légaux des filles (69 %) et des garçons (69 %). Il est à noter cependant qu'il y a un écart sensible dans les centres urbains (92%) et dans les campagnes (66 %) pour la possession d'un acte de naissance. Cela va de même pour l'enregistrement des naissances dans les délais légaux où on enregistre (90%) dans les centres urbains contre (61%) dans les campagnes. Lomé (94%) enregistre la plus forte proportion des enfants de moins de 5 ans qui possèdent un acte de naissance, suivie centrale (78%), de la région maritime (77 %) et Savanes (77 %), Kara (66 %) et enfin Plateaux (55 %). Dans ces domaines sus cités l'enquête a révélé que 9 enfants sur 10 à Lomé, 8 sur 10 dans la région maritime, 7 sur 10 dans la Centrale et Savanes, 6 sur 10 à Kara et 5 sur 10 dans les Plateaux ont été enregistrés dans les délais légaux. L'appartenance des parents à un groupe socioéconomique a une influence sur la déclaration des naissances.

Presque tous les enfants (97%) qui vivent dans les ménages dont le chef est salarié du secteur public ont un acte de naissance et 96% des enregistrements sont faits dans les délais légaux. En ce qui concerne les enfants dont le chef de ménage est salarié du secteur privé, un peu moins de 9 enfants sur 10 ont un acte de naissance et 8 enfants sur 10 de ces derniers sont déclarés dans les délais légaux.

Les enfants des inactifs chômeurs (8 sur 10) et les indépendants (8 sur 10) outre que les agriculteurs (6 sur 10) déclarent mieux par rapport aux aides familiaux (5 sur 10). Hormis les enfants des apprentis et aides familiaux dont 5 enfants sur 10 seulement sont déclarés dans les délais légaux, les enfants des autres groupes socioéconomiques sus mentionnés ont déclaré dans les délais légaux dans les proportions semblables à celles d'avoir un acte de naissance.

5.10.2 Etat nutritionnel de l'enfant et la pesée dans une unité de soin

L'état nutritionnel des enfants est le reflet de leur état de santé général. Lorsqu'un enfant a accès à une source d'alimentation appropriée, qu'il n'est pas sujet à des maladies récurrentes et qu'il est bien protégé, il atteint son potentiel de croissance et il est considéré comme bien nourri. L'indice poids pour âge permet de mesurer la malnutrition aiguë et chronique. Les questions telles que « L'enfant a-t-il bénéficié d'alimentation dans un centre nutritionnel » et « l'enfant a-t-il bénéficié de pesée dans une unité sanitaire » ont permis de décrire certains de ces aspects.

a)- Alimentation de l'enfant dans un centre nutritionnel

Le tableau 5.9 en annexe présente les proportions des enfants qui ont bénéficié d'alimentation dans un centre nutritionnel par milieu de résidence, région, groupes socioéconomiques, sexe et âge. Près de 3 % des enfants de moins de 5 ans ont bénéficié d'aliments d'un centre nutritionnel. Il n'existe pas d'écart sensible entre les filles (3%) et les garçons (3%). Par contre il y a une légère différence entre les enfants des centres urbains (4%) et ceux des campagnes (3%). Il est à noter cependant qu'il y a une disparité entre les régions : Lomé (4%), Plateaux (3%) Maritime (2%), Centrale (2%), Kara (2%) et Savanes (5%).

Par ailleurs les enfants des inactifs et chômeurs (5%) ont plus bénéficié contre 3% des enfants dont les parents sont des agriculteurs, et de même 3% de ceux dont les parents sont les salariés du secteur public.

b)- Pesée de l'enfant dans une structure de soins

Au total 6 enfants sur 10 ont bénéficié de pesée dans une structure de santé. Il est à noter qu'il n'y a pas d'écart entre les filles (6 enfants sur 10) et les garçons (6 enfants sur 10). Il n'existe aussi pas de grand écart au niveau des régions. A Lomé, dans la région centrale et dans la région des savanes il y a 7 enfants sur 10, qui ont bénéficié contre 5 enfants sur 10 dans les Plateaux et Kara ; et enfin 6 enfants sur 10 dans la région maritime. En effet l'appartenance d'un enfant à un groupe socioéconomique a une influence sur leur pesée. Ainsi, le tableau 5.1 en annexe montre que 7 enfants sur 10 dont les parents travaillent dans le secteur privé et les travailleurs indépendants autre que les agriculteurs ont bénéficié de pesée dans une structure de santé. Les travailleurs du secteur public ont la plus forte proportion qui est de près de 8 enfants sur 10 contre 4 enfants sur 10 dont les parents sont des apprentis ou des aides familiaux. Pour les enfants des inactifs ou chômeurs cette proportion est de 6 enfants sur 10 contre 5 enfants sur 10 dont les parents sont des agriculteurs.

5.10.3 Allaitement maternel exclusif

L'allaitement au sein joue un rôle important dans l'état nutritionnel des enfants. Il transmet les anticorps de la mère à l'enfant donc protège les enfants contre les infections de certaines maladies comme la diarrhée. Aussi le lait maternel contient tous les éléments nutritifs indispensables au bon développement et à la croissance de l'enfant durant ses premiers mois d'existence. Toutefois, de nombreuses mères abandonnent l'allaitement trop tôt ce qui peut contribuer à un fléchissement de la croissance et à une malnutrition due à une carence en micronutriments. La question « l'enfant a-t-il été exclusivement allaité au sein durant les 6 premiers mois » a permis de décrire certains de ces aspects.

Ainsi le tableau 5.9 en annexe indique les proportions des enfants âgés de moins de 5 ans allaités exclusivement au sein au cours des 6 premiers mois de leur existence, selon le sexe, le milieu de résidence, les régions et les groupes socio-économiques.

Près de 7 enfants sur 10 ont été exclusivement allaités au sein au cours des 6 premiers mois de leur âge. Il n'existe pas d'écart au niveau des garçons (7 sur 10) et des filles (7 sur 10). Par contre il y a une légère différence dans les centres urbains (8 enfants sur 10) et les campagnes (6 enfants sur 10).

Dans la région Maritime hormis Lomé, près de 4 enfants sur 10 ont été exclusivement nourris au lait maternel tandis que dans les régions de la Kara, Centrale et Savanes cette proportion est de 7 enfants sur 10. Lomé, la capitale du pays a la plus forte proportion qui est de 8 enfants sur 10. Il est à noter cependant que les groupes socio-économiques ont une légère influence sur l'allaitement au sein. Près de 8 enfants sur 10 issus des parents qui travaillent dans le secteur public contre 7 enfants sur 10 dont les parents sont inactifs ou chômeurs ont bénéficié de l'allaitement exclusif au sein. Cette proportion des enfants des inactifs ou chômeurs est de même pour ceux des travailleurs indépendants non agricoles et ceux des travailleurs du secteur privé. Pour les enfants des indépendants agricoles et ceux des aides familiaux 6 enfants sur 10 ont été nourris exclusivement au lait maternel.

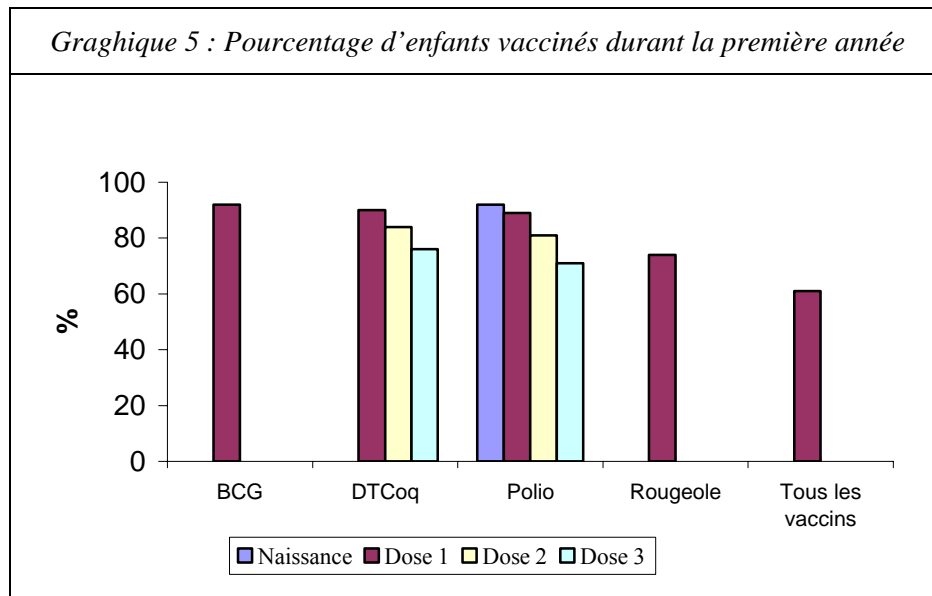
5.10.4 Vaccination

D'après les directives de l'UNICEF et de l'OMS, un enfant doit recevoir le vaccin du BCG pour se protéger contre la tuberculose, 3 doses de DTCOQ pour se prémunir contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos, 3 doses de vaccin contre la polio et un vaccin contre la rougeole avant l'âge de 12 mois. A cet effet pour apprécier ce phénomène, il a été demandé aux gardiens des enfants de moins de 5 ans, les vaccins que ces derniers ont reçu durant leur première année.

Le tableau 5.10 en annexe présente la proportion des enfants de moins de cinq (5) ans vaccinés au cours de leur première année d'existence selon les doses des différents vaccins reçus et suivant le milieu de résidence, la région ou domaine d'études, le groupe socio-économique et le sexe.

Les données de cette étude montrent que le taux de couverture vaccinale est de 61% au niveau national sans écart entre les garçons et les filles. Cette proportion est pour les centres urbains de 65 % et pour les centres ruraux de 60 %.

Près de 92% des enfants de moins de 5 ans ont reçu le vaccin BCG avant l'âge de un an contre 74% qui ont reçu le vaccin anti-rougeoleux. Il est à noter aussi que 76 % ont reçu les 3 doses de DTCoq contre 70% qui ont reçu les 4 doses de polio avant 12 mois révolus. Ces proportions ne présentent pas d'écart sensible au niveau du sexe. Par contre au niveau des centres urbains et ruraux, il y a une légère variation qui ne mérite pas d'attention particulière.



5.11 Utilisation des préservatifs chez les jeunes

La promotion d'un comportement sexuel sans risque est indispensable pour réduire la prévalence du VIH-SIDA. L'utilisation des préservatifs lors des rapports sexuels notamment avec les partenaires occasionnels est particulièrement importante pour endiguer la propagation du VIH-SIDA. Bon nombre de nouveaux cas d'infection de VIH-SIDA concernent les jeunes. En conséquence, un changement de comportement au sein du groupe des jeunes est essentiel pour ralentir la propagation du virus.

Ainsi des questions telles que : « avez-vous déjà utilisé le préservatif », « avez-vous utilisé le préservatif lors de votre dernier rapport sexuel » et « avez-vous utilisé le préservatif lors de votre premier rapport sexuel ? » ont été posées aux jeunes âgés de 12 à 35 ans pour apprécier l'utilisation des préservatifs.

Le tableau 5.11 en annexe indique la proportion des jeunes âgés de 12 à 35 ans ayant entendu parler, ayant connu et ayant utilisé le préservatif lors de leur premier et dernier rapport sexuel selon le milieu de résidence, la région, le sexe, le groupe socio-économique, les groupes d'âges, le niveau d'instruction et l'état matrimonial.

Il ressort de l'enquête que 19% des jeunes ont utilisé le préservatif lors du dernier rapport sexuel. On observe une variation très sensible au niveau des centres urbains (30%) et des campagnes (11%). Cela est de même au niveau des hommes (17%) et des femmes (26%).

Chapitre 6 : EMPLOI

6.1 Situation par rapport à l'emploi

Au Togo, la grande majorité de la population travaille. En effet, au sein de cette population, environ 4/5 (soit 78,8%) des personnes en âge de travailler (15 ans et plus) exercent une activité contre 21,2% qui ne travaillent pas (voir le tableau 6.1 ci-dessous). Ces derniers sont essentiellement des inactifs constitués d'élèves et étudiants ainsi que de retraités (18%) et un faible taux de chômeurs² (3,2%). Le chômage touche plus les couches les plus jeunes (15-29 ans), et surtout les femmes de cette catégorie d'âge. Il est de 4,7% pour les jeunes femmes contre (4,2%) pour les jeunes hommes.

La population togolaise active occupée est composée en majorité de personnes pleinement occupées (59,1%). Les sous-employés ne représentent que 19,7%. Ces chiffres indiquent donc la faible présence du sous emploi dans le marché du travail au Togo. Toutefois la structure du marché de l'emploi n'est pas la même entre les milieux urbain et rural ou d'une région à une autre.

Les données révèlent une certaine concentration de la population active occupée dans le milieu rural. Elles indiquent que le milieu rural est dominé par un taux élevé d'employés (64,1% contre 49,7% dans le milieu urbain). La tendance est la même en ce qui concerne les sous emplois. Le milieu rural donne un taux de sous emploi (21,7%) légèrement supérieur à celui du milieu urbain (16,1%).

L'analyse de la situation de l'emploi dans les régions montre certaines différences. La région centrale et celle de Kara s'écartent de la moyenne nationale de sous emploi. Ces régions présentent les plus faibles taux de sous emploi (respectivement 8,4% et 10,5%) et par ricochet les plus forts taux d'emploi à plein temps.

En ce qui concerne le chômage, Lomé est de loin plus touchée que le reste du pays avec un taux de 7,9% ; ce chiffre tournant généralement autour de 2% dans le reste du pays. La région des savanes se distingue toutefois des autres par le taux de chômage le plus faible (0,6%).

	Travaille			Ne travaille pas			Total
	Employé	Sous-empl.	Total	Chômeur	Inactif	Total	
Ensemble	59,1	19,7	78,8	3,2	18,0	21,2	100,0
Milieu de résidence							
Rural	64,1	21,7	85,8	1,3	12,9	14,2	100,0
Urbain	49,7	16,1	65,8	6,7	27,5	34,2	100,0
Région							
Lomé	45,6	17,9	63,5	7,9	28,7	36,5	100,0
Maritime	53,6	25,7	79,3	2,9	17,8	20,7	100,0
Plateaux	56,4	26,3	82,6	1,9	15,4	17,4	100,0
Centrale	72,4	8,4	80,8	1,7	17,5	19,2	100,0
Kara	70,8	10,5	81,3	2,1	16,6	18,7	100,0
Savane	63,2	27,4	90,6	0,6	8,7	9,4	100,0
Sexe et âge							
Homme	57,5	21,0	78,5	3,2	18,3	21,5	100,0
15-29	51,1	16,1	67,2	4,2	28,6	32,8	100,0
30-49	64,7	29,5	94,2	2,6	3,2	5,8	100,0
50-64	64,7	20,9	85,5	1,8	12,6	14,5	100,0
65+	50,4	11,7	62,0	1,3	36,6	38,0	100,0
Femme	60,6	18,5	79,1	3,1	17,8	20,9	100,0
15-29	55,6	16,2	71,9	4,7	23,4	28,1	100,0
30-49	67,7	23,8	91,5	2,2	6,3	8,5	100,0
50-64	68,0	17,2	85,2	1,1	13,6	14,8	100,0
65+	42,5	7,7	50,2	0,5	49,4	49,8	100,0

² Au sens de l'enquête QUIBB, les chômeurs comprennent les personnes qui ne travaillaient pas au cours des quatre semaines précédant l'enquête et qui cherchaient du travail au cours de la même période.

6.2 Statut dans l'emploi

Les données du tableau 6.2 ci-dessous, montrent que les travailleurs togolais exercent le plus souvent pour leur compte propre (61,5%) ou comme apprentis ou aides familiales (28,3%). Ces deux groupes constituent près de 90% des travailleurs. Les 10% restant sont des employés réguliers (7,2%) et les employés à la tâche (3%).

Bien que cet ordre de répartition des travailleurs soit valable pour toutes les régions du pays, les deux premiers groupes sont plus rencontrés dans le milieu rural que dans le milieu urbain. Ils représentent en proportion 95,3% en milieu rural contre 76,5% en milieu urbain. Alors que le milieu urbain enregistre le plus fort taux d'emplois horaires ou journaliers.

Les emplois réguliers sont plus fréquents dans la ville de Lomé (21,3% contre moins de 7% pour les autres régions). Son taux le plus faible est observé dans la région des savanes où seulement 1,3% des travailleurs sont des employés réguliers. Par contre, sur le plan national, les togolais travaillent moins comme apprentis ou aides familiales à Lomé (14,7%).

	Occupé	Chômeur	Inactif	Total
Ensemble	78,8	3,2	18,0	100,0
Milieu de résidence				
Rural	85,8	1,3	12,9	100,0
Urbain	65,8	6,7	27,5	100,0
Région				
Lomé	63,5	7,9	28,7	100,0
Maritime	79,3	2,9	17,8	100,0
Plateaux	82,6	1,9	15,4	100,0
Centrale	80,8	1,7	17,5	100,0
Kara	81,3	2,1	16,6	100,0
Savane	90,6	0,6	8,7	100,0
Sexe et âge				
Homme	78,5	3,2	18,3	100,0
15-29	67,2	4,2	28,6	100,0
30-49	94,2	2,6	3,2	100,0
50-64	85,5	1,8	12,6	100,0
65+	62,0	1,3	36,6	100,0
Femme	79,1	3,1	17,8	100,0
15-29	71,9	4,7	23,4	100,0
30-49	91,5	2,2	6,3	100,0
50-64	85,2	1,1	13,6	100,0
65+	50,2	0,5	49,4	100,0

6.3 Secteur d'activité

Le secteur privé constitue le plus gros employeur du Togo. Il absorbe à lui seul près de 90,3% des emplois. Moins de 10% de travailleurs restant sont repartis entre les ménages employeurs (6,3%), les entreprises d'Etat (1,9%) et le secteur parapublic (1,5%) (voir tableau 6.3 en annexe).

Le secteur public emploie plus dans les villes du Togo qu'en milieu rural ; ses emplois concernent 3,2% des travailleurs en milieu urbain contre seulement 1,4% pour le rural. Par contre les ménages ruraux utilisent plus d'actifs que les ménages urbains.

Les secteurs public et parapublic sont plus présents à Lomé et dans la Région de la Kara où ils emploient 7,1% de travailleurs de Lomé et 6,3% pour Kara contre moins de 3,0% dans les autres régions. Ces secteurs sont peu présents dans la région des Savanes où ils utilisent seulement près de 1% des travailleurs.

6.4 Branche d'activité

D'après le tableau 6.4 en annexe, le groupe de branches agriculture-élevage-pêche regorge du plus grand nombre de travailleurs togolais (57,7%). Le second domaine le plus prolifique en emploi se trouve être le groupe formé du commerce, des réparations, de l'hôtellerie et de la restauration (21,8%).

L'enquête révèle que les travailleurs du milieu rural sont le plus présents dans les deux branches citées plus haut avec une tendance plus forte toujours pour le secteur primaire (76,8%) ; alors qu'en milieu urbain, l'emploi est dominé par le secteur tertiaire. Le groupe de branches commerce-réparation-hôtellerie-restauration est le plus pourvoyeur d'emplois avec 44,1% des travailleurs suivi de celui des banques, assurances et services (18,2%). Les travailleurs des administrations publiques sont moins présents en milieu rural (0,4%) qu'en milieu urbain (2,4%). La même tendance est observée en ce qui concerne les emplois dans le groupe des secteurs sociaux que sont l'éducation et la santé. Les emplois dans ce domaine au milieu urbain constituent 5,2% du total des emplois urbains contre 1,6% dans le milieu rural. Au plan des différences régionales, l'administration publique est la plus présente dans la région de Lomé (2,4% contre moins de 1% dans les autres régions à l'exception de Kara (1,4%)).

La branche agriculture est la moins présente dans la région de Lomé. Néanmoins elle fournit généralement plus de la moitié des emplois dans les autres régions du pays. La région des savanes enregistre pour ce groupe le plus fort taux (89,1%). Cette région est aussi caractérisée par le faible taux d'activité dans le secteur commerce-réparation-hôtellerie-restaurant (6,2%).

Par ailleurs, une certaine différence est relevée en ce qui concerne la répartition des employés de l'éducation et de la santé. Le chiffre concernant ces emplois à Lomé (4,7%) dépasse largement celui des autres régions qui se situe entre 1% (savanes) et 2,9% (Kara).

6.5 Mode de rémunération

Dans l'ensemble, 61,5% des travailleurs togolais exercent à leur propre compte. Pour ceux qui travaillent pour le compte d'autrui la contrepartie versée par l'employeur pour le travail fourni se fait par un paiement en espèce ou en nature (voir tableau 6.5 en annexe).

Ce type de rémunération concerne de 7,2% de ces travailleurs sur le plan national. Les apprentis et aides familiales qui ne perçoivent pas directement de rémunération représentent 28,3%. Les travailleurs à la tâche qui sont rémunérés par l'heure ou par jour, représentent la plus faible proportion (3,0%).

Le milieu de résidence du salarié montre une répartition presque égalitaire des travailleurs à leur propre compte entre le milieu rural et le milieu urbain. Toutefois, une différence est à noter en ce qui concerne les salariés payés en espèces ou en nature qui sont le plus localisés en zone urbaine (17,5%). Les apprentis et aides familiales qui ne reçoivent pas de rémunérations sont plus importants en zone rurale (32,3%) qu'en zone urbaine (18,6%).

Au niveau des régions, il ressort le constat suivant : la région de Lomé regroupe le plus fort taux de salariés payés en espèce ou en nature (21,3%). Les autres régions en dehors de Lomé ont un taux faible compris entre 6,5% pour la Kara et 1,3% pour les savanes.

6.6 Chômage

6.6.1 Localisation de la population non occupée

Pour ce qui est de la répartition spatiale de la population non occupée, leur proportion est plus importante en milieu urbain (34,2%) qu'en milieu rural (14,2%) tel que le montre le tableau 6.6 en annexe. En analysant de plus près cette population inoccupée, il est remarqué que la proportion d'inactifs la composant en milieu urbain (27,5%) est plus élevée par rapport au milieu rural (12,9%). Les données de l'enquête indiquent de même que Lomé contient en

proportion plus de personnes non occupées (chômeurs et inactifs : 36,5%). Cette proportion se situe à moins de 3% de la population en âge de travailler dans les autres régions du Togo. La région des savanes a cependant le plus faible taux de chômeurs (0,6%).

6.6.2 Raisons de l'inactivité économique

La principale raison évoquée dans l'enquête pour justifier l'inactivité est la poursuite des études (46,4% de la population économiquement inactive est élève ou étudiant) (voir tableau 6.7 en annexe). Outre les études, la jeunesse ou la vieillesse est la seconde raison la plus évoquée (15%). Elle est suivie par les obligations familiales (11,8%) et le non dynamisme du marché du travail (10,2%).

A part la principale raison évoquée qui est la poursuite des études, l'importance des autres raisons évoquées diffèrent d'un milieu à l'autre. C'est ainsi qu'en milieu rural, la deuxième raison est l'âge et la troisième raison la plus avancée concerne les obligations familiales (12,5%) qui sont suivies dans une moindre mesure par les handicaps et infirmités (11,2%). Alors qu'en milieu urbain, la deuxième raison est plutôt le manque de dynamisme du marché du travail (14,0%), la troisième, les obligations familiales (11,2%) et la quatrième l'âge (9,7%). La raison liée aux handicap et infirmité, rare en milieu urbain (3,3%), est beaucoup plus présente en milieu rural (11,2%).

Au plan régional, les handicaps et infirmités sont relativement plus évoqués hors de Lomé. Il est généralement plus soulevé dans le reste du pays ou il se situe à plus de 8% contre 2,3% à Lomé.

6.6.3 Raisons du chômage

La population des chômeurs affirme que la principale raison à leur situation de sans emplois est le manque de dynamisme du marché de l'emploi au Togo (pas de travail disponible). D'après le tableau 6.8 en annexe, cette raison est évoquée par près de quatre chômeurs sur cinq (74,8%). L'inactivité saisonnière et les obligations familiales sont évoquées comme seconde raison par 13,2% de ces sans emplois. Quand à l'handicap et infirmité, ils sont très peu évoqués (seulement 1,4%).

Une analyse suivant le milieu de résidence des chômeurs indique que la raison liée à l'absence de travail disponible est partout la plus évoquée; elle est plus fréquente dans le milieu urbain (79,6%) que dans le milieu rural (61,5%). Par contre les raisons liées à l'obligation familiale sont plus évoquées dans le milieu rural : 18,4% et seulement 3,7% dans le milieu urbain.

Au plan régional, les raisons liées au handicap et à l'infirmité sont en général faibles pour l'ensemble du pays mais elles sont le plus évoquées dans la région des Savanes (4,8%) et dans les Plateaux (2,8%).

6.7 Sous-emploi

6.7.1 Statut dans le sous emploi

Il ressort du tableau 6.8 en annexe qu'au Togo, 69,5% des personnes sous employées travaillent à leur propre compte, 19,4% le font comme apprentis ou aide familiale, 6,1% ont le statut d'employé régulier et enfin 5,1% sont des employés à la tâche.

L'analyse par milieu de résidence du travailleur présente une certaine différence entre le milieu rural et le milieu urbain. Outre la présence de sous emplois destinés à son propre compte, le milieu rural est dominé par les apprentis et les aides familiales (24,3%). Les Employés réguliers et les employés à la tâche occupent une proportion presque égalitaire dans la zone rurale.

Par contre la zone urbaine a une proportion très élevée d'employés réguliers (15,2%) comparativement à la zone rurale (2,5%). Les données montrent aussi une proportion plus faible d'employés à la tâche relativement aux emplois réguliers mais qui se révèlent plus forte (taux) que ceux du milieu urbain.

6.7.2 Sous emploi et type d'employeur

Dans l'ensemble (Voir tableau 6.9 en annexe), on note que la population sous employée togolaise travaille principalement pour des entreprises privées (90,3%). Une très faible proportion (6,3%) d'entre elles travaille pour des particuliers ou des ménages. L'Etat (public) et le secteur para public offrent les plus faibles proportions de sous emploi au Togo. Ils occupent seulement 3,4% de la population totale de sous emplois.

En observant la répartition suivant le milieu de vie de la population des sous employés, on constate un taux faible des travailleurs du secteur public et para public en milieu rural (2%) comparé au milieu urbain (6,9%). Ces chiffres indiquent les différences en terme d'emploi public entre les zones rurales et urbaines. Néanmoins, les entreprises individuelles sont de peu plus présentes en zone rural qu'en zone urbaine.

Au niveau régional, la population sous employée du secteur parapublic est beaucoup plus importante dans la région de Lomé (4,5%) et à un degré moindre dans la région de Kara (2,3%). Cette présence est quasi nulle dans les autres régions du pays (moins de 1,0%).

6.7.3 Sous emploi et branche d'activités

Il ressort du tableau 6.10 en annexe que les sous emplois sont plus présents dans la branche agriculture, pêche, élevage avec plus d'un sous employé sur deux. Les sous emplois sont également localisés dans la branche commerce hôtel, restaurant (23,8%) mais dans une proportion moindre. La branche des mines et carrières a le taux le plus faible de sous emploi au Togo (0,7%).

Il existe une différence en terme de sous emploi entre le milieu rural et le milieu urbain. Les sous employés dans le milieu rural sont essentiellement ceux de la branche agriculture, élevage et pêche (73,8%) et dans un degré moindre ceux du commerce, des réparations, de l'hôtellerie et de la restauration (23,8%).

Le sous emploi dans milieu urbain quand à lui est dominé par le secteur du commerce, des réparations et de l'hôtellerie (46,7%) et dans un degré moindre par la branche des services, des banques et des assurances (12,7%) et par la branche agriculture, pêche, élevage (9,7%).

Au plan régional, Lomé a une structure en terme de sous emploi différente des autres régions du Togo. A Lomé, les sous emplois de la branche commerce, réparation, hôtellerie dominent le marché (51,9%). On retrouve aussi des sous emplois dans la branche des services, banques et assurances et celle des transports et communication mais dans un degré moindre (respectivement 12,7% et 10,9%).

Chapitre 7 : AVOIRS DES MENAGES

Cette partie traite des avoirs des ménages. Elle est composée en premier point de terre, en second de bétail, vient la communication, ensuite mobiliers et électroménagers et enfin les moyens de transport.

Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête QUIBB 2006, révèle que 49,2% des ménages possèdent des terres, 35,7% du bétail, 18% un moyen de communication, 12% un bien électroménager et 39% un moyen de transport.

7.1 Terres

Dans l'ensemble, l'enquête QUIBB 2006 révèle que 49,2% des ménages possèdent des terres (voir le tableau 7.1 ci-dessous). Les ménages possèdent des terres soit pour les cultiver, soit pour construire un logement de famille ou de location. En tenant compte de l'évolution des terres par rapport à l'année écoulée avant l'enquête, 3,9% des ménages ont eu des terres plus petites contre 41,4% pour des terres identiques et 3,8% pour des terres plus grandes (voir Tableau 7.2 en annexe). Les ménages qui déclarent avoir des terres plus petites que celles de l'année écoulée, les ont soit vendues ou les ont données à de tierces personnes, pour les ménages ayant leurs terres identiques, ils n'ont ni procéder à des ventes, ni à des dons, mais par contre, ils peuvent procéder à des locations ; enfin les ménages qui ont eu des terres plus grandes que l'année écoulée, ont eu, soit un héritage, soit un cadeau, soit un achat.

En considérant le milieu de résidence, le tableau 2.5 montre qu'il y a une forte disparité entre les ménages ruraux (65%) possédant des terres et les ménages urbains (22%). Une analyse de l'évolution des terres de l'année de l'enquête par rapport à l'année d'avant révèle qu'en milieu rural, 5,7% des ménages ont des terres plus petites contre 54,2% pour des terres identiques et 5,2% pour des terres plus grandes (voir Tableau 7.2 en annexe).

Selon la région de résidence, le tableau 2.5 révèle que le pourcentage des ménages possédant des terres augmentent au fur et à mesure qu'on avance vers le nord: Lomé (12,5%) ; Maritime (48,6%) ; Plateaux (54,7%) ; Centrale (57,3%) ; Kara (68,1) ; Savanes (89,3). On remarque la même évolution pour les ménages qui déclarent avoir une terre plus petite que celle de l'année d'avant l'enquête, il en est de même pour les ménages qui déclarent avoir une terre plus grande.

L'enquête QUIBB2006 fait remarquer que 72% des indépendants agriculteurs possèdent des terres. Ils sont 6,8% à avoir des terres plus petites par rapport à l'année avant l'enquête contre 59,1% pour des terres identiques et 6,3% pour des terres plus grandes (voir tableau 7.2 en annexe).

En tenant compte du sexe du chef de ménage, 53% des ménages dont le chef est un homme possèdent des terres contre 36,4% pour les ménages dont le chef est une femme. Une analyse de l'évolution des terres de l'année de l'enquête par rapport à l'année d'avant montre que 44,1% des ménages dont le chef est un homme possèdent des terres identiques contre 32,6% chez les ménages dont le chef est une femme.

Le pourcentage de ménages possédant des terres augmente au fur et à mesure que la taille du ménage croît. On observe une forte proportion des ménages polygames possédant des terres (61%) par rapport aux autres types de ménages. On remarque que plus le chef du ménage est instruit, moins il possède des terres : aucun niveau (63,7%), primaire partiel (50%), primaire complet (45,2%), secondaire partiel (35,6%), secondaire complet (30,2%) et supérieur (29,9%).

7.2 Bétail

En considérant le bétail, l'enquête QUIBB2006 montre que 30% des ménages possèdent du petit bétail tandis qu'une infime proportion des ménages possède du gros bétail (1,0%) (voir tableau 7.1 ci-dessous). Une analyse de l'évolution du bétail de l'année de l'enquête par rapport à l'année d'avant montre que dans l'ensemble, 14,5% possèdent un bétail plus petit contre 7,9% pour un bétail identique et 13,3% pour un bétail plus grand (voir Tableau 7.3 en annexe). Les ménages qui ont eu un bétail plus petit, l'ont soit vendu ou donné, ceux qui ont vu leur cheptel s'agrandir ont certainement effectué des achats ou reçu des cadeaux.

En tenant compte des deux types, 5% des ménages possèdent du petit et du gros bétail. Selon le milieu de résidence, 42,4% des ménages ruraux possèdent du petit bétail contre 8,6% pour les ménages urbains. Il y a une forte proportion de ménages ruraux (21,2%) à avoir un bétail plus petit que l'année avant l'enquête contre 3,2% chez les ménages urbains.

Une analyse selon la région de résidence montre que 45,8% des ménages dans la région de la Kara possèdent du petit bétail, ce qui place cette région en première position par rapport aux autres (Voir le tableau 7.1 ci-dessous).

On remarque que 46% des indépendants agriculteurs possèdent du petit bétail. Par ailleurs, une analyse selon le sexe du chef de ménage montre que 32% des ménages dont le chef est un homme, disposent du petit bétail contre 23% pour les ménages dont le chef est une femme (voir le tableau 7.1 suivant).

Tableau 7.1: Pourcentage de ménages possédant certains biens

	Maison	Terres	Bétail		
			Petit	Gros	Les deux
Ensemble	57,8	49,2	29,9	1,0	4,9
Milieu de résidence					
Rural	72,7	65,1	42,4	1,3	7,4
Urbain	32,4	22,1	8,6	0,6	0,6
Région					
Lomé	24,3	12,5	3,1	0,4	0,0
Maritime	55,5	48,6	36,8	0,2	0,7
Plateaux	66,2	54,7	36,0	0,6	0,7
Centrale	67,7	57,3	38,4	0,7	3,3
Kara	78,9	68,1	45,8	1,6	8,2
Savane	82,8	89,3	32,7	5,0	32,5
Taille du ménage					
1-2	37,4	32,4	15,7	0,5	0,8
3-4	52,8	45,4	27,2	0,9	2,9
5-6	65,6	55,8	35,5	1,1	4,4
7+	74,6	62,5	40,5	1,7	12,7
Groupe socio-économique					
Salarié secteur public	35,0	32,2	14,8	0,6	1,4
Salarié secteur privé	28,1	21,2	11,8	0,5	1,4
Indépendant agric.	79,1	72,1	46,4	1,3	8,8
Autres Indépendants	37,5	26,8	15,3	0,7	1,3
Apprentis, aides familiaux	58,0	58,5	35,2	0,6	4,6
Inactifs, chômeurs	59,6	42,8	23,2	1,2	3,2
Non déclaré	60,2	68,1	37,1	2,4	9,4
Sexe du chef de ménage					
Masculin	60,8	53,0	32,0	1,2	6,1
Féminin	47,7	36,3	22,9	0,4	0,8

7.3 Communication

La communication comprend au moins un des biens durables suivant : la radio, la télévision, le micro-ordinateur et le téléphone mobile ou fixe.

L'enquête QUIBB 2006 révèle que 18% des ménages possèdent un bien communication. Il y a une forte disparité entre le milieu urbain et le milieu rural. En effet, en milieu rural environ 13% de la population possèdent au moins un bien de communication alors qu'en milieu urbain un peu plus du double possède au moins un moyen de communication.

Selon la région, 30,4% de la population de Lomé possèdent au moins un moyen de communication contre 17,7% pour Kara, 16,3% pour Centrale, 16,1% pour Plateaux, 14,0% pour Maritime et 5,0% pour Savanes. Plus la taille du ménage est grande, moins le ménage possède un moyen de communication.

En considérant le groupe socio-économique on constate que 30,8% des apprentis et des aides familiales possèdent au moins un moyen de communication.

7.4 Mobiliers et électroménagers

Les mobiliers et appareils électroménagers comprennent : les matelas, les lits, fauteuil moderne, fer à repasser électrique et machine à coudre.

Les résultats de l'enquête révèle que 12% de la population possède au moins un type de ces biens. Cette proportion est de 10,0% en milieu rural contre 15,3% en milieu urbain. Tout comme précédemment, plus la taille du ménage est grande, moins le ménage possède un type de ces biens (1-2 personnes: 17,1%, plus de 7 personnes : 8,4%).

Une analyse selon le sexe du chef de ménage révèle que 19,2% des ménages dont le chef est une femme possèdent au moins un type de ces biens contre 9,8% pour les ménages dont le chef est un homme.

7.5 Moyens de transport

Les moyens de transport regroupent les éléments tels que la voitures, le camion, la motocyclette, la bicyclette, etc....

L'enquête QUIBB 2006 révèle que 39% (voir le tableau 7.4 en annexe) de la population possèdent au moins un type de ces biens. On remarque une forte disparité entre le milieu rural et le milieu urbain. En effet, en milieu rural, environ 45% de la population possèdent un type de ces biens contre 29% en milieu urbain. Cette situation s'explique par le fait qu'en milieu rural, on utilise plus le vélo comme moyen de déplacement.

Selon la région, 68,7% de la population des savanes possèdent au moins un moyen de transport contre 52% dans la centrale, 41% dans la Kara, 36,3% dans Maritime, 36% dans les plateaux et 25% à Lomé. Plus grande est la taille du ménage, plus grande est sa possession en moyen de transport (1 à 2 personnes 19,5%, plus de 7 personnes 56,3%). Il y a une grande disparité entre les ménages dont le chef est homme et ceux dont le chef est une femme. En effet, les ménages dont le chef est homme représente environ 48% à avoir au moins un moyen de transport contre 9,4% pour les ménages dont le chef est une femme.

Chapitre 8 : HABITAT ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

Ce chapitre concerne les infrastructures et services communautaires essentiels. Son but est de donner les résultats du QUIBB concernant le degré d'accès à un certain nombre d'infrastructures de base, considérées comme étant particulièrement sensibles aux conditions économiques, comme l'eau, le combustible, l'assainissement, les marchés et le transport.

8.1 Habitat

L'accès à l'eau potable, à l'électricité, le système d'assainissement, ou le combustible utilisé pour la cuisine constituent des éléments retenus dans la Stratégie de lutte contre la pauvreté. Ces indicateurs ajoutés au type d'habitat décrivent la condition de vie des populations.

Les questions telles que « quel est le statut d'occupation de votre logement », « quel est le matériau du toit du bâtiment principal du logement », « quelle est la principale source d'approvisionnement en eau utilisée pour boire », « quelle est la principale source d'énergie utilisée pour faire la cuisine dans le ménage », « où évacuez-vous le plus souvent les eaux usées » et bien d'autres encore (voir section G questionnaire en annexe) ont permis de décrire le phénomène.

8.1.1 Type d'habitat et localisation

Globalement 57,8% des ménages togolais sont propriétaires de leur logement (Voir le tableau 8.1 en annexe). Cependant la proportion de ménages occupant des résidences familiales ou des maisons de location est assez faible (environ 21,3%).

Le taux de ménages propriétaires est beaucoup plus élevé dans le milieu rural (72,7%) qu'en milieu urbain (seulement de 32,4%). Le milieu urbain est caractérisé par une plus forte proportion de locataires (46,3%).

La région de Lomé renferme un taux plus faible de propriétaires (24,3%) et de ménages occupant des demeures familiales (22,7%). Cependant, la plupart des ménages de cette région occupent des maisons de location (52,6%). En outre, plus de 50% des ménages en dehors de Lomé sont propriétaires de leurs maisons: 55,5% pour la région Maritime jusqu'à 82,8% pour la région des Savanes.

En ce qui concerne les groupes socio-économiques, seulement près d'un salarié (public ou privé) sur trois (35% pour le secteur public et 28,1% pour le privé) est propriétaire alors que plus des trois quarts (79,1%) des indépendants agricoles sont des propriétaires.

8.1.2 Combustible pour la cuisine

Dans l'ensemble (voir Tableau 8.2 en annexe), les ménages utilisent essentiellement du bois de chauffe comme principal combustible pour la cuisine (59,8%). Le charbon de bois vient comme second combustible le plus utilisé au plan national (36,3%). Toutefois on note une faible préférence pour l'utilisation du pétrole (2%), du gaz butane (1%) et des énergies nouvelles comme l'énergie solaire, l'électricité, les déchets végétaux (moins de 1%).

L'utilisation du bois de chauffe est surtout le fait des ménages du milieu rural (85,8%) alors que le milieu urbain utilise plus le charbon de bois (78,5%).

Au plan régional, les ménages de la région des Savanes utilisent plus le bois de chauffe de bois (86,8%) comparativement en dehors de Lomé : Maritime (79,5%), Plateaux (71,7%), Centrale (73,6%) et Kara (75,6%).

Une nette tendance se dégage en ce qui concerne la correspondance entre la taille du ménage et le type de combustible utilisé. Les ménages de moins de deux membres ont une légère préférence pour l'utilisation du charbon de bois (46,5%) que pour l'utilisation du bois de chauffe (43,5%). Cette tendance s'inverse pour les ménages de plus de deux membres : la

consommation du bois de chauffe devient de plus en plus importante comparativement à celle du charbon de bois. Elle devient plus accentuée au fur et à mesure que la taille des ménages devient importante : 58,2% d'utilisation du bois de chauffe et 39,4% pour le charbon de bois pour les ménages de 3 à 4 membres contre 69,6% et 28,1% pour les ménages de plus de sept membres.

8.1.3 Mode d'éclairage

Les résultats (voir tableau 8.2 en annexe) montrent que les ménages togolais utilisent surtout la lampe tempête comme mode d'éclairage (55,9%). L'électricité (26,8%) et la lampe à pétrole (15,9%) viennent comme les autres types d'éclairage utilisés. La consommation des énergies nouvelles comme l'énergie solaire et générateur est quasi nulle.

Le milieu rural excelle dans l'utilisation de la lampe tempête (73,3%) alors que plus de la moitié des ménages du milieu urbain utilisent l'électricité (64,5%).

Il existe une certaine disparité régionale en matière de consommation de l'électricité : moins de 20% seulement des ménages des autres régions en dehors de Lomé utilisent l'électricité contre 72,9% à Lomé avec un taux très faible dans les savanes (6,3%). Ces régions utilisent le plus la lampe tempête (plus d'un ménage sur deux).

L'on observe que plus la taille des ménages est forte plus ils utilisent la lampe tempête comparativement à l'électricité.

L'utilisation de l'électricité est surtout le fait des salariés du secteur public (58,1%) et du secteur privé (54,3%). Quand à l'utilisation de la lampe tempête, elle est le fait des indépendants agricoles (73,2%), des apprentis et aides familiaux (74,6%) et encore moins des inactifs et des chômeurs.

8.1.4 Type de toilette

Dans l'ensemble (voir tableau 8.3 en annexe), près de la moitié (47,9%) des ménages ne possèdent pas de toilette chez eux. Seulement 21,8% possèdent des latrines couvertes et 11,2% des latrines non couvertes.

L'inexistence de toilette dans les ménages est principalement visible en milieu rural (64,6%) alors qu'en milieu urbain ce taux est faible (19,4%). Les ménages du milieu urbain possèdent le plus des latrines couvertes (42,8%) comparativement au milieu rural (seulement de 9,5%).

L'inexistence de toilette est très faible à Lomé (seulement 8,8%) mais ce chiffre est élevé et dépasse les 50% pour les autres régions et atteint 42,1% pour la région des plateaux.

Les latrines couvertes sont présentes dans la région de Lomé (46,2%) et beaucoup moins dans les autres régions (moins de 20%). Cependant, la région des savanes a le plus faible taux (8,2%).

8.1.5 Source d'eau utilisée pour boire

Dans l'ensemble (voir tableau 8.3 en annexe), les populations togolaises utilisent trois types de sources d'eau : le robinet public (24,5%), les puits non protégés (22,8%) et les forages et puits équipés de pompe (18,4%). L'utilisation du robinet dans le logement est très faible (5,2%).

Le robinet public est beaucoup moins utilisé dans le monde rural (12,8%) comparativement au monde urbain (44,3%). Quand aux puits non protégés et au forage, ils sont plus utilisés dans le milieu rural (respectivement 30,7% et 22,6%) que dans le milieu urbain (respectivement 9,3% et 11,3%).

Des différences existent d'une région à l'autre en matière de consommation d'eau. **La région de Lomé utilise le plus le robinet public (42,9%)** contrairement aux autres régions qui ont un taux d'utilisation beaucoup plus faible et compris entre 27,6% (Kara) et 10,8% (Savanes).

La région maritime et celle des savanes utilisent le plus les puits non protégés (respectivement 46,3% et 33,9%). Quand à la région centrale, les ménages utilisent le plus les Forages et puits équipés de pompe (44,3%).

8.1.6 Type de matériau du sol

Dans l'ensemble (voir Tableau 8.4 en annexe), la nature du sol des pièces d'habitation des ménages togolais est essentiellement du ciment (83,2%). La terre et le sable constituent le second type de matériau utilisé. Toutefois son utilisation est faible (15,9%).

Le milieu urbain a le plus fort taux d'utilisation du ciment (95,7%) comparativement au milieu rural (75,9%) mais cette tendance s'inverse en ce qui concerne l'utilisation de la terre et du sable. Le milieu rural l'utilise 23,8% contre seulement 2,3% au milieu urbain.

Au plan régional, l'utilisation du ciment révèle peu de différence entre les régions. Le taux de consommation du ciment pour le sol des pièces d'habitation est quasi uniforme entre les villes et se situe entre 76% (région des plateaux) et 95,1% région de Lomé.

Par contre l'utilisation de la terre et du sable différencie les régions du Togo. La région de Lomé a le taux le plus faible (1,9%). La région Centrale, celle de la Kara et la région des Savanes ont un pourcentage d'utilisation respectifs de 10,6%, 18,5% et 14,6%. Les autres régions que sont la région maritime et les plateaux ont des proportions relativement plus élevées (respectivement 23,4% et 23,6%).

Des différences existent d'un groupe socio-économique à l'autre en ce qui concerne l'utilisation de la terre et du sable. Cette utilisation est la plus répandue chez des ménages dont le chef est soit indépendant agricole (26%) ou un apprentis (27,3%).

8.1.7 Type de matériau des murs

D'après le tableau 8.5 en annexe, le type de matériau le plus utilisé pour les murs est la terre ou les briques de terre (60,2%). Ensuite, on note une utilisation moins prononcée pour le ciment ou béton (36,3%). Les tôles en métal, le carton et les pierres constituent les matériaux les moins utilisés (moins de 1% des ménages).

Des différences existent entre le milieu rural et le milieu urbain en ce qui concerne le type de matériau utilisé. Le milieu rural utilise plus les terres et briques (83,4%) et une faible part de ciment ou béton (14,9%).

Le milieu urbain quand à lui utilise surtout du ciment béton (72,6%) et une faible part de terre et brique (20,6%). Les taux d'utilisations de ces deux matériaux sont donc inversés en passant du milieu rural au milieu urbain.

Au plan régional, on note une utilisation plus forte du ciment béton à Lomé (86,1%) mais moins prononcée dans la région maritime (36,3%), dans les plateaux (20,1%), dans la centrale (15,5%) et à Kara (14,7%) et enfin dans les Savanes seulement 8,3%.

8.1.8 Type de matériau du toit

Une très faible partie des ménages togolais utilisent du béton armé (2,2%) comme matériau du toit (voir tableau 8.5 en annexe). L'essentiel du toit de ces ménages est en zinc (68,1%). Outre ces deux matériaux premiers cités on rencontre la paille (21,8%).

Le milieu rural utilisent le plus le zinc (59,7%) et les pailles (33,5%) alors que le milieu urbain utilise le zinc (82,4%) et les tuiles (9,2%).

Au plan régional, La région de Lomé utilise beaucoup plus le zinc (79,9%) et les tuiles (13,2%). Mais en plus du zinc la préférence des autres régions est portée surtout sur l'utilisation de la paille. Le taux d'utilisation de la paille varie entre 20% à Kara et 43,6% dans les savanes.

8.1.9 Mode d'évacuation des ordures ménagères

La répartition des ménages selon les modes d'évacuation des ordures ménagères (Tableau 8.6 en annexe) indique que plus de la moitié des ménages (57,8%) utilisent la nature comme principal mode d'évacuation des ordures.

Ce phénomène est surtout présent en milieu rural (75,6%), le milieu urbain pratique le plus l'enlèvement porte à porte (41,6%). L'enlèvement porte à porte est quasi inexistant dans le monde rural (0,1%) et dans les autres régions en dehors de Lomé.

L'utilisation de la nature est surtout le fait des indépendants agricoles (77%) et des apprentis et aides familiaux (77,8%).

8.1.10 Mode d'évacuation des eaux usées

La répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées (Voir le tableau 8.6 en annexe) indique que dans l'ensemble les eaux usées sont évacuées directement dans la nature (69,3%).

Ce phénomène est surtout visible dans le milieu rural (91,3%). Dans le milieu urbain, l'évacuation de ces eaux se fait le plus souvent dans les rues (54,6%).

Dans la région de Lomé, près de trois individus sur quatre (72,3%) déverse les eaux aux bords des rues. Dans les autres régions, les eaux usées sont déversées le plus déposées dans la nature (plus de 80%).

L'évacuation dans la nature est surtout le fait des indépendants agricoles (92,1%) et des apprentis et aides familiaux (86,4%). L'évacuation dans la rue est le fait des ménages de salarié public (37,7%) et de salarié privé (49%) et aussi des autres indépendants (41%).

8.2 Accès aux services de base

Les services de base retenus dans cette partie sont l'accès à l'eau utilisée pour boire, l'accès au marché de produits alimentaires, et celui relatif aux transports publics.

8.2.1 Accès à l'eau utilisée pour boire

L'accès à l'eau de boisson est défini pour les ménages situés à moins de 30 minutes de la source d'eau.

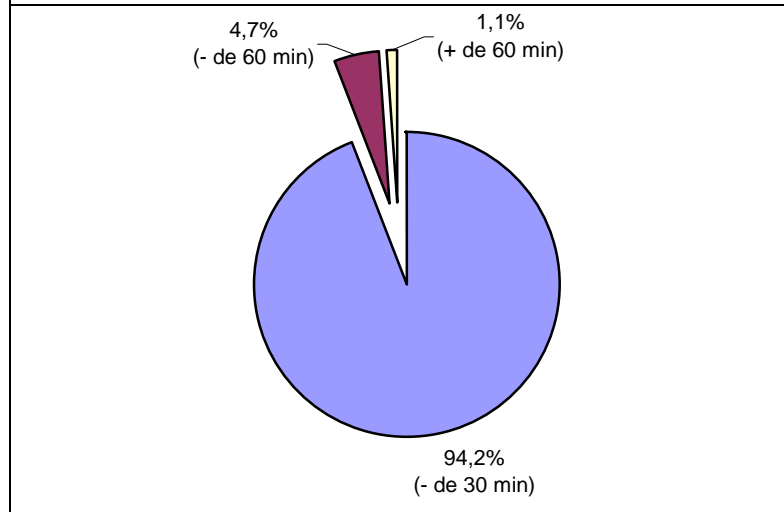
Les résultats de l'enquête (voir le graphique 8.1 à la page suivante) révèlent que 94,2% des ménages s'approvisionnent en moins de 30 minutes. Cependant 4,7% des ménages mettent entre 30 et 45 minutes et plus de 1% plus d'une heure pour s'approvisionner en eau de boisson.

Les ménages ruraux ont un accès beaucoup plus difficile comparativement aux ménages urbains (voir le tableau 8.7 en annexe). Jusqu'à 7% de ces ménages mettent entre 30 et 59 minutes, et près de 2% mettent plus d'une heure contre respectivement 0,8% et 0% pour les ménages urbains.

Au plan régional, les populations des plateaux ont un accès difficiles. Les ménages qui mettent plus de 30 minutes représente 10,2% ce qui est un peu plus élevé à comparer aux ménages des régions de la Kara (8,4%), Centrale (5,5%), des savanes (5,7%), Maritime (4,9%).

Le tableau 8.7 révèle également que les ménages avec des hommes comme chefs ont un accès plus difficile à l'eau. Au total 6,3% de ces ménages mettent plus de 30 minutes alors que ce pourcentage ne vaut que 3,8% chez les ménages dirigés par des femmes.

Graphique 8.1 : Pourcentage des ménages en fonction du temps mis pour avoir accès à l'eau de boisson



8.2.2 Accès au marché de produits alimentaires

L'accès au marché des produits alimentaires est défini pour les ménages vivant à moins de 30 minutes de leur source d'approvisionnement en produits alimentaires.

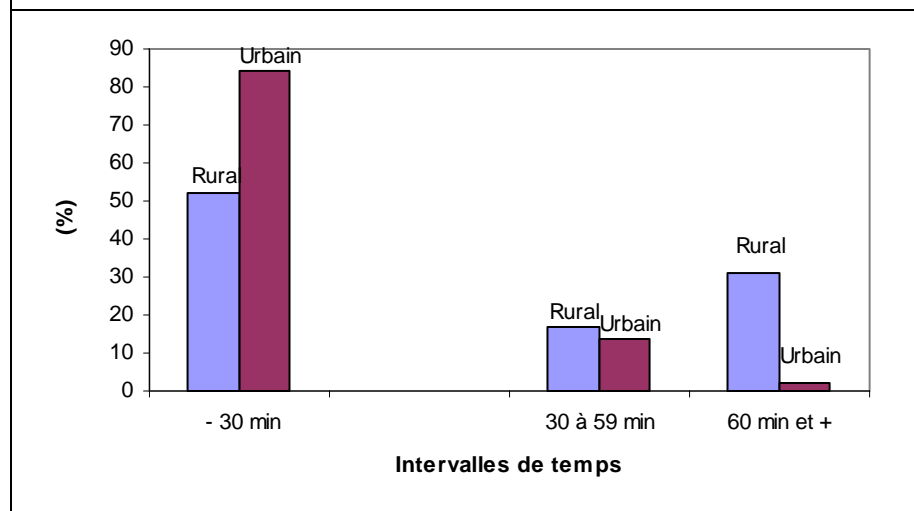
Les résultats de l'enquête présentés dans le tableau 8.8 (en annexe) révèlent que dans l'ensemble, près de deux individus sur trois ont un accès facile au marché des produits alimentaires.

Le tiers restant de ménages ayant un accès difficile au marché est surtout localisé en milieu rural (47,9% contre 15,7% en milieu urbain) (voir le graphique 8.2).

Sur le plan régional, les habitants des régions des plateaux ont un accès plus difficile (47,1%) comparativement aux autres régions qui possèdent des taux comparables (respectivement de 43,6% (Savanes), 40,7% (Centrale), 38,7% (Kara), 39,2%(Maritime)).

Les ménages dirigés par des femmes ont un accès beaucoup plus facile aux marchés de l'alimentation (72,2%) que ceux dirigés par des hommes (61,6%).

Graphique 8.2 : Répartition (%) des ménages selon le temps d'accès au marché alimentaire le plus proche selon le milieu de résidence

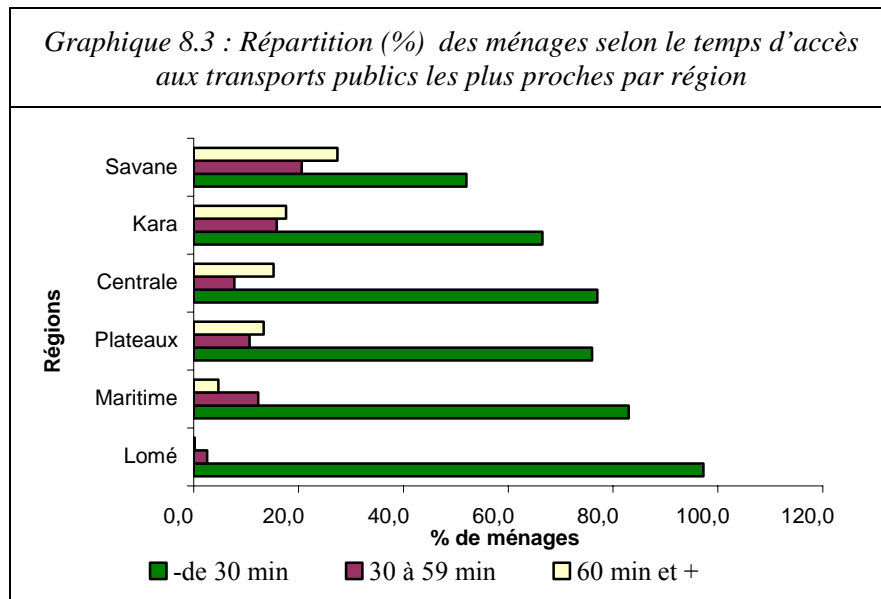


8.2.3 Accès au transport public

Tout comme pour l'eau utilisée pour boire et le marché alimentaires, l'accès aux services de transports publics est défini pour les ménages qui mettent moins de 30 minutes pour atteindre le point d'arrêt des véhicules.

Dans l'ensemble, comme le montre le tableau 2.13 (en annexe), 24,3% des habitants ont un accès facile aux transports publics par contre 10, 5% mettent entre 30 et une heure.

Le milieu rural possède un accès plus facile (27,7%) que le milieu urbain (18,6%). Sur le plan régional, l'accès aux services de transport est beaucoup plus difficile pour les ménages vivant dans les savanes ou dans la Kara (voir extrême droite du graphique). Leurs pourcentages de ménage mettant plus de 30 minutes se situent respectivement à 48% et 33,5% contre 2,8% (Lomé), 17% (Maritime), 24% (Plateau), 23,1% (Centrale).



Chapitre 9 : INDICATEURS DE PAUVRETE

Traditionnellement, il existe deux approches de pauvreté dont l'une monétaire et l'autre non monétaire. Les parties concernant l'éducation, santé et autres font déjà parties de l'approche non monétaire. Ainsi, cette partie pauvreté ne prend en compte que l'approche monétaire de la pauvreté. De ce fait, une personne est considérée comme pauvre si ses dépenses se situent en dessous d'un seuil de pauvreté et ceci, suivant une méthodologie rigoureuse de construction du seuil de pauvreté et de l'agrégat des dépenses.

9.1 Méthodologie

Les différentes étapes de la méthodologie sont les suivantes :

- Les dépenses déclarées des ménages en différents biens et services ont été annualisées ;
- Des indices de prix régionaux ont été calculés par rapport aux prix de Lomé sur la base des prix collectés dans le cadre du PCI ;
- Ces indices ont permis de calculer les indicateurs de niveau de vie en déflatant les dépenses ;
- En vue de la détermination du seuil alimentaire, un panier de produits alimentaires a été constitué sur la base de leur poids dans les dépenses alimentaires totales. Le panier constitué est composé de 73 produits et représentent plus de 90% des dépenses totales alimentaires.
- Sur la base d'un seuil énergétique de 2100Kcal par jour et par personne, le seuil alimentaire est déterminé en valorisant les 2100Kcal aux prix de Lomé et réparti dans le panier proportionnellement aux apports énergétiques respectifs des produits.
- Après le seuil alimentaire, le seuil non alimentaire est déterminé en prenant la dépense moyenne non alimentaire des personnes dont les dépenses alimentaires se situent dans un intervalle de 10% autour du seuil alimentaire

Toutefois, compte tenu de la structure particulière des dépenses à Lomé entre les dépenses alimentaires et non alimentaires qui sont nettement plus considérables par rapport aux autres régions, l'incidence de la pauvreté à Lomé est particulièrement bas de l'ordre de 15% due au fait que le seuil non alimentaire à Lomé a été sous estimé. Ainsi, nous avons jugé plus adéquat de calculer les seuils de pauvreté pour chaque région, au lieu de déflater l'agrégat des dépenses afin de tenir compte des différences de prix des produit suivant les régions. De ce fait, le seuil alimentaire, calculé aux prix de Lomé a été déflaté pour déterminer celui des autres régions. Le seuil non alimentaire est ensuite calculé pour chaque région sur la base de ces seuils alimentaires régionaux. L'incidence sur le plan national n'a pas changé mais celle de Lomé est passée à 36%, ce qui est plus raisonnable.

9.2 Mesures de pauvreté

La pauvreté touche au Togo 69,9% de la population soit 56,2% des ménages.

9.2.1 Localisation

a)- Disparités régionales

Les mesures de pauvreté varient fortement d'une région à une autre. L'incidence de la pauvreté est très élevée dans toutes les régions du Togo à l'exception de Lomé. La pauvreté est beaucoup plus marquée au centre et dans les parties septentrionales du Togo où elle touche 84,5% de la population, soit 73,1% des ménages dans la région centrale, 81,8% de la population, soit 71,3% des ménages dans la région de la Kara et 94,3% des individus soit 87,4% des ménages dans la région des Savanes, qui demeure la région la plus pauvre du Togo. En revanche, au sud du pays, l'incidence de la pauvreté est relativement plus faible avec 62,9% d'individus pauvres regroupés dans 50,9% des ménages dans la région des

Plateaux et 78,7% d'individus pauvres regroupés 65,3% des ménages dans la région maritime. La capitale Lomé est la seule région où moins de la moitié de la population sont pauvres avec plus précisément une incidence de la pauvreté de 36,6% au niveau des individus et 23,4% au niveau des ménages. Toutefois en prenant en compte le poids démographique des régions, nettement plus important dans le sud du pays, on dénombre plus de pauvres au sud du pays qu'au nord. En effet, les pauvres se concentrent le plus dans les régions maritime et des plateaux qui accueillent respectivement 23,7% et 20,6% des pauvres alors que seulement 12,4% des personnes pauvres vivent dans la région centrale, 15,6% dans la région de la Kara et 16,8% dans la région des Savanes. Lomé, la capitale accueille dans quant à elle, 10,8% des pauvres.

Indicateurs	Région						Total
	Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	
Incidence ménages	23,4	65,3	50,9	73,1	71,3	87,4	56,2
Incidence individus	38,0	78,7	62,9	84,5	81,8	94,1	69,9
Poids dans la population	19,9	21,0	23,0	10,3	13,3	12,5	100,0
Contribution à la pauvreté	10,8	23,7	20,6	12,4	15,6	16,8	100,0

b)- Disparités par milieu de résidence

Au delà de ces disparités sur le plan régional concernant les mesures de pauvreté, les différences significatives subsistent également au niveau des milieux de résidence. Le milieu rural est nettement plus exposé à la pauvreté où elle touche 81,2% de la population soit 69,8% des ménages alors qu'en milieu urbain, elles sont 47,7% de la population regroupés dans 33,1% des ménages, les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. La pression démographique, beaucoup plus élevée en milieu rural, qui représente précisément 66,3% de la population nationale, accentue davantage cette disparité de la pauvreté entre le milieu rural et le milieu urbain. Ceci porte à 77%, la proportion de personnes pauvres, qui se concentrent milieu rural contre 23% en milieu urbain.

Indicateurs	Milieu de résidence		Total
	Rural	Urbain	
Incidence ménages	69,8	33,1	56,2
Incidence individus	81,2	47,7	69,9
Poids dans la population	77	23	100,0
Contribution à la pauvreté	77,0	23,0	100,0

9.2.2 Pauvreté et caractéristiques sociodémographique des ménages

a)- Pauvreté et le sexe du chef de ménage

Au Togo, contre toute attente, l'incidence de la pauvreté est plus élevée chez les ménages dirigés par les hommes où l'incidence est de 60,3% que ceux dirigés par les femmes où l'incidence s'établit à 42,8. Sur les 69,9% de personnes pauvres au niveau national, elles sont en proportion de 72,5% dans les ménages dirigés par les hommes contre 58,2% dans les ménages dirigés par les femmes. Puisque 81,7% de la population nationale se trouvent dans les ménages dirigés par les hommes, alors 84,8% des pauvres se trouvent dans les ménages dirigés par les hommes contre seulement 15,2% pour les femmes. Logiquement, pour éradiquer la pauvreté, il faudrait plus de moyens à l'endroit des ménages dirigés par les hommes que ceux dont le chef est une femme. Mais encore, faudrait-il que cela s'accompagne

d'une réallocation des ressources des ménages dirigés par les hommes au profit de leurs femmes ?

<i>Tableau 9.3 : Incidence en pourcentage de la pauvreté suivant le sexe du chef de ménage</i>			
Indicateurs	Sexe du chef de ménage		Total
	Homme	Femme	
Incidence ménages	60,3	42,8	56,2
Incidence individus	72,5	58,2	69,9
Poids dans la population	81,7	18,3	100,0
Contribution à la pauvreté	84,8	15,2	100,0

b)- Pauvreté et niveau d'éducation du chef de ménage

Le niveau d'éducation du chef de ménage agit sur le statut de pauvreté du ménage ou des personnes vivant dans le ménage. Moins le chef du ménage est éduqué, plus grande est la probabilité pour que le ménage soit pauvre. Ainsi, 72% des ménages dont le chef n'a aucune instruction sont pauvres alors que, seulement 15,4% des ménages dont le chef a fait des études supérieures sont pauvres. Parmi les individus vivant dans les ménages où le chef n'a aucune instruction, on dénombre 83,5% de pauvres. Ce chiffre diminue avec au fur à mesure le niveau d'instruction du chef de ménage s'élève pour atteindre 73,8% pour les ménages dont le chef a entamé le cours primaire sans l'achever, 71,8% pour les ménages dont le chef a achevé le cours primaire, 55,6% pour les ménages dont le chef a entamé le cours secondaire sans l'achever, 41,5% pour les ménages dont le chef a achever le cour secondaire et seulement 25,0% pour les ménages dont le chef a effectué des études supérieures. En terme de contribution à la pauvreté, 48,4% des personnes pauvres vivent dans les ménages dirigés par des personnes qui n'ont aucune instruction et 16,6% dans les ménages dont le chef n'a pas achevé le cours primaire. Il reste tout même 35% de personnes pauvres, qui pourtant vivent dans les ménages dirigés par les personnes qui ont achevé le cours primaire. Mais, parmi les personnes pauvres, il en existe seulement 3,4% qui vivent dans les ménages dirigés par les personnes qui ont achevé le cours secondaire. Ceci nous amène à poser la question de savoir si réellement, l'éducation primaire obligatoire pour tous, selon les objectifs du millénaire, suffit à réduire considérablement la pauvreté ou s'il fallait carrément porter la barre à l'éducation secondaire ?

<i>Tableau 9.4 : Incidence en pourcentage de la pauvreté suivant le niveau d'éducation du chef de ménage</i>							
Indicateurs	Niveau d'éducation du chef de ménage						Total
	Aucun	PP	PC	SP	SC	Université	
Incidence ménages	72,0	60,5	57,8	41,6	28,8	15,4	56,2
Incidence individus	83,5	73,8	71,8	55,6	41,5	25,0	69,9
Poids dans la population	40,5	15,8	11,9	24,4	3,1	4,4	100,0
Contribution à la pauvreté	48,4	16,6	12,2	19,4	1,8	1,6	100,0

Note : PP : Primaire partiel, PC : Primaire complet, SP : secondaire partiel, SC : secondaire complet

c)- Pauvreté et Statut matrimonial du chef de ménage

Les ménages parmi lesquels la proportion des pauvres est la plus forte, sont tout d'abord les ménages dont le chef est polygame avec une incidence de 73,0%, suivis des ménages monogames avec une incidence de 59,8% et des ménages dirigés par un veuf ou une veuve avec une incidence de 51,3%. Les ménages dirigés par une personne séparée ou divorcé et les ménages dirigés par un célibataire ont incidence un peu faible, respectivement de l'ordre de 27,1% et 16,8%. Comme, les ménages polygames ont une taille relativement élevée par rapport aux autres, 81,6% des personnes appartenant à des ménages polygames sont pauvres contre 68,4% de pauvres dans les ménages monogames, 66,6% de pauvres dans les ménages dirigés par une personne veuve, 44,2% de pauvres dans les ménages dirigés par une personne

séparée ou divorcée et 37,1% de pauvres dans les ménages célibataires. Les ménages monogames qui représentent 56,3% de la population totale, supportent 55,1% des personnes pauvres. Les ménages polygames quant à eux représentent 27,3% de la population, accueillent 31,8% des personnes pauvres. En ce qui concerne les ménages dirigés par une personne veuve, les ménages dirigés par une personne séparée et les ménages célibataires, ils représentent 9,4% de la population, 4,0% de la population et 3,0% de la population et accueillent respectivement 9,0% des personnes pauvres, 2,5% des personnes pauvres et 1,6% des personnes pauvres.

Indicateurs	Statut matrimonial du chef de ménage					Total
	JM	MM	MP	DS	Veuf(ve)	
Incidence ménages	16,8	59,8	73,0	27,1	51,3	56,2
Incidence individus	37,1	68,4	81,6	44,2	66,6	69,9
Poids dans la population	3,0	56,3	27,3	4,0	9,4	100,0
Contribution à la pauvreté	1,6	55,1	31,8	2,5	9,0	100,0

Note : JM : Jamais marié, MM : Marié monogame, MP : marié polygame, DS : divorcé ou séparé

d)- Pauvreté et âge du chef de ménage

Les individus sont de plus en plus exposés à la pauvreté, au fur et à mesure que l'âge du chef de ménage dans lequel ils vivent augmente. Parmi les individus vivant dans les ménages dirigés par une personne âgée de 15 à 29 ans, 53,9% d'entre eux sont pauvres alors qu'ils en sont respectivement 63,7%, 76,9% et 79,2% qui sont pauvres dans les ménages dirigés par une personne âgée de 30 à 44 ans, dans les ménages dont le chef a un âge compris entre 45 et 59 ans et dans les ménages dirigés par une personne de 60 ans et plus. En prenant en compte le poids démographique de ces différents ménages dans la population totale, 35,4% de la population pauvre se trouvent dans les ménages dirigés par une personne âgée de 30 à 44 ans, 35,1% autres dans les ménages dont le chef a un âge compris entre 45 et 59ans et le reste, 21,8% dans les ménages dirigés par une personne de 60 ans ou plus et 7,7% dans les ménages où le chef a moins de 30 ans.

Indicateurs	Age du chef de ménage				Total
	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 ans et +	
Incidence ménages	37,5	51,8	66,4	65,7	56,2
Incidence individus	53,9	63,7	76,9	79,2	69,9
Poids dans la population	10,0	38,8	31,9	19,3	100,0
Contribution à la pauvreté	7,7	35,4	35,1	21,8	100,0

e)- Pauvreté et la taille du ménage

De prime abord, plus une personne vit dans un ménage de grande taille, plus elle est plus exposée à la pauvreté. Ainsi, 29,8% des personnes vivant dans les ménages de 1 à 3 personnes sont pauvres alors qu'elles en sont 61,8% dans les ménages de 4 à 5 personnes, 83,7% dans les ménages de 6 à 8 personnes et plus de 95% dans les ménages à 9 personnes et plus. En prenant l'importance numérique de ces types de ménages, 44,3% des personnes pauvres vivent dans les ménages de 6 à 8 personnes, 27,7% dans les ménages, 21,1% dans les ménages de 9 personnes et plus et 6,9% dans les ménages de 1 à 3 personnes. L'incidence de la pauvreté plus faible chez les ménages dirigés par femmes que ceux dirigés par les hommes peut être expliquée entre autres par la taille des ménages dirigés par les femmes relativement plus réduite que celle des ménages dirigés par les hommes. La taille des ménages peut également constituer une explication à l'incidence de la pauvreté beaucoup plus élevée chez

les ménages polygames par rapport aux autres ménages et les ménages dirigés par une personne relativement vieille par rapport aux autres.

Tableau 9.7 : Incidence en pourcentage de la pauvreté suivant la taille du chef de ménage

Indicateurs	Taille de ménage				Total
	1 à 3 pers	4 à 5 pers	6 à 8 pers	9 pers et +	
Incidence ménages	24,0	61,1	83,1	95,2	56,2
Incidence individus	29,8	61,8	83,7	95,4	69,9
Poids dans la population	16,2	31,3	37,0	15,5	100,0
Contribution à la pauvreté	6,9	27,7	44,3	21,1	100,0

ANNEXES

1. Annexes statistiques (Tableaux)

<i>Tableau 3.3 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence, par région, par taille, par terres et bétail détenus</i>		
	Ménages	Pourcentages
Total	1132431	100,0
Milieu de résidence		
Rural	713729	63,0
Urbain	418702	37,0
Région de résidence		
Lomé	255559	22,6
Maritime	249271	22,0
Plateaux	260473	23,0
Centrale	111732	9,9
Kara	144156	12,7
Savane	111239	9,8
Taille du ménage		
1-2	224394	19,8
3-4	361474	31,9
5-6	314477	27,8
7+	232086	20,5
Terres détenues		
Aucune	575230	50,8
< 1 ha	163710	14,5
1-1.99 ha	104595	9,2
2-3.99 ha	150300	13,3
4-5.99 ha	69794	6,2
6+ ha	68803	6,1
Bétail détenu		
Aucun	726647	64,2
Petit seul.	338889	29,9
Gros seul.	11599	1,0
Les deux	55295	4,9

**Tableau 3.4 : Répartition (%) des ménages
selon le lien de parenté avec le chef du ménage**

	Chef de ménage	Epoux ou Épouse	Fils ou fille	Père ou mère	Autre parent	Aucun lien de parenté
Ensemble	21,5	15,3	49,0	1,0	12,4	0,8
Milieu de résidence						
Rural	20,5	15,9	51,0	1,2	10,9	0,5
Urbain	23,6	14,1	45,0	0,6	15,3	1,3
Région						
Lomé	24,4	13,7	42,8	0,5	17,1	1,5
Maritime	22,5	14,8	46,1	0,9	15,3	0,4
Plateaux	21,6	15,6	50,8	0,6	10,6	0,9
Centrale	20,7	15,8	51,6	1,1	10,5	0,4
Kara	20,6	15,9	52,9	1,0	8,7	0,8
Savane	16,9	17,0	53,9	2,7	9,0	0,6
Taille du ménage						
1 à 2 pers.	65,6	12,9	10,1	1,2	9,7	0,5
3 à 4 pers.	28,3	19,5	39,0	1,0	11,5	0,7
5 à 6 pers.	18,4	15,3	53,1	1,0	11,6	0,6
7 pers. et +	12,0	12,9	58,8	1,0	14,2	1,1
Terres possédées						
Aucune	24,1	14,6	45,9	0,8	13,8	0,9
< à 1 ha	22,1	14,3	46,0	1,1	15,5	1,0
1-1,99 ha	20,1	15,9	50,7	1,5	11,3	0,5
2-3,99 ha	18,8	16,6	53,6	1,2	9,4	0,5
4-5,99 ha	17,6	17,2	54,8	1,3	8,5	0,7
6 ha et +	16,5	15,9	55,2	1,1	10,1	1,2
Bétail détenu						
Aucun	24,1	14,7	45,4	0,8	14,0	0,9
Petit seulement	18,9	15,6	52,9	1,2	10,7	0,7
Gros seulement	17,3	17,1	55,1	1,0	9,1	0,4
Les deux	14,4	17,7	57,2	1,8	8,2	0,7
Sexe du CM						
Homme	20,3	18,3	50,6	1,0	9,0	0,8
Femme	27,1	1,6	41,9	0,9	27,6	1,0

Tableau 3.7 : Tranche d'âge par sexe du membre du ménage

Groupes d'âge	Effectifs			Pourcentages		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0-4 ans	350949	340626	691575	66,7	64,8	131,5
5-9 ans	404149	402258	806407	76,9	76,5	153,4
10-14 ans	352535	302436	654971	67,0	57,5	124,6
15-19 ans	294778	276655	571433	56,1	52,6	108,7
20-24 ans	209146	219753	428899	39,8	41,8	81,6
25-29 ans	185789	251172	436961	35,3	47,8	83,1
30-34 ans	144783	170360	315143	27,5	32,4	59,9
35-39 ans	151615	163742	315357	28,8	31,1	60,0
40-44 ans	122491	115292	237783	23,3	21,9	45,2
45-49 ans	100927	99333	200260	19,2	18,9	38,1
50-54 ans	76445	102737	179182	14,5	19,5	34,1
55-59 ans	59715	56651	116366	11,4	10,8	22,1
60-64 ans	53997	44927	98924	10,3	8,5	18,8
65-69 ans	33533	35023	68556	6,4	6,7	13,0
70-74 ans	30252	27637	57889	5,8	5,3	11,0
75-79 ans	15058	14087	29145	2,9	2,7	5,5
80ans +	21867	27503	49370	4,2	5,2	9,4
Total	2608029	2650192,0	5258221	496,0	504,0	1000,0

Tableau 4.3 : Pourcentage d'élèves fréquentant actuellement l'école, non satisfaits et raison de mécontentement

	Pourcentage mécontents	Raisons de mécontentement				
		Effectif pléthorique	Enseignement	Manque enseignants	Établissement	Autre
Ensemble	47,7	62,7	10,1	38,1	38,3	8,4
Milieu de résidence						
Rural	53,6	52,1	10,1	44,8	46,9	9,9
Urbain	38,6	85,5	10,1	23,8	19,9	5,2
Région						
Lomé	39,4	86,4	10,6	22,7	21,9	5,6
Maritime	57,0	62,6	11,4	41,5	46,8	14,2
Plateaux	55,2	52,0	10,7	45,3	54,1	7,4
Centrale	34,3	42,2	12,0	35,7	38,6	7,3
Kara	39,3	61,0	6,6	50,3	17,5	5,4
Savane	56,0	65,3	6,5	28,1	27,7	4,9
Groupe socio-économique						
Salarié secteur public	41,6	75,2	5,8	35,9	29,3	5,8
Salarié secteur privé	41,4	72,0	15,4	28,6	36,4	7,0
Indépendant agric.	54,2	51,4	8,4	46,4	43,6	8,9
Autres Indépendants	40,7	77,5	11,6	25,1	32,3	9,0
Apprentis, aides familiaux	64,1	57,1	16,6	35,1	51,3	0,9
Inactifs, chômeurs	45,2	67,4	12,3	37,3	32,3	9,0
Non déclaré	59,2	74,2	14,4	34,4	34,2	25,5
Sexe						
Masculin	48,4	62,0	10,2	40,3	37,2	8,7
Féminin	46,8	63,7	10,0	35,1	39,8	8,0
Type d'école						
Primaire						
Gouvernement	47,8	58,0	10,2	37,2	43,7	8,8
Privée	53,4	62,0	9,2	35,7	41,7	8,3
Autre	15,4	22,8	19,9	39,4	56,2	13,9
Secondaire						
Gouvernement	45,6	43,9	13,7	46,0	52,3	10,5
Privée	48,4	72,1	9,6	40,5	27,2	6,6
Autre	58,2	76,3	8,7	40,5	24,4	5,4
Autre						
Gouvernement	17,9	35,6	19,4	36,1	52,6	15,6
Privée	30,0	42,9	11,8	48,6	44,9	17,7
Autre	41,1	73,0	11,9	34,7	29,9	16,6
Gouvernement	55,7	81,0	12,1	37,9	30,9	13,4
Privée	10,1	8,5	0,0	8,2	46,4	45,4
Autre	29,3	39,1	19,0	21,7	7,7	27,3

Tableau 4.4 : Pourcentage d'enfants de 6 à 18 ans qui n'ont pas fréquenté l'école par raisons pour lesquelles, ils ne fréquentent pas actuellement l'école

	% ne fréquentant pas	Trop âgé/ a fini	Raisons de non fréquentation actuelle								
			Distance	Coût	Travail	Inutile	Maladie/ handicap	Echoué examen	S'est marié/ enceinte	Abandon	Autre
Ensemble	10,7	3,7	1,5	44,5	9,9	5,5	5,3	7,0	5,2	56,5	2,1
Milieu de résidence											
Rural	11,2	2,5	2,1	41,7	8,2	5,9	6,7	6,6	6,4	62,6	2,5
Urbain	9,8	6,1	0,3	50,4	13,5	4,7	2,3	8,0	2,8	43,7	1,4
Région											
Lomé	11,7	6,1	0,5	55,9	17,2	4,6	1,2	7,8	0,9	33,6	1,0
Maritime	9,5	3,6	0,5	47,7	6,7	4,4	11,9	6,7	6,6	70,8	1,1
Plateaux	12,7	2,4	2,0	46,7	3,4	5,5	6,0	5,3	7,8	56,4	4,7
Centrale	7,7	3,5	1,4	30,5	15,2	10,6	3,7	12,1	3,3	68,5	1,5
Kara	8,1	0,8	3,4	32,3	2,9	6,9	4,5	11,2	4,6	56,2	0,0
Savane	13,6	5,1	2,5	33,2	18,8	4,6	1,4	3,5	6,1	65,9	1,9
Groupe socio-économique											
Salarié secteur public	5,9	6,7	2,0	45,7	8,2	10,9	8,6	11,7	7,9	47,5	0,0
Salarié secteur privé	8,0	4,5	0,0	52,3	15,8	1,8	2,0	8,9	3,1	52,3	0,0
Indépendant agric.	11,8	2,5	1,4	40,9	8,4	4,4	6,5	6,5	5,3	63,3	2,6
Autres Indépendants	11,1	4,0	1,3	52,1	10,9	7,5	2,0	5,9	4,0	46,1	2,3
Apprentis, aides familiaux	10,4	14,7	4,4	31,8	13,0	3,0	11,0	6,9	18,3	39,9	4,6
Inactifs, chômeurs	11,2	4,4	2,2	43,2	11,8	4,2	6,4	8,1	5,0	59,6	1,1
Non déclaré	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0	37,7	0,0	26,2	0,0	88,4	0,0
Sexe											
Masculin	8,7	3,2	1,2	45,5	9,0	5,9	6,5	7,6	1,2	59,4	2,3
Féminin	13,1	4,1	1,7	43,7	10,6	5,2	4,3	6,5	8,3	54,3	2,0
Âge											
6-11	3,3	1,8	2,0	41,7	6,4	3,4	6,4	4,2	0,0	58,4	2,9
12-18	20,8	4,1	1,4	45,1	10,6	6,0	5,0	7,6	6,4	56,1	2,0

Tableau 5.1 : Pourcentage de femmes de 12 à 49 ans qui ont eu une naissance vivante au cours de l'année précédant l'enquête par âge de la mère et pourcentage de ces naissances pour lesquelles la mère a reçu des soins prénatals

	12 à 14	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 39	40 à 49	Ensemble	Soins prénatals
Ensemble	0,1	4,4	16,9	20,0	14,5	4,2	10,8	87,8
Milieu de résidence								
Rural	0,2	6,0	21,9	23,2	16,4	5,3	12,8	83,7
Urbain	0,0	2,3	10,7	15,7	11,4	2,2	7,8	97,7
Région								
Lomé	0,0	2,8	9,8	14,3	10,8	2,1	7,6	97,8
Maritime	0,0	5,3	22,0	21,6	17,1	5,3	12,5	89,5
Plateaux	0,4	5,9	18,9	19,9	14,3	2,7	10,9	83,4
Centrale	0,0	4,1	21,5	23,8	17,5	3,5	12,3	88,6
Kara	0,0	3,1	14,2	23,2	11,8	5,1	10,0	82,8
Savane	0,0	5,1	23,6	25,9	19,0	9,3	14,2	83,9
Groupe socio-économique								
Salarié secteur public	0,0	2,8	16,4	15,8	11,6	3,0	8,6	100,0
Salarié secteur privé	0,0	2,9	15,9	17,4	13,4	6,1	11,0	95,5
Indépendant agric.	0,2	5,6	20,9	24,8	16,7	5,0	12,8	80,5
Autres Indépendants	0,0	3,0	13,6	19,6	12,1	3,2	9,2	96,4
Apprentis, aides familiaux	0,0	9,8	19,3	16,1	15,4	7,9	12,4	92,2
Inactifs, chômeurs	0,0	3,4	12,6	10,2	14,8	2,1	7,5	89,6
Non déclaré	0,0	22,2	13,3	9,9	25,1	0,0	13,1	70,4

Tableau 5.2 : Pourcentage de personnes handicapées par type de handicap principal selon les caractéristiques du chef de ménage

	% personnes handicapées ou infirmes							
	Genre de handicap principal							
	Moteur	Manchot	Visuel	Lépreux	Mental	Sourd-muet	Autre	
Ensemble	1,7	45,8	2,4	23,8	0,7	10,8	8,5	8,1
Milieu de résidence								
Rural	1,9	45,1	2,6	23,8	1,0	9,4	9,6	8,6
Urbain	1,5	47,4	2,1	23,8	0,0	14,3	5,7	6,7
Région								
Lomé	1,3	39,0		29,6	0,0	18,4	2,0	11,0
Maritime	2,2	52,5	0,7	21,4	0,7	12,9	6,9	4,8
Plateaux	1,7	48,7	3,0	17,7	0,0	7,2	10,6	12,9
Centrale	1,8	44,9	6,3	25,1	2,4	6,2	7,3	7,9
Kara	1,9	48,0	3,6	26,2	0,0	11,8	7,5	2,9
Savane	1,5	30,9	3,5	28,9	2,3	5,4	19,5	9,4
Groupe socio-économique								
Salarié secteur public	1,3	49,9	3,0	25,1	0,0	9,9	6,1	6,0
Salarié secteur privé	0,7	69,5	3,9	4,2	0,0	7,2	15,3	0,0
Indépendant agric.	1,5	39,3	2,7	23,8	1,4	10,9	14,6	7,3
Autres Indépendants	1,3	48,3	1,7	12,8	0,0	19,1	6,8	11,3
Apprentis, aides familiaux	0,8	34,4	0,0	18,7	0,0	29,6	0,0	17,3
Inactifs, chômeurs	5,1	49,8	2,4	31,2	0,4	6,2	1,9	8,0
Non déclaré	0,8	33,0	0,0	35,6	0,0	0,0	31,3	0,0
Sexe								
Homme	1,6	45,0	2,6	24,6	0,9	9,4	9,9	7,6
Femme	2,3	48,1	2,1	21,3	0,0	15,2	3,9	9,5
Plus haut niveau d'instruction								
Aucun	2,1	43,8	2,6	24,1	1,1	10,3	9,2	9,0
Primaire partiel	1,5	38,0	2,3	24,8	0,0	16,3	10,0	8,6
Primaire complet	1,8	55,6	2,8	16,4	1,2	6,7	7,7	9,6
Secondaire partiel	1,3	53,0	0,8	24,9	0,0	10,2	6,5	4,7
Secondaire complet	2,0	36,3	4,9	38,2	0,0	16,7	0,0	4,0
Supérieur	0,6	33,2	9,9	18,5	0,0	9,6	20,2	8,5
État matrimonial								
Jamais marié(e)	2,0	75,7	0,0	6,2	0,0	3,6	10,8	3,7
Marié(e) monogame	1,4	42,9	2,3	25,9	1,1	11,0	10,1	6,6
Marié(e) polygame	1,6	43,6	2,5	25,7	0,7	9,0	9,1	9,5
Divorcé(e) ou Séparé(e)	3,6	56,5	4,6	17,2	0,0	7,6	4,8	9,3
Veuf (Veuve)	3,0	45,7	2,2	21,6	0,0	16,1	4,1	10,3
Tranche d'âge								
15 -64	1,5	47,3	2,5	20,3	0,4	11,8	10,5	7,2
65 +	3,7	41,8	2,2	33,0	1,5	8,1	3,0	10,4

Tableau 5.3 : Pourcentage de la population malade ou blessée au cours des 4 dernières semaines précédant l'enquête par type de maladie/blessure, sexe et âge.

	Fièvre ou paludisme	Diarrhée	Plaie Traumatisme	Problème dentaire	Problème de peau	Yeux	Oreilles	Infections respiratoires	Autre
Ensemble	10,9	1,8	2,1	0,4	0,6	0,5	0,2	1,6	2,7
Ens. hommes	10,5	1,8	1,9	0,3	0,5	0,5	0,1	1,3	2,4
0-4	17,2	4,5	2,3	0,7	1,0	0,2	0,3	2,1	1,8
5-9	8,5	1,5	0,9	0,1	0,6	0,2	0,1	1,0	1,3
10-14	6,4	0,6	1,1	0,1	0,4	0,3	0,3	0,3	1,3
15-29	8,7	1,3	1,4	0,2	0,2	0,3	0,1	1,0	1,8
30-49	10,9	1,3	2,3	0,2	0,4	0,5	0,0	1,1	2,6
50-64	11,5	2,4	3,4	0,6	0,6	1,3	0,1	2,6	6,6
65+	16,6	2,6	6,3	0,3	1,2	3,4	0,1	5,1	8,6
Ens. femmes	11,4	1,8	2,2	0,4	0,6	0,5	0,2	1,8	3,0
0-4	17,1	4,2	1,8	1,0	0,8	0,4	0,1	2,4	2,0
5-9	8,3	1,3	1,0	0,1	0,8	0,1	0,2	0,5	0,9
10-14	7,2	0,8	1,0	0,1	0,3	0,2	0,1	0,7	1,2
15-29	10,1	1,7	1,5	0,3	0,3	0,2	0,1	1,3	2,6
30-49	12,5	1,3	2,9	0,5	0,7	0,6	0,3	2,4	4,1
50-64	14,6	1,6	4,6	0,8	0,9	1,5	0,1	3,0	7,4
65+	14,0	3,3	8,3	0,4	1,9	3,8	1,4	5,8	8,4

Tableau 5.5 : Pourcentage de personnes qui ont consulté un praticien de santé au cours des 4 dernières semaines précédant l'enquête et qui n'ont pas été satisfaites, et raison du mécontentement

	Pour cent mécontents	Raisons de mécontentement						
		Etabliss. pas propre	Longue attente	Pas personnel formé	Trop cher	Pas de médicaments	Traitement inefficace	Autre
Ensemble	25,3	5,3	27,5	4,5	31,7	14,6	41,3	2,0
Milieu de résidence								
Rural	25,2	5,0	19,9	5,5	31,4	19,1	44,4	2,1
Urbain	25,6	5,7	39,2	2,9	32,3	7,7	36,6	1,8
Région								
Lomé	24,3	5,1	39,8	2,6	34,3	6,3	38,9	1,6
Maritime	27,7	3,4	15,5	5,2	39,8	11,9	47,9	1,0
Plateaux	20,8	12,2	25,0	7,8	16,9	23,6	43,0	5,9
Centrale	24,9	3,6	19,8	3,4	25,5	20,6	46,9	0,8
Kara	28,3	4,5	36,7	4,3	28,3	23,9	31,1	0,6
Savane	27,6	2,6	28,5	3,1	36,5	9,7	34,2	2,6
Groupe socio-économique								
Salarié secteur public	23,5	13,0	38,0	4,4	38,0	10,8	25,9	1,8
Salarié secteur privé	22,8	1,9	35,8	1,1	35,8	11,8	37,8	3,8
Indépendant agric.	26,1	4,1	20,7	6,2	32,6	18,4	42,0	1,5
Autres Indépendants	23,9	6,1	30,6	3,6	31,2	11,5	41,7	1,9
Apprentis, aides familiaux	18,9	0,0	36,8	0,0	27,1	10,2	45,3	0,0
Inactifs, chômeurs	30,0	5,3	28,8	4,3	24,2	15,0	48,5	2,3
Non déclaré	24,9	0,0	0,0	0,0	83,8	0,0	39,5	0,0
Sexe								
Masculin	25,8	5,3	25,4	3,5	32,2	15,2	41,0	1,6
Féminin	25,0	5,3	29,3	5,4	31,4	14,1	41,7	2,2
Genre de service de santé								
Case de santé	19,3	3,5	6,5	6,9	26,5	13,7	64,8	4,0
Dispensaire	25,5	8,2	27,9	8,6	26,6	29,1	37,6	1,1
Centre de santé/Cabinet médical	18,1	1,8	30,1	3,6	36,3	15,8	31,2	1,1
Hôpital /Clinique	25,7	5,0	34,3	2,5	45,4	9,8	27,9	2,8
CHU	44,8	10,0	60,3	0,0	40,6	4,5	22,8	2,3
Structure de guérisseur Tradit.	26,8	2,0	1,2	6,8	12,6	1,1	79,6	1,2
Pharmacie	11,2	0,0	0,0	0,0	33,4	10,9	55,7	0,0
Marchée/Rue	33,4	0,0	0,0	1,4	8,2	1,2	93,0	0,0
Autre	45,6	0,0	0,0	0,0	15,7	0,0	61,1	11,9

Tableau 5.6 : Pourcentage de personnes qui n'ont pas consulté de praticien de santé au cours des 4 dernières semaines précédant l'enquête et raison pour ne pas consulté

	% n'ayant pas consulté	Raisons pour ne pas avoir consulté				
		Pas nécessaire	Trop cher	Trop éloigné	Pas de service	Autre
Ensemble	88,0	87,5	11,5	0,7	0,4	0,5
Milieu de résidence						
Rural	88,9	87,2	11,6	0,9	0,5	0,5
Urbain	86,2	87,9	11,3	0,1	0,1	0,6
Région						
Lomé	84,4	85,4	13,7	0,2	0,0	0,8
Maritime	85,1	86,1	13,0	1,0	0,1	1,4
Plateaux	90,2	89,3	9,7	0,9	0,7	0,2
Centrale	89,7	94,7	4,7	0,4	0,1	0,3
Kara	88,3	85,5	13,0	0,9	0,1	0,5
Savane	93,2	85,4	13,4	0,7	1,0	0,0
Groupe socio-économique						
Salarié secteur public	86,0	92,7	6,7	0,5	0,0	0,2
Salarié secteur privé	83,7	86,0	13,5	0,4	0,1	0,6
Indépendant agric.	90,5	87,0	11,8	0,9	0,6	0,4
Autres Indépendants	85,8	88,9	10,3	0,4	0,0	0,8
Apprentis, aides familiaux	93,2	94,0	5,4	0,7	0,1	0,2
Inactifs, chômeurs	85,2	82,7	16,4	0,4	0,1	0,9
Non déclaré	91,4	77,4	17,7	3,2	2,8	0,9
Sexe						
Masculin	89,1	87,8	11,2	0,7	0,4	0,5
Féminin	87,0	87,1	11,9	0,7	0,4	0,5
Type de maladie/blessure						
Fièvre/paludisme	40,3	17,2	76,3	4,7	0,9	6,4
Diarrhée	34,6	10,8	81,8	5,9	2,1	6,4
Plaie/Traumatisme	41,2	16,0	79,4	4,3	0,4	5,1
Problème dentaire	24,5	8,2	87,5		6,7	3,3
Problème de peau	35,5	13,3	85,4	2,8	1,4	2,8
Yeux	42,0	8,8	89,1	8,0	1,3	1,3
Oreilles	56,6	9,3	90,7	2,9	0,0	2,9
Infections respiratoires	38,6	9,8	85,9	4,1	1,0	4,1
Autre	36,7	8,0	81,9	3,4	2,1	12,2

Tableau 5.8 : Répartition (%) des naissances des cinq dernières années précédant l'enquête par type de personne qui a assisté à l'accouchement

	Médecin	Infirmier		Accoucheur/se		Autres	Total
		Infirmière	Sage-femme	auxiliaire	traditionnelle		
Ensemble	2,9	12,3	44,2	7,3	28,2	5,2	100,0
Milieu de résidence							
Rural	1,6	12,7	33,8	8,8	36,6	6,5	100,0
Urbain	6,6	11,0	74,3	3,1	3,8	1,3	100,0
Région							
Lomé	9,2	12,4	75,7	1,1	0,8	0,8	100,0
Maritime	2,9	12,7	54,6	5,0	15,5	9,4	100,0
Plateaux	2,5	14,0	38,3	7,3	29,6	8,3	100,0
Centrale	1,7	16,1	34,9	15,3	29,4	2,6	100,0
Kara	0,3	9,2	41,5	8,7	33,5	6,7	100,0
Savane	1,4	9,8	26,6	7,4	52,1	2,6	100,0
Groupe socio-économique							
Salarié secteur public	6,0	11,9	68,8	6,0	4,6	2,8	100,0
Salarié secteur privé	6,9	11,3	69,0	3,6	7,7	1,5	100,0
Indépendant agric.	1,5	12,2	29,7	9,5	40,8	6,4	100,0
Autres Indépendants	5,0	13,8	66,3	6,3	7,1	1,6	100,0
Apprentis, aides familiaux	4,0	14,9	37,6	5,0	37,6	1,0	100,0
Inactifs, chômeurs	4,4	13,5	56,7	7,1	13,9	4,4	100,0
Non déclaré	0,0	10,0	45,0	0,0	25,0	20,0	100,0

Tableau 5.9 : Indicateurs nutritionnels

	Possède un acte de naiss.	Enregistré dans le délais	Aliment. centre nutrit.	Allaité exclu- sivement au sein	A bénéficié de pesée
Ensemble	73,0	68,8	2,9	64,8	58,7
Milieu de résidence					
Rural	65,7	60,6	2,6	59,1	53,6
Urbain	91,6	89,9	3,8	79,6	71,9
Région de résidence					
Lomé	94,2	92,1	4,0	83,2	67,4
Maritime	76,6	74,6	2,1	44,2	56,3
Plateaux	55,0	52,7	2,6	63,9	50,1
Centrale	77,7	70,5	2,1	66,0	68,0
Kara	65,8	58,7	1,9	69,4	48,7
Savane	77,0	68,8	4,9	73,2	69,1
Groupe socio-économique					
Salarié secteur public	96,9	95,5	1,2	83,6	78,0
Salarié secteur privé	89,1	84,5	2,5	73,8	70,9
Indépendant agric.	64,1	57,7	3,3	58,5	52,5
Autres Indépendants	84,9	82,2	2,8	68,9	66,4
Apprentis, aides familiaux	50,3	46,5	0,0	60,0	44,0
Inactifs, chômeurs	82,8	80,7	4,7	67,3	61,0
Non déclaré	67,6	64,8	5,2	82,5	37,0
Sexe et âge révolu					
Garçon	73,0	68,9	2,8	64,6	58,3
0	66,4	67,4	2,0	66,6	54,6
1	75,1	71,9	2,3	68,3	59,2
2	78,2	72,6	4,0	64,8	59,1
3	72,9	64,4	1,9	63,1	61,0
4	72,7	68,5	4,1	59,3	57,6
Fille	73,0	68,7	3,1	65,1	59,1
0	69,4	70,7	2,6	68,2	57,9
1	74,7	69,3	4,5	64,3	60,5
2	73,3	69,3	3,3	68,9	57,8
3	74,9	68,9	2,2	62,2	58,1
4	72,4	64,6	2,8	61,8	62,0

Tableau 5.10 : Vaccination des enfants durant la première année

	% n'ayant fait aucun vaccin	% ayant fait tous les vaccins	BCG	DTC1	DTC2	DTC3	Anti- rougeole	POLIO 0	POLIO 1	POLIO 2	POLIO 3
Ensemble	4,0	61,2	92,4	89,9	84,3	75,6	74,1	91,6	88,5	81,2	71,2
Milieu de résidence											
Rural	4,9	60,0	90,3	88,3	82,8	74,8	71,9	90,5	88,0	80,6	70,6
Urbain	1,7	64,7	97,6	94,0	88,2	77,9	79,8	94,3	90,1	82,8	72,9
Région											
Lomé	1,4	62,3	97,9	94,0	87,3	75,3	80,0	93,1	88,4	81,1	70,4
Maritime	4,7	53,7	90,4	87,2	80,1	69,4	66,3	90,0	87,9	79,6	64,6
Plateaux	4,7	64,1	93,8	91,8	86,0	76,8	71,7	94,0	91,3	85,0	76,2
Centrale	3,5	66,8	93,4	91,5	87,7	80,6	77,7	91,3	89,5	84,6	76,5
Kara	5,6	53,6	85,2	83,8	78,5	72,5	73,4	87,7	84,3	75,8	68,3
Savane	3,7	65,4	92,3	90,1	87,1	82,5	81,5	91,4	88,0	79,5	72,4
Groupe socio-économique											
Salarié secteur public	0,7	32,5	98,7	95,4	94,2	87,6	86,5	97,7	95,1	92,3	85,4
Salarié secteur privé	1,4	31,8	96,3	94,4	90,7	83,3	86,4	96,5	93,3	87,5	77,5
Indépendant agric.	5,0	34,5	90,3	89,1	85,6	78,9	76,5	90,9	90,1	84,7	75,3
Autres Indépendants	1,9	30,9	97,3	95,0	90,7	83,7	83,0	95,5	93,1	88,2	80,3
Apprentis, aides familiaux	3,3	34,2	89,5	86,6	84,5	77,2	72,1	93,8	92,3	89,2	80,6
Inactifs, chômeurs	3,2	19,7	95,6	91,6	88,1	79,6	79,6	91,7	89,6	84,3	75,8
Non déclaré	17,6	25,5	75,6	74,6	74,6	70,3	74,6	80,6	74,6	71,0	71,0
Sexe et âge révolu											
Garçon											
0	4,1	61,1	92,6	89,7	84,0	75,1	73,2	91,8	88,3	80,7	70,8
1	8,9	18,2	86,7	76,8	61,0	41,3	32,8	81,8	67,5	50,2	33,3
2	3,4	64,7	93,9	93,8	89,8	79,4	81,8	94,6	93,5	86,4	72,3
3	2,5	72,2	94,1	93,0	89,6	83,7	82,4	93,8	93,3	88,5	80,9
4	2,7	76,0	93,9	93,3	91,8	87,4	86,1	94,6	94,4	90,6	85,1
5	2,4	77,6	94,9	92,9	89,6	86,0	85,8	95,2	94,7	90,3	85,1
Fille											
0	3,9	61,3	92,2	90,0	84,6	76,2	75,0	91,3	88,8	81,7	71,6
1	8,5	17,4	87,9	79,8	62,7	45,5	33,0	81,0	68,1	49,8	33,4
2	3,0	63,7	93,1	92,1	88,2	76,7	83,0	93,1	92,3	86,0	73,6
3	2,9	74,5	92,5	92,3	90,1	85,8	87,4	94,7	94,7	91,3	83,2
4	2,6	73,6	94,0	93,2	90,9	85,5	85,3	93,5	94,2	90,0	82,9
5	2,6	78,8	93,8	93,0	91,9	88,4	87,9	94,9	95,5	92,4	86,3

Tableau 5.11 : Pourcentage de personnes âgées de 12 à 35 ans ayant entendu parler, ayant connu et ayant utilisé du préservatif selon les caractéristiques du chef de ménage

	% ayant entendu parler	% ayant connu	% ayant utilisé	% ayant utilisé lors du dernier rapport sexuel	% ayant utilisé lors du premier rapport sexuel
Ensemble	89,7	79,5	33,7	18,8	11,6
Milieu de résidence					
Rural	85,3	71,5	23,7	11,3	7,4
Urbain	96,2	91,7	48,9	30,2	18,1
Région					
Lomé	97,4	93,6	50,3	31,9	16,2
Maritime	92,1	79,6	27,1	9,6	7,7
Plateaux	83,7	71,2	29,1	15,2	11,2
Centrale	92,9	81,7	31,8	17,6	13,0
Kara	81,3	69,9	32,0	20,4	12,5
Savane	87,2	74,1	21,3	12,2	7,0
Groupe socio-économique					
Salarié secteur public	97,3	93,2	50,2	26,8	17,8
Salarié secteur privé	95,7	91,3	47,1	24,9	18,4
Indépendant agric.	83,7	68,6	21,3	10,9	7,2
Autres Indépendants	94,8	87,7	40,8	23,5	13,8
Apprentis, aides familiaux	87,7	78,5	38,5	17,6	9,2
Inactifs, chômeurs	91,5	84,8	43,4	29,1	15,4
Non déclaré	85,7	71,8	18,2	8,5	7,5
Sexe					
Homme	89,1	78,3	32,7	17,1	11,2
Femme	92,1	84,3	38,0	26,0	13,6
Plus haut niveau d'instruction					
Aucun	83,4	69,0	21,5	12,6	6,5
Primaire partiel	89,4	77,8	28,6	15,1	9,4
Primaire complet	93,0	81,2	33,9	20,0	12,6
Secondaire partiel	94,3	89,1	45,9	23,6	16,2
Secondaire complet	97,4	94,8	56,7	34,8	23,1
Supérieur	98,6	96,2	57,4	36,1	21,7
État matrimonial					
Jamais marié(e)	97,1	93,6	63,0	51,1	23,5
Marié(e) monogame	89,2	79,7	33,8	16,2	11,9
Marié(e) polygame	88,3	75,0	26,0	14,5	8,5
Divorcé(e) ou Séparé(e)	93,6	85,1	41,3	26,9	13,1
Veuf (Veuve)	90,4	80,2	34,2	24,5	11,5
Tranche d'âge					
15 -64	90,0	79,8	34,3	19,0	12,0
65 +	87,1	77,1	28,5	17,1	8,3

Tableau 6.3 : Répartition de la population sous-employée par employeur

	Etat Public	Para- public	Entreprise privée	Individu/Ménage Privé	Total
Ensemble	1,9	1,5	90,3	6,3	100,0
Milieu de résidence					
Rural	1,4	0,6	91,2	6,8	100,0
Urbain	3,2	3,7	88,1	4,9	100,0
Région					
Lomé	2,6	4,5	88,6	4,4	100,0
Maritime	2,0	0,6	95,0	2,4	100,0
Plateaux	1,8	0,5	86,0	11,7	100,0
Centrale	1,7	0,9	94,0	3,4	100,0
Kara	4,0	2,3	91,7	2,0	100,0
Savane	0,5	0,5	90,5	8,4	100,0
Sexe et âge					
Homme	3,1	2,4	87,5	7,0	100,0
15-29	0,9	1,2	83,4	14,5	100,0
30-49	4,3	3,6	88,5	3,6	100,0
50-64	4,8	1,8	92,3	1,1	100,0
65+	1,3	1,3	97,4	0,0	100,0
Femme	0,7	0,5	93,4	5,5	100,0
15-29	0,2	0,5	90,7	8,6	100,0
30-49	1,0	0,5	95,0	3,5	100,0
50-64	0,8	0,4	95,0	3,8	100,0
65+	0,0	0,0	100,0	0,0	100,0

Tableau 6.4 : Répartition (%) de la population qui travaille par branche d'activité

	Agriculture Élevage/pêc	Mines/ Carrières	Fabrication/ Elec./Eau/Gaz	Construction/ BTP	Transport/ Communic.	Commerce/ Répar./Hotel/Rest.	Éducation/ santé	Adminis. Publique	Services/Banq. /Assurances	Autres services	Total
Ensemble	57,7	0,6	3,9	1,8	2,8	21,8	2,7	1,0	6,1	1,5	100,0
Milieu de résidence											
Rural	76,8	0,7	2,6	0,8	1,1	12,6	1,6	0,4	3,0	0,4	100,0
Urbain	11,6	0,5	7,1	4,3	6,7	44,1	5,2	2,4	13,9	4,3	100,0
Région											
Lomé	0,9	0,4	7,9	4,8	8,8	49,3	4,7	2,4	15,0	5,8	100,0
Maritime	54,9	1,1	5,3	2,2	2,5	22,0	2,7	0,7	8,3	0,4	100,0
Plateaux	70,9	0,5	2,7	0,7	1,8	15,8	2,7	0,6	3,6	0,6	100,0
Centrale	54,5	0,4	5,2	2,2	1,7	26,8	2,2	0,9	5,7	0,5	100,0
Kara	73,2	0,6	2,2	1,0	1,3	12,6	2,9	1,4	3,8	1,1	100,0
Savane	89,1	0,7	0,7	0,3	0,4	6,2	1,0	0,2	0,8	0,7	100,0
Sexe et âge											
Homme	64,3	0,8	4,1	3,6	5,2	8,4	4,2	1,6	6,3	1,4	100,0
15-29	68,8	0,8	4,4	3,3	4,2	8,8	1,8	0,3	6,1	1,6	100,0
30-49	54,3	1,0	4,6	4,4	7,4	9,6	6,8	2,9	7,6	1,5	100,0
50-64	73,0	0,7	2,8	2,9	3,0	5,9	4,5	2,2	3,9	1,2	100,0
65+	88,2	0,5	1,7	1,2	1,0	2,7	0,7	0,2	3,6	0,2	100,0
Femme	51,4	0,4	3,7	0,2	0,5	34,4	1,3	0,4	6,0	1,7	100,0
15-29	51,0	0,5	3,9	0,3	0,6	30,3	0,8	0,2	9,6	2,8	100,0
30-49	48,2	0,4	3,8	0,1	0,5	39,6	1,8	0,4	4,1	1,0	100,0
50-64	60,6	0,1	2,4	0,2	0,1	32,3	1,5	0,9	1,4	0,5	100,0
65+	58,0	0,0	5,6	0,0	0,0	33,2	0,0	0,3	2,5	0,3	100,0

Tableau 6.5 : Répartition (%) de la population qui travaille selon le mode rémunération

	Salaire / paiements en nature	À la tâche (heure / journée)	Apprenti / Aide famil. non payé	À son compte	Total
Ensemble	7,2	3,0	28,3	61,5	100,0
Milieu de résidence					
Rural	3,0	1,7	32,3	63,0	100,0
Urbain	17,5	6,0	18,6	57,9	100,0
Région					
Lomé	21,3	6,4	14,7	57,5	100,0
Maritime	5,7	3,3	18,7	72,3	100,0
Plateaux	4,2	1,2	28,2	66,3	100,0
Centrale	4,1	4,8	21,6	69,5	100,0
Kara	6,5	2,3	33,1	58,1	100,0
Savane	1,3	0,5	50,2	48,0	100,0
Sexe et âge					
Homme	11,2	4,0	24,1	60,6	100,0
15-29	5,2	3,7	55,0	36,1	100,0
30-49	18,1	5,1	4,2	72,6	100,0
50-64	10,9	2,2	3,0	83,8	100,0
65+	2,7	1,9	5,3	90,1	100,0
Femme	3,5	2,0	32,2	62,3	100,0
15-29	3,6	2,5	48,1	45,8	100,0
30-49	3,8	1,8	20,6	73,8	100,0
50-64	3,1	1,5	22,0	73,4	100,0
65+	0,3	0,9	13,8	85,0	100,0

Tableau 6.6 : Répartition (%) de la population qui travaille par employeur, sexe et branche d'activité

	Etat/public		Para-public		Entreprise privée		Individu/Ménage privé		Ensemble	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Agriculture/Elevage/pêche	2,8	6,3	2,7	10,0	68,5	51,4	71,7	59,7	64,4	51,5
Mines/Carrières	1,8	1,0	10,8	0,0	0,6	0,3	0,4	0,8	0,8	0,4
Fabrication/Électricité/Eau/Gaz	1,8	0,0	10,1	2,5	4,2	3,9	3,3	3,0	4,1	3,7
Construction/BTP	1,5	2,1	2,0	0,0	3,8	0,2	2,5	0,4	3,6	0,2
Transport/Communication	3,6	1,0	13,5	10,0	5,0	0,4	5,9	0,5	5,2	0,5
Commerce/Répar./Hotel/Rest.	1,5	3,1	7,4	7,5	9,0	36,8	6,9	16,2	8,4	34,4
Éducation/Santé	46,1	50,0	25,0	32,5	1,7	0,5	1,3	0,7	4,2	1,3
Administration publique	30,4	27,1	4,1	7,5	0,1	0,1	0,0	0,0	1,6	0,4
Services/Banques/Assurances	9,0	9,4	21,6	27,5	5,8	5,2	6,4	12,3	6,3	6,0
Autres services	1,3	0,0	2,7	2,5	1,4	1,2	1,6	6,4	1,4	1,7

Tableau 6.7 : Répartition (%) de la population économiquement inactive par raison d'inactivité

	Pas travail disponible	Inactivité saisonnière	Elève Etudiant	Obligations famille/mén.	Trop âgé/ Trop jeune	Handicap Infirmité	Autre	Total
Ensemble	10,2	2,4	46,4	11,8	15,0	7,0	7,3	100,0
Milieu de résidence								
Rural	5,8	2,6	37,3	12,5	21,0	11,2	9,6	100,0
Urbain	14,0	2,2	54,3	11,2	9,7	3,3	5,4	100,0
Région								
Lomé	17,8	1,8	54,9	9,3	9,0	2,3	4,9	100,0
Maritime	3,6	2,8	48,8	13,1	20,4	8,9	2,5	100,0
Plateaux	4,7	3,9	39,0	18,2	10,6	11,4	12,2	100,0
Centrale	8,7	1,7	50,9	11,6	13,3	9,1	4,8	100,0
Kara	8,5	3,2	37,7	10,5	17,9	8,1	14,1	100,0
Savane	6,9	1,0	26,8	10,3	35,7	8,9	10,3	100,0
Sexe et âge								
Homme	9,6	2,5	57,5	3,7	12,6	7,5	6,6	100,0
15-29	8,6	1,5	79,7	4,2	0,3	1,9	3,9	100,0
30-49	31,0	15,9	1,8	7,1	0,0	30,1	14,2	100,0
50-64	15,2	3,0	0,0	3,6	29,1	25,5	23,6	100,0
65+	1,2	1,6	0,0	0,0	75,1	15,9	6,1	100,0
Femme	10,8	2,3	35,5	19,6	17,3	6,4	8,1	100,0
15-29	11,4	2,0	57,5	19,8	1,0	3,0	5,3	100,0
30-49	17,2	4,3	0,4	47,6	0,0	14,2	16,3	100,0
50-64	16,8	2,7	0,0	12,4	27,6	16,8	23,8	100,0
65+	0,3	1,6	0,0	2,5	85,0	7,6	2,9	100,0

Tableau 6.8 : Répartition (%) de la population au chômage par raison du chômage

	Pas travail disponible	Inactivité saisonnière	Elève Etudiant	Obligations famille/mén.	Trop âgé/ Trop jeune	Handicap Infirmité	Autre	Total
Ensemble	74,8	5,7	6,5	7,5	0,6	1,4	3,5	100,0
Milieu de résidence								
Rural	61,5	8,6	6,3	18,4	0,6	1,1	3,4	100,0
Urbain	79,6	4,7	6,5	3,7	0,6	1,4	3,5	100,0
Région								
Lomé	80,5	4,0	6,2	2,8	0,8	1,4	4,2	100,0
Maritime	59,0	14,0	10,0	15,0	0,0	0,0	2,0	100,0
Plateaux	64,8	4,2	9,9	14,1	0,0	2,8	4,2	100,0
Centrale	89,4	6,4	0,0	4,3	0,0	0,0	0,0	100,0
Kara	70,0	2,9	4,3	17,1	1,4	1,4	2,9	100,0
Savane	71,4	9,5	4,8	4,8	0,0	4,8	4,8	100,0
Sexe et âge								
Homme	79,7	4,6	7,7	2,2	0,9	0,9	4,0	100,0
15-29	78,9	3,0	12,6	2,5	0,0	0,5	2,5	100,0
30-49	83,9	8,6	0,0	1,1	0,0	1,1	5,4	100,0
50-64	75,0	4,2	0,0	0,0	8,3	4,2	8,3	100,0
65+	66,7	0,0	0,0	11,1	11,1	0,0	11,1	100,0
Femme	70,1	6,8	5,3	12,7	0,3	1,8	3,0	100,0
15-29	69,3	5,9	7,1	15,5	0,0	0,8	1,3	100,0
30-49	75,3	6,2	1,2	7,4	0,0	4,9	4,9	100,0
50-64	62,5	12,5	0,0	0,0	6,3	0,0	18,8	100,0
65+	33,3	66,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0

Tableau 6.9 : Répartition (%) de la population sous-employée par employeur

	Etat Public	Para- public	Entreprise privée	Individu/Ménage Privé	Total
Ensemble	1,9	1,5	90,3	6,3	100,0
Milieu de résidence					
Rural	1,4	0,6	91,2	6,8	100,0
Urbain	3,2	3,7	88,1	4,9	100,0
Région					
Lomé	2,6	4,5	88,6	4,4	100,0
Maritime	2,0	0,6	95,0	2,4	100,0
Plateaux	1,8	0,5	86,0	11,7	100,0
Centrale	1,7	0,9	94,0	3,4	100,0
Kara	4,0	2,3	91,7	2,0	100,0
Savane	0,5	0,5	90,5	8,4	100,0
Sexe et âge					
Homme	3,1	2,4	87,5	7,0	100,0
15-29	0,9	1,2	83,4	14,5	100,0
30-49	4,3	3,6	88,5	3,6	100,0
50-64	4,8	1,8	92,3	1,1	100,0
65+	1,3	1,3	97,4	0,0	100,0
Femme	0,7	0,5	93,4	5,5	100,0
15-29	0,2	0,5	90,7	8,6	100,0
30-49	1,0	0,5	95,0	3,5	100,0
50-64	0,8	0,4	95,0	3,8	100,0
65+	0,0	0,0	100,0	0,0	100,0

Tableau 6.10 : Répartition (%) de la population sous-employée par branche d'activité

	Agriculture Élevage/pêc	Mines/ Carrières	Fabrication/ Elec./Eau/Gaz	Construction/ BTP	Transport/ Communic.	Commerce/ par./Hotel/Re	Éducation/ santé	Adminis. Publique	Services/Ban /Assuranc	Autres services	Total
Ensemble	55,5	0,7	3,8	2,7	3,4	23,8	2,9	0,6	5,8	0,9	100,0
Milieu de résidence											
Rural	73,8	0,6	2,6	1,5	1,3	14,6	2,0	0,3	3,1	0,2	100,0
Urbain	9,7	0,8	6,9	5,8	8,6	46,7	5,0	1,3	12,7	2,5	100,0
Région											
Lomé	1,0	0,6	8,0	6,2	10,9	51,9	5,1	1,0	12,7	2,6	100,0
Maritime	51,5	0,8	6,3	3,6	3,1	22,9	2,8	0,6	8,3	0,1	100,0
Plateaux	74,0	0,8	1,7	1,1	1,8	15,0	2,3	0,4	2,4	0,5	100,0
Centrale	51,5	0,4	0,4	4,7	0,4	28,3	2,1	0,9	9,0	2,1	100,0
Kara	60,3	1,1	3,7	1,4	1,7	23,1	4,6	1,1	2,6	0,3	100,0
Savane	87,3	0,2	0,9	0,4	0,2	8,1	1,0	0,1	1,4	0,3	100,0
Sexe et âge											
Homme	60,1	0,9	4,1	5,1	6,4	9,8	4,7	1,0	7,0	1,1	100,0
15-29	66,5	0,7	3,4	4,5	4,9	9,5	2,4	0,1	6,6	1,5	100,0
30-49	50,8	1,1	4,8	6,4	8,7	10,7	6,8	1,3	8,4	1,0	100,0
50-64	70,3	1,1	3,3	2,9	3,3	9,5	4,0	2,2	2,6	0,7	100,0
65+	85,9	0,0	2,6	0,0	1,3	2,6	0,0	0,0	7,7	0,0	100,0
Femme	50,5	0,4	3,6	0,2	0,2	38,9	0,9	0,2	4,6	0,7	100,0
15-29	52,8	0,5	3,3	0,0	0,1	34,5	0,2	0,1	6,8	1,6	100,0
30-49	46,3	0,5	3,6	0,1	0,3	43,8	1,7	0,1	3,5	0,0	100,0
50-64	55,2	0,0	3,3	0,8	0,0	38,1	0,4	0,4	1,7	0,0	100,0
65+	65,3	0,0	8,2	0,0	0,0	24,5	0,0	0,0	2,0	0,0	100,0

Tableau 7.2 : Répartition (%) des ménages selon les changements de terres détenues par le ménage au cours de l'année passée

	Pas de terres	Plus petite	Identique	Plus grande	Ne sait pas	Total
Ensemble	50,8	3,9	41,4	3,8	0,0	100,0
Milieu de résidence						
Rural	34,9	5,7	54,2	5,2	0,0	100,0
Urbain	77,9	0,8	19,7	1,6	0,0	100,0
Région						
Lomé	87,5	0,2	12,1	0,2	0,0	100,0
Maritime	51,4	2,0	44,3	2,3	0,0	100,0
Plateaux	45,3	2,8	48,7	3,1	0,0	100,0
Centrale	42,7	6,5	45,7	5,1	0,2	100,0
Kara	31,9	8,7	53,0	6,4	0,0	100,0
Savane	10,7	10,2	66,1	12,8	0,0	100,0
Taille du ménage						
1-2	67,6	2,1	28,7	1,6	0,0	100,0
3-4	54,7	3,8	38,9	2,6	0,0	100,0
5-6	44,2	4,5	45,8	3,6	0,0	100,0
7+	37,6	4,9	51,7	4,6	0,1	100,0
Superficie de terres possédées par le ménage						
Aucune	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
< 1 ha	0,0	5,0	89,6	5,4	0,0	100,0
1-1.99 ha	0,0	7,6	84,8	7,5	0,0	100,0
2-3.99 ha	0,0	10,4	79,3	10,1	0,0	100,0
4-5.99 ha	0,0	9,5	79,8	10,7	0,0	100,0
6+ ha	0,0	8,5	85,7	5,8	0,0	100,0
Type de bétail possédé par le ménage						
Aucun	63,9	2,2	31,7	2,2	0,0	100,0
Petit seulement	30,8	6,3	57,2	5,7	0,0	100,0
Gros seulement	17,5	8,8	60,3	13,3	0,0	100,0
Les deux	8,5	11,3	68,5	11,4	0,3	100,0
Groupe socio-économique						
Salarié secteur public	67,8	0,8	30,0	1,4	0,0	100,0
Salarié secteur privé	78,8	0,7	18,6	1,9	0,0	100,0
Indépendant agric.	27,9	6,8	59,1	6,3	0,0	100,0
Autres Indépendants	73,2	1,3	24,0	1,5	0,0	100,0
Apprentis, aides familiaux	41,5	5,2	46,6	6,7	0,0	100,0
Inactifs, chômeurs	57,2	2,7	38,1	2,0	0,0	100,0
Non déclaré	31,9	12,0	42,9	13,2	0,0	100,0
Sexe du chef de ménage						
Masculin	47,0	4,4	44,1	4,6	0,0	100,0
Féminin	63,7	2,3	32,6	1,5	0,0	100,0
État matrimonial du chef de ménage						
Jamais marié(e)	77,9	2,0	18,2	1,9	0,0	100,0
Marié(e) monogame	49,5	4,0	42,2	4,4	0,0	100,0
Marié(e) polygame	39,3	5,0	50,9	4,8	0,1	100,0
Divorcé(e)/Séparé(e)	66,8	2,6	29,2	1,4	0,0	100,0
Veuf(Veuve)	51,5	3,6	42,8	2,1	0,0	100,0
Niveau d'instruction du chef de ménage						
Aucun	36,3	6,0	52,3	5,4	0,0	100,0
Primaire partiel	50,0	4,8	42,1	3,1	0,0	100,0
Primaire complet	54,8	2,4	39,6	3,1	0,1	100,0
Secondaire partiel	64,4	2,0	30,8	2,8	0,0	100,0
Secondaire complet	69,8	1,6	26,1	2,4	0,0	100,0
Supérieur	70,1	0,0	27,8	2,1	0,0	100,0

Tableau 7.3 : Répartition (%) des ménages selon les changements de bétails détenus par le ménage au cours de l'année passée

	Pas de bétails	Plus petite	Identique	Plus grande	Ne sait pas	Total
Ensemble	64,2	14,5	7,9	13,3	0,1	100,0
Milieu de résidence						
Rural	48,9	21,2	11,0	18,8	0,1	100,0
Urbain	90,2	3,2	2,7	4,0	0,0	100,0
Région						
Lomé	96,4	1,0	1,3	1,2	0,0	100,0
Maritime	62,3	20,6	6,0	11,1	0,1	100,0
Plateaux	62,8	13,4	11,2	12,6	0,0	100,0
Centrale	57,6	15,1	9,8	17,4	0,1	100,0
Kara	44,4	23,8	9,4	22,2	0,2	100,0
Savane	29,8	21,9	15,8	32,2	0,3	100,0
Taille du ménage						
1-2	83,0	7,7	4,0	5,3	0,0	100,0
3-4	69,1	11,6	7,5	11,7	0,1	100,0
5-6	59,0	17,0	8,5	15,3	0,1	100,0
7+	45,2	22,3	11,5	20,9	0,0	100,0
Superficie de terres possédées par le ménage						
Aucune	80,7	8,8	4,0	6,5	0,0	100,0
< 1 ha	64,0	13,2	9,1	13,5	0,2	100,0
1-1.99 ha	48,9	22,1	10,8	18,2	0,0	100,0
2-3.99 ha	40,5	22,2	13,3	23,8	0,1	100,0
4-5.99 ha	33,0	27,9	13,0	26,0	0,0	100,0
6+ ha	32,7	23,6	16,4	27,1	0,2	100,0
Type de bétail possédé par le ménage						
Aucun	100,0					100,0
Petit seulement		44,8	19,9	35,1	0,2	100,0
Gros seulement		20,7	60,5	18,8	0,0	100,0
Les deux		18,4	27,6	53,6	0,4	100,0
Groupe socio-économique						
Salarié secteur public	83,2	5,7	3,2	7,7	0,2	100,0
Salarié secteur privé	86,3	5,3	4,9	3,5	0,0	100,0
Indépendant agric.	43,5	23,0	12,2	21,2	0,1	100,0
Autres Indépendants	82,7	7,0	3,5	6,7	0,0	100,0
Apprentis, aides familiaux	59,6	12,8	12,9	14,7	0,0	100,0
Inactifs, chômeurs	72,5	12,7	5,9	8,9	0,0	100,0
Non déclaré	51,1	10,3	11,9	26,7	0,0	100,0
Sexe du chef de ménage						
Masculin	60,7	15,5	8,7	15,0	0,1	100,0
Féminin	75,9	11,3	5,2	7,6	0,0	100,0
État matrimonial du chef de ménage						
Jamais marié(e)	86,4	4,2	3,4	6,0	0,0	100,0
Marié(e) monogame	64,3	13,7	8,4	13,5	0,1	100,0
Marié(e) polygame	47,0	21,8	10,6	20,5	0,1	100,0
Divorcé(e)/Séparé(e)	82,3	7,1	4,5	6,1	0,0	100,0
Veuf(Veuve)	70,1	15,8	5,8	8,3	0,0	100,0
Niveau d'instruction du chef de ménage						
Aucun	50,9	20,7	10,2	18,1	0,1	100,0
Primaire partiel	61,6	14,8	9,4	14,1	0,1	100,0
Primaire complet	67,3	13,4	6,6	12,6	0,2	100,0
Secondaire partiel	75,4	9,3	6,1	9,1	0,0	100,0
Secondaire complet	87,8	4,8	2,0	5,5	0,0	100,0
Supérieur	90,1	3,6	2,3	3,9	0,0	100,0

Tableau 7.4 : Pourcentage de ménages possédant certains biens durables

	Communication	Mobilier & Electromenager	Moyens de transport
Ensemble	18,0	11,9	39,0
Milieu de résidence			
Rural	12,9	10,0	44,6
Urbain	26,7	15,3	29,3
Région			
Lomé	30,4	17,6	24,8
Maritime	14,0	12,2	36,3
Plateaux	16,1	13,8	36,0
Centrale	16,3	8,5	51,8
Kara	17,7	6,8	41,0
Savane	5,0	4,1	68,7
Taille du ménage			
1-2	21,8	17,1	19,5
3-4	20,3	12,8	33,5
5-6	15,4	9,9	46,3
7+	14,3	8,4	56,3
Groupe socio-économique			
Salarié secteur public	13,7	8,9	57,7
Salarié secteur privé	26,1	13,3	33,7
Indépendant agric.	11,5	9,4	49,7
Autres Indépendants	26,7	14,8	26,9
Apprentis, aides familiaux	30,8	9,4	14,0
Inactifs, chômeurs	16,8	16,4	24,2
Non déclaré	14,3	11,9	44,7
Sexe du chef de ménage			
Masculin	17,6	9,8	47,8
Féminin	19,3	19,2	9,4

Tableau 8.1 : Répartition des ménages selon le type d'occupation du logement

	Propriétaire	Locataire	Familial	Logé par empl.	Squatteur/se	Total
Ensemble	57,8	21,3	20,1	0,8	0,1	100,0
Milieu de résidence						
Rural	72,7	6,6	19,6	1,0	0,1	100,0
Urbain	32,4	46,3	20,8	0,4	0,1	100,0
Région						
Lomé	24,3	52,6	22,7	0,2	0,1	100,0
Maritime	55,5	9,9	33,1	1,1	0,2	100,0
Plateaux	66,2	15,6	17,1	1,1	0,0	100,0
Centrale	67,7	14,7	17,1	0,4	0,1	100,0
Kara	78,9	13,0	7,2	0,6	0,3	100,0
Savane	82,8	5,1	11,2	0,9	0,0	100,0
Taille du ménage						
1-2	37,4	33,1	28,4	1,0	0,1	100,0
3-4	52,8	24,8	21,7	0,4	0,2	100,0
5-6	65,6	16,3	17,2	0,9	0,0	100,0
7+	74,6	11,1	13,2	0,9	0,2	100,0
Groupe socio-économique						
Salarié secteur public	35,0	51,3	9,1	4,3	0,3	100,0
Salarié secteur privé	28,1	48,5	20,8	2,6	0,0	100,0
Indépendant agric.	79,1	3,6	16,9	0,3	0,1	100,0
Autres Indépendants	37,5	35,7	26,5	0,2	0,1	100,0
Apprentis, aides familiaux	58,0	16,3	25,4	0,3	0,0	100,0
Inactifs, chômeurs	59,6	17,8	22,2	0,2	0,2	100,0
Non déclaré	60,2	11,9	25,5	2,4	0,0	100,0
Sexe du chef de ménage						
Masculin	60,8	21,2	16,9	1,0	0,1	100,0
Féminin	47,7	21,4	30,7	0,0	0,1	100,0

Tableau 8.2 : Répartition (%) des ménages selon le mode d'éclairage et le combustible utilisé pour la cuisine

	Mode d'éclairage									Combustible utilisé pour la cuisine									
	Lampion à pétrole	Lampe à gaz	Lampe tempête	Électricité	Énergie solaire /Générateur	Bougies	Bois à brûler	Autre	Total	Bois de chauffe	charbon de bois	déchets végétaux	Pétrole	gaz butane	Électricité solaire	Autre	Total		
Ensemble	15,9	0,2	55,9	26,8	0,1	0,7	0,4	0,1	100,0	59,8	36,3	0,1	2,0	1,0	0,2	0,0	0,6	100,0	
Milieu de résidence																			
Rural	20,8	0,2	73,3	4,7	0,2	0,1	0,6	0,2	100,0	85,8	11,6	0,1	2,3	0,0	0,0	0,0	0,1	100,0	
Urbain	7,4	0,1	26,2	64,5	0,0	1,7	0,0	0,0	100,0	15,4	78,5	0,0	1,4	2,6	0,5	0,0	1,6	100,0	
Région																			
Lomé	5,0	0,1	19,4	73,1	0,1	2,3	0,0	0,0	100,0	1,8	89,9	0,0	1,5	3,9	0,3	0,0	2,6	100,0	
Maritime	25,9	0,1	63,8	9,5	0,2	0,4	0,0	0,2	100,0	79,5	19,7	0,2	0,4	0,1	0,0	0,0	0,1	100,0	
Plateaux	6,6	0,3	77,2	15,6	0,1	0,2	0,0	0,0	100,0	71,7	22,3	0,0	5,3	0,2	0,5	0,1	0,0	100,0	
Centrale	25,3	0,2	55,4	18,4	0,3	0,1	0,1	0,3	100,0	73,6	25,8	0,0	0,6	0,0	0,1	0,0	0,0	100,0	
Kara	24,3	0,0	56,6	16,9	0,1	0,0	1,9	0,2	100,0	75,6	22,7	0,4	1,0	0,2	0,1	0,0	0,0	100,0	
Savane	19,8	0,2	72,0	6,3	0,1	0,1	1,2	0,4	100,0	86,8	11,4	0,0	1,6	0,0	0,0	0,0	0,3	100,0	
Taille du ménage																			
1-2	14,2	0,4	48,3	33,8	0,1	2,4	0,4	0,4	100,0	43,5	46,5	0,2	3,5	3,0	0,1	0,0	3,1	100,0	
3-4	14,8	0,0	57,1	27,2	0,0	0,4	0,3	0,1	100,0	58,2	39,4	0,1	1,6	0,5	0,2	0,0	0,0	100,0	
5-6	17,8	0,2	57,6	23,8	0,1	0,1	0,3		100,0	65,9	31,7	0,0	1,7	0,4	0,3	0,1		100,0	
7+	16,4	0,2	59,0	23,4	0,4	0,2	0,5	0,1	100,0	69,6	28,1	0,0	1,4	0,5	0,2	0,0	0,0	100,0	
Groupe socio-économique																			
Salarié secteur public	6,9		33,9	58,1	0,0	0,9	0,0	0,2	100,0	30,6	64,4	0,0	0,8	3,8	0,2	0,0	0,3	100,0	
Salarié secteur privé	8,8	0,3	34,3	54,3	0,2	2,1	0,0	0,0	100,0	24,1	68,2	0,0	2,7	3,0	0,3	0,0	1,7	100,0	
Indépendant agric.	22,3	0,3	73,2	3,2	0,1	0,0	0,7	0,2	100,0	91,4	7,1	0,2	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
Autres Indépendants	10,6	0,1	42,3	45,8	0,2	1,1	0,0	0,1	100,0	33,6	62,1	0,1	1,5	1,0	0,5	0,1	1,3	100,0	
Apprentis, aides familiaux	12,6	0,0	74,6	11,2	0,0	1,5	0,0	0,0	100,0	58,5	21,1	0,0	20,4	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
Inactifs, chômeurs	15,6	0,1	46,9	35,9	0,2	0,9	0,3	0,2	100,0	45,5	49,7	0,1	2,1	1,3	0,1	0,0	1,1	100,0	
Non déclaré	10,6	0,0	80,6	7,5	0,0	0,0	1,3	0,0	100,0	81,7	18,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
Sexe du chef de ménage																			
Masculin	15,4	0,2	57,2	25,9	0,2	0,6	0,4	0,1	100,0	62,1	33,9	0,1	2,0	1,0	0,2	0,0	0,8	100,0	
Féminin	17,4	0,1	51,6	29,6	0,1	0,7	0,3	0,2	100,0	52,1	44,4	0,2	2,0	0,9	0,2	0,0	0,2	100,0	

Tableau 8.3 : Répartition (%) des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau à boire et le type de toilette

	Source d'approvisionnement en eau							Type de toilettes								
	Robinet ds le logement	Robinet public	Forage Puits équipé de pompe	Puits non protégés	Vendeur Citerne	Autre	Total	Aucun	Chasse égout	Chasse septique	Cuvette seau	Latrines couvertes	Latrines non couvertes	Latrines ventilées	Autres	Total
Ensemble	5,2	24,5	18,4	22,8	9,8	19,3	100,0	47,9	1,3	7,3	0,1	21,8	11,2	0,5	9,9	100,0
Milieu de résidence																
Rural	0,7	12,8	22,6	30,7	3,0	30,1	100,0	64,6	0,1	0,8	0,0	9,5	10,9	0,1	14,0	100,0
Urbain	12,8	44,3	11,3	9,3	21,4	0,9	100,0	19,4	3,4	18,3	0,3	42,8	11,7	1,1	3,0	100,0
Région																
Lomé	15,3	42,9	7,5	5,3	28,5	0,4	100,0	8,8	4,0	26,0	0,2	46,9	10,5	1,7	1,9	100,0
Maritime	1,0	20,8	9,8	46,3	10,3	11,9	100,0	56,0	0,5	2,2	0,0	18,6	15,4	0,1	7,2	100,0
Plateaux	2,3	19,7	14,8	13,6	2,4	47,1	100,0	42,1	0,6	2,3	0,0	14,3	16,1	0,1	24,6	100,0
Centrale	2,5	11,0	44,3	28,1	2,4	11,6	100,0	71,3	0,9	2,4	0,4	16,5	6,4	0,3	1,8	100,0
Kara	4,7	27,6	31,7	17,1	0,7	18,1	100,0	79,4	0,1	0,8	0,3	11,3	5,6	0,1	2,3	100,0
Savane	1,3	10,8	27,9	33,9	2,5	23,7	100,0	68,7	0,4	0,2	0,0	8,2	4,0	0,2	18,3	100,0
Taille du ménage																
1-2	6,9	25,5	15,9	20,7	15,8	15,3	100,0	38,6	1,2	10,6	0,1	29,0	12,2	0,9	7,4	100,0
3-4	4,5	27,3	17,4	22,8	9,6	18,4	100,0	47,0	1,3	6,9	0,2	22,0	11,2	0,3	11,1	100,0
5-6	4,4	23,0	20,4	23,3	7,9	21,0	100,0	51,7	1,1	5,6	0,1	19,9	11,1	0,5	10,0	100,0
7+	5,6	21,1	19,6	24,1	7,1	22,4	100,0	52,8	1,7	6,9	0,2	17,4	10,4	0,3	10,4	100,0
Groupe socio-économique																
Salarié secteur public	16,1	34,4	16,5	16,0	11,5	5,5	100,0	21,7	4,1	15,2	0,5	41,5	13,5	0,4	3,0	100,0
Salarié secteur privé	9,7	37,2	14,7	13,7	19,0	5,7	100,0	25,0	1,5	17,8	0,1	38,2	11,5	0,8	4,9	100,0
Indépendant agric.	0,7	13,4	23,2	28,8	1,9	32,0	100,0	69,9	0,1	0,5	0,1	6,3	8,0	0,1	15,0	100,0
Autres Indépendants	6,3	34,2	14,0	19,2	19,5	6,8	100,0	31,1	1,9	11,0	0,1	35,3	12,1	1,2	7,4	100,0
Apprentis, aides familiaux	0,6	15,2	15,0	10,7	4,1	54,4	100,0	53,6	0,0	2,5	0,0	12,5	30,5	0,0	0,9	100,0
Inactifs, chômeurs	10,2	30,4	15,0	21,9	11,5	10,9	100,0	35,8	2,7	12,5	0,3	27,4	14,4	0,3	6,5	100,0
Non déclaré		14,2	25,5	25,5	5,2	29,5	100,0	50,4	0,0	0,0	0,0	15,4	20,5	0,0	13,7	100,0
Sexe du chef de ménage																
Masculin	4,9	23,7	19,4	22,7	8,9	20,5	100,0	49,3	1,2	6,7	0,1	21,1	11,0	0,4	10,2	100,0
Féminin	6,0	27,2	15,1	23,0	13,1	15,5	100,0	42,9	1,6	9,1	0,3	24,4	11,8	0,8	9,1	100,0

Tableau 8.4 : Répartition (%) des ménages selon la nature du sol des pièces d'habitation

	Marbre/ Carr./Granito	Ciment	Bois ou planches	Terre/ Sable	Autres	Total
Ensemble	0,7	83,2	0,1	15,9	0,1	100,0
Milieu de résidence						
Rural	0,1	75,9	0,1	23,8	0,1	100,0
Urbain	1,7	95,7	0,2	2,3	0,2	100,0
Région						
Lomé	2,4	95,1	0,2	1,9	0,3	100,0
Maritime	0,1	76,4	0,2	23,4	0,0	100,0
Plateaux	0,2	76,0	0,0	23,6	0,1	100,0
Centrale	0,3	89,1	0,0	10,6	0,0	100,0
Kara	0,2	81,0	0,2	18,5	0,0	100,0
Savane	0,1	85,0	0,1	14,6	0,2	100,0
Taille du ménage						
1-2	0,3	85,7	0,3	13,6	0,1	100,0
3-4	0,4	83,7	0,0	15,8	0,1	100,0
5-6	0,9	82,3	0,0	16,7	0,1	100,0
7+	1,3	81,4	0,2	17,0	0,1	100,0
Groupe socio-économique						
Salarié secteur public	1,5	95,7	0,0	2,8	0,0	100,0
Salarié secteur privé	1,8	92,4	0,3	5,4	0,2	100,0
Indépendant agric.	0,1	73,9	0,0	26,0	0,1	100,0
Autres Indépendants	0,9	92,1	0,2	6,8	0,1	100,0
Apprentis, aides familiaux	0,0	72,7	0,0	27,3	0,0	100,0
Inactifs, chômeurs	1,3	86,3	0,4	11,5	0,4	100,0
Non déclaré						100,0
Sexe du chef de ménage						
Masculin	0,8	82,7	0,1	16,3	0,1	100,0
Féminin	0,5	84,8	0,2	14,4	0,1	100,0

Tableau 8.5 : Répartition (%) des ménages selon la nature du sol des pièces d'habitation

	Toit							Total	Murs								Total
	Terre/banco	Paille/branc...	Zinc	Beton armé	Tuiles	Bac alu	Autres		Terres Briq	Pierres	Briq. Cuites	Cimen/beton	Bois/bambou	Toles en métal	Cartons	Autre	
Ensemble	2,8	21,8	68,1	2,2	4,9	0,4	0,0	100,0	60,2	0,3	2,4	36,3	0,5	0,2	0,0	0,2	100,0
Milieu de résidence																	
Rural	4,0	33,5	59,7	0,4	2,3	0,1	0,0	100,0	83,4	0,2	1,1	14,9	0,2	0,0	0,0	0,0	100,0
Rural pauvre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Urbain	0,6	1,8	82,4	5,2	9,2	0,8	0,0	100,0	20,5	0,7	4,4	72,6	0,9	0,3	0,1	0,5	100,0
Urbain pauvre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Région																	
Lomé	0,0	0,1	79,9	6,3	13,2	0,4	0,0	100,0	7,3	0,2	3,8	86,1	1,2	0,5	0,1	0,7	100,0
Maritime	2,0	30,7	59,9	0,5	6,9	0,0	0,0	100,0	61,1	1,0	0,5	36,3	0,8	0,1	0,0	0,2	100,0
Plateaux	5,9	24,2	68,1	1,8	0,1	0,1	0,0	100,0	76,8	0,3	2,8	20,1	0,0	0,0	0,0	0,1	100,0
Centrale	1,5	26,4	70,4	0,9	0,7	0,0	0,0	100,0	82,9		1,6	15,5	0,1	0,0	0,0	0,0	100,0
Kara	5,2	20,0	73,7	1,0	0,0	0,1	0,0	100,0	82,6	0,2	2,4	14,7	0,1	0,0	0,0	0,0	100,0
Savane	1,6	43,6	49,6	0,2	2,7	2,3	0,0	100,0	88,6	0,1	2,8	8,3	0,0	0,2	0,0	0,0	100,0
Taille du ménage																	
1-2	2,5	14,9	73,4	2,5	6,4	0,3	0,0	100,0	47,2	0,3	2,5	49,1	0,7	0,1		0,1	100,0
3-4	2,8	21,4	68,8	1,7	4,7	0,5	0,0	100,0	58,5	0,4	2,3	37,6	0,6	0,1	0,0	0,4	100,0
5-6	2,3	26,0	65,6	1,8	4,0	0,3	0,0	100,0	66,6	0,4	2,3	30,4	0,2	0,2		0,0	100,0
7+	3,6	23,2	65,2	3,0	4,7	0,2	0,0	100,0	66,6	0,3	2,3	29,7	0,4	0,3	0,1	0,3	100,0
Groupe socio-économique																	
Salarié secteur public	1,0	6,1	75,4	6,0	10,7	0,8	0,0	100,0	30,5	0,5	5,1	63,1	0,6	0,2	0,0		100,0
Salarié secteur privé	2,1	8,2	74,9	5,0	9,6	0,2	0,0	100,0	30,6	0,4	3,4	63,9	0,9	0,4	0,0	0,5	100,0
Indépendant agric.	3,4	38,1	57,0	0,1	1,2	0,3	0,0	100,0	88,3	0,2	1,1	10,2	0,1	0,0	0,0	0,1	100,0
Autres Indépendants	1,2	8,5	79,7	2,9	7,3	0,4	0,0	100,0	36,0	0,4	3,4	58,5	0,8	0,3	0,1	0,5	100,0
Apprentis, aides familiaux	19,4	14,7	64,1	1,1	0,7	0,0	0,0	100,0	79,8	0,6	2,0	17,6	0,0	0,0	0,0		100,0
Inactifs, chômeurs	1,8	12,4	74,5	4,1	6,7	0,5	0,0	100,0	45,2	0,8	2,3	50,6	0,7	0,0	0,1	0,2	100,0
Non déclaré	6,2	30,2	59,3	0,0	4,3	0,0	0,0	100,0	80,3	0,0	0,0	19,7	0,0	0,0	0,0		100,0
Sexe du chef de ménage																	
Masculin	2,9	23,8	66,2	2,1	4,6	0,3	0,0	100,0	62,5	0,3	2,6	33,9	0,4	0,1	0,0	0,2	100,0
Féminin	2,4	15,0	74,2	2,3	5,6	0,4	0,0	100,0	52,5	0,4	1,6	44,2	0,7	0,3	0,0	0,3	100,0

Tableau 8.6 : Répartition (%) des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères

	Mode d'évacuation des eaux usées							Mode d'évacuation des ordures ménagères						
	Egouts	Puisard/ puits perdu	Rigole	Rue	Nature	Autre	Total	Dép. public reconnu	Enlèvement porte à porte	Incinération	Enfouissement	Nature	Autre	Total
Ensemble	1,3	1,6	2,9	24,5	69,3	0,5	100,0	17,4	15,5	3,2	5,1	57,8	1,1	100,0
Milieu de résidence														
Rural	0,1	0,5	1,0	6,8	91,3	0,3	100,0	14,3	0,1	3,1	5,5	75,6	1,4	100,0
Urbain	3,2	3,6	6,2	54,6	31,6	0,8	100,0	22,7	41,6	3,4	4,4	27,4	0,5	100,0
Région														
Lomé	4,7	4,7	6,7	72,3	10,4	1,1	100,0	23,2	62,5	2,5	4,0	7,7	0,1	100,0
Maritime	0,2	0,4	0,8	15,0	83,3	0,4	100,0	22,5	1,8	7,4	7,6	60,5	0,3	100,0
Plateaux	0,3	0,9	2,5	7,9	88,2	0,2	100,0	17,3	2,4	1,6	2,8	72,4	3,5	100,0
Centrale	0,0	1,2	1,8	14,7	81,8	0,5	100,0	20,7	1,2	0,9	2,6	74,6	0,0	100,0
Kara	0,6	0,7	2,2	4,5	91,8	0,3	100,0	3,2	1,4	1,8	2,2	90,8	0,5	100,0
Savane	0,1	0,4	1,7	10,2	87,3	0,3	100,0	8,2	0,9	3,4	13,5	72,9	1,1	100,0
Taille du ménage														
1-2	2,0	2,1	3,1	32,5	59,7	0,6	100,0	21,9	22,5	3,3	4,3	47,3	0,5	100,0
3-4	1,0	1,6	3,6	24,2	69,2	0,4	100,0	18,2	15,9	3,5	4,4	56,8	1,3	100,0
5-6	1,1	1,4	2,1	21,4	73,6	0,3	100,0	15,3	12,6	3,0	5,3	62,3	1,5	100,0
7+	1,3	1,4	2,6	21,3	72,8	0,6	100,0	14,7	11,8	3,0	6,5	63,3	0,7	100,0
Groupe socio-économique														
Salarié secteur public	1,9	4,0	4,5	37,7	51,6	0,4	100,0	17,4	26,5	5,0	3,5	46,2	1,4	100,0
Salarié secteur privé	2,8	3,1	4,0	49,0	40,6	0,4	100,0	22,4	37,0	4,5	5,2	30,3	0,6	100,0
Indépendant agric.	0,2	0,4	0,5	6,5	92,1	0,3	100,0	13,6	0,4	2,5	5,3	77,0	1,2	100,0
Autres Indépendants	1,9	1,9	4,9	41,0	49,5	0,9	100,0	21,6	28,3	3,7	4,6	40,5	1,3	100,0
Apprentis, aides familiaux	1,3	0,0	1,1	11,2	86,4	0,0	100,0	12,4	5,9	1,9	2,0	77,8	0,0	100,0
Inactifs, chômeurs	2,4	3,0	5,7	31,2	57,1	0,5	100,0	19,9	22,4	3,1	7,1	47,1	0,3	100,0
Non déclaré	0,0	0,0	3,3	15,0	81,8	0,0	100,0	8,8	3,2	2,4	0,0	85,6	0,0	100,0
Sexe du chef de ménage														
Masculin	1,2	1,5	2,6	23,1	71,2	0,4	100,0	16,3	14,2	3,1	5,3	60,0	1,1	100,0
Féminin	1,6	1,9	3,9	29,2	62,8	0,6	100,0	21,0	19,7	3,7	4,4	50,2	0,9	100,0

Tableau 8.7 : Répartition (%) des ménages selon le temps nécessaire pour atteindre la source d'approvisionnement en eau et l'établissement le plus proche

	Source d'approvisionnement en eau				Total	Établissement de santé				Total
	< 15	15 à 29	30 à 59	60+		< 15	15 à 29	30 à 59	60+	
Ensemble	82,7	11,5	4,7	1,1	100,0	39,4	24,7	19,1	16,8	100,0
Milieu de résidence										
Rural	75,7	15,6	7,0	1,7	100,0	32,9	23,6	18,9	24,7	100,0
Urbain	94,6	4,5	0,8	0,0	100,0	50,5	26,5	19,6	3,4	100,0
Région										
Lomé	94,6	4,5	0,9	0,0	100,0	55,1	24,9	17,5	2,5	100,0
Maritime	84,9	10,2	3,6	1,3	100,0	44,8	30,2	13,1	12,0	100,0
Plateaux	72,9	16,9	8,4	1,8	100,0	44,9	17,4	13,8	23,9	100,0
Centrale	82,5	12,1	4,7	0,8	100,0	22,7	26,2	26,3	24,8	100,0
Kara	78,7	13,0	6,9	1,5	100,0	23,8	29,1	24,8	22,3	100,0
Savane	78,8	15,5	4,5	1,2	100,0	15,1	21,3	34,9	28,8	100,0
Taille du ménage										
1-2	88,0	8,8	2,6	0,6	100,0	47,3	26,0	17,3	9,3	100,0
3-4	83,4	10,6	4,8	1,2	100,0	40,4	24,4	19,3	16,0	100,0
5-6	79,6	13,5	5,7	1,3	100,0	36,1	24,1	19,1	20,7	100,0
7+	80,7	13,0	5,3	1,1	100,0	34,7	24,6	20,7	20,1	100,0
Groupe socio-économique										
Salarié secteur public	93,4	4,2	2,2	0,2	100,0	47,2	28,5	17,1	7,2	100,0
Salarié secteur privé	91,4	6,4	1,6	0,6	100,0	54,1	24,9	15,6	5,4	100,0
Indépendant agric.	74,3	15,6	8,0	2,1	100,0	28,2	20,8	21,2	29,7	100,0
Autres Indépendants	90,2	7,8	1,8	0,2	100,0	49,4	27,7	17,2	5,7	100,0
Apprentis, aides familiaux	67,3	27,7	5,0		100,0	43,1	28,2	15,8	12,9	100,0
Inactifs, chômeurs	87,8	9,2	2,8	0,3	100,0	42,9	28,2	20,3	8,6	100,0
Non déclaré	69,1	20,9	7,6	2,4	100,0	23,8	28,4	14,8	33,0	100,0
Sexe du chef de ménage										
Masculin	81,4	12,3	5,0	1,3	100,0	36,7	24,0	20,0	19,3	100,0
Féminin	87,1	9,1	3,5	0,3	100,0	48,5	26,7	16,2	8,6	100,0

Tableau 8.8 : Répartition (%) des ménages selon le temps (en minutes) nécessaires pour atteindre le marché alimentaire et les transports publics les plus proches.

	Marché alimentaire				Total	Transports publics				Total
	< 15	15 à 29	30 à 59	60+		< 15	15 à 29	30 à 59	60+	
Ensemble	39,2	24,8	15,8	20,2	100,0	65,1	13,8	10,5	10,6	100,0
Milieu de résidence										
Rural	34,2	17,9	17,0	30,9	100,0	55,7	13,7	14,0	16,6	100,0
Urbain	47,7	36,7	13,7	2,0	100,0	81,0	14,0	4,6	0,4	100,0
Région										
Lomé	51,6	33,7	12,2	2,5	100,0	85,4	11,8	2,6	0,2	100,0
Maritime	40,8	20,1	15,3	23,9	100,0	69,3	13,7	12,3	4,7	100,0
Plateaux	37,5	15,4	14,9	32,2	100,0	66,4	9,6	10,7	13,4	100,0
Centrale	31,4	27,9	19,0	21,7	100,0	63,1	13,9	7,8	15,3	100,0
Kara	31,8	29,6	18,6	20,1	100,0	48,8	17,7	15,9	17,6	100,0
Savane	28,5	27,9	20,4	23,2	100,0	28,6	23,4	20,6	27,4	100,0
Taille du ménage										
1-2	44,0	29,4	13,4	13,1	100,0	73,3	13,4	7,9	5,4	100,0
3-4	41,2	23,9	15,7	19,2	100,0	67,5	12,6	9,9	10,0	100,0
5-6	36,5	23,0	16,1	24,3	100,0	62,0	13,7	11,5	12,8	100,0
7+	35,0	24,4	17,7	23,0	100,0	57,6	16,2	12,8	13,4	100,0
Groupe socio-économique										
Salarié secteur public	46,2	33,2	11,7	8,8	100,0	79,3	12,8	4,5	3,3	100,0
Salarié secteur privé	49,9	30,3	11,6	8,2	100,0	78,3	12,7	6,5	2,5	100,0
Indépendant agric.	30,0	18,1	18,0	33,9	100,0	50,4	14,3	15,1	20,2	100,0
Autres Indépendants	47,5	30,1	14,5	7,9	100,0	77,9	13,7	6,3	2,1	100,0
Apprentis, aides familiaux	30,7	18,9	16,7	33,7	100,0	67,7	10,3	12,8	9,2	100,0
Inactifs, chômeurs	44,5	29,9	15,5	10,1	100,0	71,8	13,9	9,4	4,8	100,0
Non déclaré	29,8	27,2	17,4	25,7	100,0	57,4	20,8	9,6	12,3	100,0
Sexe du chef de ménage										
Masculin	37,1	24,5	16,2	22,2	100,0	62,5	14,1	11,2	12,2	100,0
Féminin	46,1	26,1	14,3	13,5	100,0	73,7	12,8	8,4	5,1	100,0

2. Annexes techniques

➤ Plan de Sondage

L'enquête QUIBB qui va être menée en 2006 au Togo est une enquête par sondage aléatoire à couverture nationale basée sur un échantillon de 7500 ménages. Son objectif est l'étude des indicateurs de bien-être des ménages et principalement de ceux relatifs aux niveaux de vie, aux revenus et à l'accès aux infrastructures sociales et économiques.

L'exécution de l'enquête est assurée par la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale en coopération avec les représentations au Togo, de la Banque mondiale, du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF.

Le présent document technique rend compte des travaux réalisés au titre de l'élaboration du plan de sondage révisé de l'enquête et des résultats du tirage de l'échantillon des unités primaires. Ce document technique n'aborde pas les questions d'estimation des erreurs de sondage. Pour cet aspect du plan de sondage, l'on se référera à la deuxième partie du plan de sondage de l'enquête MICS3 qui sera élaborée au début de l'année 2006.

1. Introduction

L'enquête QUIBB est réalisée au moyen d'un sondage probabiliste, ce qui rend possibles l'extrapolation des résultats de l'échantillon observé à l'ensemble de l'univers sondé ainsi que le calcul des erreurs de sondage en terme de coefficient de variation ou d'intervalle de confiance.

Il est fait appel à un sondage aréolaire à deux degrés avec stratification au premier degré. Les unités statistiques du premier degré ou unités primaires sont les zones de dénombrement (ZD) définies lors des travaux cartographiques censitaires réalisés en 1996 pour le milieu rural et en 1997 pour le milieu urbain. Elles forment la base de sondage du premier degré du sondage.

Un échantillon de zones de dénombrement est tiré au premier degré. Les unités statistiques du deuxième degré ou unités secondaires sont constituées par les ménages des zones de dénombrement tirées au premier degré. Elles définissent la base de sondage du deuxième degré du sondage.

2. Base de sondage du premier degré

Le Togo est subdivisé en 5 régions administratives et chaque région est subdivisée en préfectures se composant de villes pour le milieu urbain et de cantons pour le milieu rural. Des travaux cartographiques censitaires réalisés en 1996 et en 1997 préalablement au recensement national de l'agriculture de 1996 et au projet de recensement général de la population et de l'habitat de 1997 ont fourni une subdivision du territoire national en zones de dénombrement. Les zones de dénombrement sont des unités aréolaires distinctes, non vides et qui recouvrent l'ensemble du pays. Elles forment une partition du territoire national habité et sont constituées de manière à contenir chacune, environ un millier d'habitants. Les travaux cartographiques ont également permis des estimations de l'effectif de la population pour chaque zone de dénombrement.

Au total, 4 618 zones de dénombrement ont été constituées et la population totale estimée à 4 247 832 habitants. La liste des zones de dénombrement avec leurs caractéristiques constitue

la base de sondage du premier degré de l'enquête. Les principales caractéristiques de la zone de dénombrement contenues dans la base de sondage sont :

- le code de la région ;
- le nom de la région ;
- le code de la préfecture (ou de l'arrondissement pour Lomé) ;
- le nom de la préfecture (ou de l'arrondissement pour Lomé) ;
- le code du canton (de la ville ou du quartier pour Lomé) ;
- le nom du canton (de la ville ou du quartier pour Lomé) ;
- le code de la zone de dénombrement ;
- le nom du village (ou du quartier urbain) ;
- le milieu de résidence ;
- l'effectif de la population.

La Direction de la Démographie et des Statistiques Sociales de la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale possède un fichier informatique en Excel de cette base de sondage. Lors de l'élaboration en 2003 du premier plan de sondage de l'enquête QUIBB, la base de sondage a été légèrement restructurée et on en possède depuis un fichier en Access. Le tableau 1 donne les principales caractéristiques de cette base de sondage.

Les nouveaux fichiers Excel et Access comportent l'essentiel de ce qui est exigé d'une base de sondage pour l'élaboration d'un plan de sondage. Cependant, ils ne comportent pas l'effectif des ménages par zone de dénombrement, ce qui constitue un inconvénient toutefois surmontable, car l'effectif des ménages de la zone de dénombrement est une variable plus fiable que l'effectif de la population de la zone de dénombrement lorsque ces deux variables proviennent de travaux cartographiques.

Tableau 1 : Structure de la base de sondage des zones de dénombrement (ZD)

Code de la région	Nom de la région	Effectif des préfectures ou arrondissements de Lomé	Effectif des cantons ou quartiers de Lomé	Effectif des ZD	Proportion des ZD (%)	Effectif de la population	Proportion de la population (%)
1	Région Maritime	11	128	1 852	40,1	1 750 471	41,2
2	Région des Plateaux	9	95	1 064	23,0	965 640	22,7
3	Région Centrale	4	36	489	10,6	435 702	10,3
4	Région de la Kara	7	61	607	13,1	564 683	13,3
5	Région des Savanes	4	56	606	13,1	531 336	12,5
Ensemble du pays		35	376	4 618	100,0	4 247 832	100,0

3. Base de sondage du deuxième degré

Les ménages des zones de dénombrement tirées au premier degré constituent la base de sondage du deuxième degré de ce plan de sondage. Si les travaux cartographiques censitaires étaient récents, la base de sondage du deuxième degré de l'enquête QUIBB pourrait être extraite de la base globale des ménages dès la connaissance de l'identité des ZD tirées au premier degré. Mais en 2005, l'identité et la localisation des ménages d'une ZD ainsi que leur effectif ont dû connaître bien des changements. C'est pourquoi une observation nouvelle des

ménages s'avère nécessaire dans chacune des ZD tirées au premier degré. Cette nouvelle collecte des données sera axée sur la localisation, l'identité et la taille de chaque ménage de la ZD enquêtée. Cette actualisation de la base des ménages pour les seules ZD de l'échantillon du premier degré est vue comme une véritable pré-enquête distincte avec des équipes propres de superviseurs, de contrôleurs et d'enquêteurs.

4. Domaines d'étude et strates

Un domaine d'étude est une partie de l'univers sondé pour laquelle sont recherchés des résultats significatifs, c'est-à-dire des estimations séparées et d'une précision suffisante. Dans le cas de l'enquête QUIBB 2006, 5 principaux domaines d'étude sont envisagés au départ, à savoir les 5 régions administratives.

Les 5 domaines d'étude qui se confondent avec les 5 régions administratives correspondent grosso modo aux zones d'action des institutions ou ONG qui interviennent dans le domaine social au Togo. Cependant, la ville de Lomé et sa périphérie sont généralement considérées comme constituant une zone d'intervention particulière. C'est pourquoi cet espace urbain a été traité comme un domaine d'étude à part, non pas seulement pour tenir compte de sa spécificité de capitale, mais aussi en raison de son poids, soit 20,1 % de la population nationale ou 48,6 % de la population de la Région Maritime. Finalement, 6 domaines d'étude sont retenus, la Région Maritime étant subdivisée en deux domaines d'étude : la ville de Lomé et sa périphérie, d'une part, le reste du milieu urbain et le milieu rural de la région, d'autre part.

Le critère de stratification retenu pour cette enquête est le milieu de résidence, ce qui permet de séparer les ménages ruraux des ménages urbains dans chaque région, les enquêtes socio-économiques auprès des ménages ayant montré que bien souvent les ménages d'un même milieu de résidence se révèlent plus homogènes.

La prise en compte de ce critère de stratification a conduit à la définition de 12 strates à raison de deux par domaine d'étude. Le tableau 2 présente les caractéristiques de définition des 6 domaines d'étude et des 12 strates.

Tableau 2 : Caractéristiques de définition des domaines d'étude et des strates

Domaine d'étude		Code de la région	Code de la strate	Dénomination de la strate
Code	Dénomination			
1	Lomé et Périphérie	1	11	Lomé
		1	12	Périphérie de Lomé
2	Reste de la Région Maritime	1	13	Autre milieu urbain de la Région Maritime
		1	14	Milieu rural
3	Région des Plateaux	2	21	Milieu urbain
		2	22	Milieu rural
4	Région Centrale	3	31	Milieu urbain
		3	32	Milieu rural
5	Région de la Kara	4	41	Milieu urbain
		4	42	Milieu rural
6	Région des Savanes	5	51	Milieu urbain
		5	52	Milieu rural

La périphérie de la ville de Lomé est constituée par la partie urbaine de la préfecture du Golfe. Bien qu'elle ne fasse pas partie administrativement de la ville de Lomé, elle est pratiquement vue comme telle et ses habitants se considèrent comme des habitants de la capitale. Elle constitue un espace qui compte un effectif de 216 034 habitants, soit 5,1 % de la population nationale. Les conditions de vie de cette périphérie sont présumées différentes de celles de la population de la ville de Lomé ainsi que de celles du reste du milieu urbain de la Région Maritime. En particulier, l'accès à l'eau potable et à l'électricité ainsi que l'éloignement des individus du centre de la capitale font de cet espace, un groupe particulier de population. C'est pourquoi il a été retenu de l'étudier à part en en faisant une strate.

5. Taille de l'échantillon des ménages

Quelle taille n retenir pour l'échantillon national des ménages pour cette première enquête QUIBB ? La taille de l'échantillon de l'enquête sera définie en adoptant la méthode de détermination de la taille de l'échantillon utilisée pour l'enquête MICS3 ainsi que le résultat obtenu, les deux enquêtes possédant de nombreuses similitudes du fait qu'elles portent sur l'observation d'un grand nombre d'indicateurs de condition de vie.

Pour une précision d'estimation donnée et pour une structure de sondage donnée, il correspond à chaque indicateur une taille d'échantillon. C'est la taille minimum qui assure la précision retenue. Chaque indicateur possède donc sa taille d'échantillon. Mais comme l'enquête n'utilise qu'un seul échantillon, on convient de choisir parmi les indicateurs à observer, celui qui requiert la taille d'échantillon la plus grande.

Dans les documents techniques de l'UNICEF présentés dans le premier atelier sur le MICS3 organisé à Dakar, du 13 au 18 juin 2005, il est recommandé de considérer parmi les sous-populations observées dans l'enquête, celle qui représente la plus faible proportion d'individus. Il s'agit de la sous-population des enfants de 12 mois à 23 mois qui représente selon les pays, 3 % à 5 % de la population totale. La raison est que la taille d'échantillon qui satisfait les exigences de précision pour l'estimation d'un indicateur-clé parmi les indicateurs recherchés pour cette population-cible, sera la plus grande taille possible. Et cette taille d'échantillon satisfera ipso facto les exigences de précision d'estimation pour tout indicateur de toute sous-population représentant une proportion plus élevée dans la population sondée. Parmi les indicateurs recherchés sur la population des enfants de 12 mois à 23 mois (taux de couverture vaccinale pour le DTCOq, la rougeole, le BCG ou la poliomyélite), l'indicateur-clé sera de préférence le taux de couverture vaccinale le plus faible attendu.

La taille n de l'échantillon national des ménages est déterminée par la formule ci-après :

$$n = \frac{4r(1-r)fw}{e^2 r^2 pt}$$

Les variables de la fraction du 2^o membre de l'équation sont définis ou justifiées comme suit :

- 4 est le facteur qui traduit un niveau de confiance de 0,95 pour les intervalles de confiance acceptés (en réalité la vraie valeur de ce facteur est le carré du nombre 1,96 que l'on arrondit à 4) ;
- r est le taux de couverture vaccinale pour l'indicateur-clé retenu ;
- f est l'effet du plan de sondage ou l'effet de la structure de sondage : il s'agit d'un coefficient de redressement pour tenir compte de l'utilisation d'un plan de sondage complexe par rapport au sondage aléatoire simple ;
- w est le facteur de correction qui tient compte des cas de non réponse potentiels de l'enquête ;
- e est l'erreur relative de niveau de confiance 0,95 que l'on est disposé à tolérer ;

- p est la proportion de la sous-population cible des enfants des 12 mois à 23 mois ;
- t est la taille moyenne des ménages au niveau national.

Données retenues pour la détermination de la taille n

Pour les principales vaccinations touchant la sous-population des enfants des 12 mois à 23 mois, les taux de couverture observés lors de l'enquête MICS2 en 2000 et les taux de couverture attendus par le Programme Elargi de Vaccination du Togo pour 2005 se présentent comme suit.

	Taux observés en 2000	Taux attendus en 2005
DTCoq3	56,6 %	80 %
Rougeole	56,7 %	80 %
Polio3	57,2 %	80 %
BCG	81,4 %	80 %
Toutes vaccinations	40,8 %	-

Le niveau très élevé des taux de couverture vaccinale pour les principales vaccinations met quelque peu en défaut la méthode de détermination de la taille n. Il est entendu que la méthode vaut plutôt pour des niveaux de couverture attendus plus petits. Avec les résultats de l'enquête MICS2 de 2000, on peut faire l'hypothèse que l'ensemble des vaccinations aura un taux de couverture de 50 % en 2005 après avoir atteint le niveau de 40,8 % en 2000. Le taux de couverture de l'ensemble des vaccinations est l'indicateur-clé retenu avec $r = 0,50$.

Les valeurs suivantes sont retenues pour les différentes variables :

- $r = 0,50$
- $f = 3$ (une étude récente sur un pays de la région indique que cette variable a une valeur de l'ordre de 3)
- $w = 1,06$ (on anticipe 6 % de cas de non réponse)
- $e = 0,12$ (on est disposé à tolérer une erreur relative de 12 % à un niveau de confiance de 0,95)
- $p = 0,035$
- $t = 5,4$

On obtient pour la taille n de l'échantillon national des ménages la valeur 4674. Si le plan de sondage de l'enquête ne prévoyait pas de domaine d'étude, un échantillon de 4674 ménages au niveau national est suffisant pour satisfaire les exigences de précision de l'enquête. Cette taille d'échantillon demeurera toujours suffisante si le plan de sondage ne prévoit pas plus de 4 domaines d'étude, étant entendu qu'un plan de sondage doit allouer à chaque domaine d'étude un sous-échantillon de 800 à 1200 ménages pour être un plan efficace. La valeur de la taille n doit donc être corrigée pour être portée à 6000 au moins si l'on tient compte des 6 domaines d'étude retenus par le plan de sondage de l'enquête. Il a été convenu avec les acteurs de l'organisation de l'enquête MICS3 de considérer un échantillon de 6600 ménages.

Cette taille d'échantillon pour l'enquête MICS3 est proche de celle retenue pour l'enquête QUIBB dans le premier plan de sondage élaboré en 2003, soit 7500. Les exigences de précision pour une première enquête QUIBB réalisée au Togo sont telles qu'elles ont conduit à cette valeur de taille d'échantillon.

6. Modes de tirage

Les tirages des échantillons sont mis en œuvre de façon indépendante d'une strate à l'autre. Les unités primaires (ou zones de dénombrement) sont tirées selon le mode de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles des unités, un cas particulier de tirage avec probabilités inégales et sans remise. La probabilité de sortie d'une ZD est choisie proportionnelle à la taille de la ZD, taille définie par l'effectif de la population de la ZD. La taille de l'échantillon des ZD est choisie égale à 300 au niveau national.

Pour les tirages du deuxième degré, c'est-à-dire les tirages des unités secondaires (ou ménages), il est fait appel à un sondage aléatoire simple sans remise. Les ménages sont donc

tirés avec probabilités égales et sans remise. Pour des questions de commodité dans les estimations, on n'utilisera pas ici le tirage systématique avec probabilités égales à la place du sondage aléatoire simple sans remise.

Un nombre constant de ménages est prélevé dans chaque ZD-unité primaire de l'échantillon du premier degré. Ce nombre est choisi égal à 25, ce qui conduit à l'échantillon global de 7500 ménages envisagé.

Le plan de sondage défini par les modes de tirage retenus pour les deux degrés induit un échantillon auto-pondéré, ce qui signifie que toutes les unités secondaires (ou ménages) ont la même probabilité d'appartenir à l'échantillon. L'avantage d'un tel échantillon est la simplification qu'il apporte dans les estimations : une moyenne d'échantillon d'une strate estime sans biais la moyenne correspondante de la strate. Mais malheureusement, cet avantage d'un échantillon auto-pondéré ne va pas jouer ici à cause de l'utilisation simultanée dans les estimations, de valeurs anciennes et de valeurs actualisées de la taille des ZD. Mais, cela ne constitue aucunement une difficulté pour la mise en œuvre des estimations, en raison de la puissance des outils de calcul dont nous disposons aujourd'hui.

7. Répartition des échantillons des unités primaires et des ménages

7.1 Répartition de l'échantillon des unités primaires entre les domaines d'étude

Le taux de sondage du premier degré n'est pas uniforme vis-à-vis des 6 domaines d'étude retenus. La répartition de l'échantillon des 300 ZD selon le domaine d'étude n'est donc pas proportionnelle à la taille des domaines d'étude. La nécessité de sur-échantillonner certains des domaines d'étude en est la raison.

Certains domaines d'étude sont plus faiblement représentés que d'autres dans l'univers sondé. Il en résulte qu'une répartition proportionnelle de l'échantillon des ZD entre les domaines d'étude ne garantit pas des estimations d'une précision acceptable pour certains des domaines d'étude faiblement représentés. Ainsi, la Région Centrale, la Région de la Kara et la Région des Savanes sont sur-échantillonnées. D'un autre côté, le domaine d'étude constitué de la ville de Lomé et de sa périphérie est également sur-échantillonné parce qu'il représente un grand espace urbain dont les ménages sont présumés peu homogènes, avec pour conséquence une plus forte dispersion pour les variables d'observation. D'avoir sur-échantillonné ce domaine d'étude permet d'atténuer la dispersion des variables d'observation en réduisant les variances estimées y relatives. Le tableau 4 présente la répartition retenue pour l'échantillon des 300 unités primaires entre les 6 domaines d'étude.

7.2 Répartition de l'échantillon des unités primaires entre les strates d'un domaine d'étude

Pour chaque domaine d'étude, il est fait appel à un sondage stratifié représentatif au premier degré. Autrement dit, le sous-échantillon des unités primaires de chacun des domaines d'étude est réparti entre les strates proportionnellement à la taille. Il n'a pas été possible de faire appel à l'une des répartitions optimales des sous-échantillons des unités primaires dans les domaines d'étude faute de disposer de données sur la dispersion des variables au niveau des strates. Le tableau 4 présente la répartition des sous-échantillons d'unités primaires au sein des domaines d'étude ainsi que le taux de sondage du 1^{er} degré. On observe bien que le taux de sondage du 1^{er} degré est bien uniforme au sein de chaque domaine d'étude. Au niveau national, le taux de sondage du 1^{er} degré est de 0,06, ce qui correspond à l'observation en moyenne, de 6 unités primaires sur 100. Pour les domaines d'étude sur-échantillonnés, le taux est égal à 0,07 ou 0,08. Il est égal à 0,05 pour les 2 domaines d'étude sous-échantillonnés.

Tableau 3 : Structure de la base de sondage et de l'échantillon du 1^{er} degré

Dénomination du domaine d'étude	Dénomination de la strate	Effectif des ZD	Proportion des ZD %	Effectif de la population %	Proportion de la population	Répartition des 300 ZD par domaine d'étude			Répartition des ZD d'un domaine d'étude (répartition proportionnelle à la taille en ZD des strates)	Taux de sondage du 1 ^{er} degré
						Répartition proportionnelle à la taille en nombre de ZD	Répartition corrigée			
							Effectif	Effectif		
Lomé et Périphérie	Lomé	644	13,9	635 248	15,0				48	0,074
	Périphérie de Lomé	223	4,8	216 034	5,1				16	0,074
Sous-ensemble de Lomé		867	18,8	851 282	20,0	56	64	21,3	64	0,074
Région Maritime	Autre milieu urbain	93	2,0	89 589	2,1				5	0,054
	Milieu rural	892	19,3	809 600	19,1				48	0,054
Sous-ensemble de la Région Maritime		985	21,3	899 189	21,2	64	53	17,7	53	0,054
Région des Plateaux	Milieu urbain	171	3,7	166 929	3,9				9	0,052
	Milieu rural	893	19,3	798 711	18,8				46	0,052
Sous-ensemble de la Région des Plateaux		1 064	23,0	965 640	22,7	69	55	18,3	55	0,052
Région Centrale	Milieu urbain	128	2,8	115 583	2,7				10	0,082
	Milieu rural	361	7,8	320 119	7,5				30	0,082
Sous-ensemble de la Région Centrale		489	10,6	435 702	10,3	32	40	13,3	40	0,082
Région de la Kara	Milieu urbain	145	3,1	148 796	3,5				11	0,074
	Milieu rural	462	10,0	415 887	9,8				34	0,074
Sous-ensemble de la Région de la Kara		607	13,1	564 683	13,3	39	45	15,0	45	0,074
Région des Savanes	Milieu urbain	66	1,4	63 333	1,5				5	0,071
	Milieu rural	540	11,7	468 003	11,0				38	0,071
Sous-ensemble de la Région des Savanes		606	13,1	531 336	12,5	39	43	14,3	43	0,071
Ensemble du pays		4 618	100,0	4 247 832	100,0	300	300	100,0	300	0,065

7.3 Répartition de l'échantillon des ménages entre les strates d'un domaine d'étude

Au deuxième degré, 25 ménages sont prélevés dans chacune des 300 unités primaires tirées au 1^{er} degré, ce qui est conforme au choix de disposer d'un échantillon de 7500 ménages au niveau national. Le tableau 4 présente la répartition des 7500 ménages entre les strates.

Le taux global de sondage, celui des deux degrés réunis, n'est pas connu sauf de façon approximative, parce que la base de sondage ne contient pas d'information sur l'effectif des ménages. La colonne 7 du tableau 4 fournit pour chaque strate, un taux global de sondage estimé. Ce taux est basé sur l'effectif estimé des ménages calculé à partir des tailles moyennes des ménages par région qui sont :

- 4,8 pour la ville de Lomé ;
- 4,5 pour la Région Maritime ;
- 5,3 pour la Région des Plateaux ;
- 6,7 pour la Région Centrale ;
- 6,2 pour la Région de la Kara ;
- 7,8 pour la Région des Savanes.

Le taux global de sondage au niveau national est de 0,0095, ce qui correspond à l'observation de 9,5 ménages en moyenne sur 1000.

Tableau 4 : Structure de la base de sondage et de l'échantillon du 2^e degré

Dénomination du domaine d'étude	Dénomination de la strate	Effectif de la population	Effectif estimé des ménages	Répartition des 300 ZD (Effectif)	Répartition des 7500 ménages (%)	Taux de sondage global
Lomé et Périphérie	Lomé	635 248	132 343	48	1 200	0,0091
	Périphérie de Lomé	216 034	48 008	16	400	0,0083
Sous-ensemble de Lomé		851 282	180 351	64	1 600	0,0089
Région Maritime	Autre milieu urbain	89 589	19 909	5	125	0,0063
	Milieu rural	809 600	179 911	48	1 200	0,0067
Sous-ensemble de la Région Maritime		899 189	199 820	53	1 325	0,0066
Région des Plateaux	Milieu urbain	166 929	31 496	9	225	0,0071
	Milieu rural	798 711	150 700	46	1 150	0,0076
Sous-ensemble de la Région des Plateaux		965 640	182 196	55	1 375	0,0075
Région Centrale	Milieu urbain	115 583	17 251	10	250	0,0145
	Milieu rural	320 119	47 779	30	750	0,0157
Sous-ensemble de la Région Centrale		435 702	65 030	40	1 000	0,0154
Région de la Kara	Milieu urbain	148 796	23 999	11	275	0,0115
	Milieu rural	415 887	67 079	34	850	0,0127
Sous-ensemble de la Région de la Kara		564 683	91 078	45	1 125	0,0124
Région des Savanes	Milieu urbain	63 333	8 120	5	125	0,0154
	Milieu rural	468 003	60 000	38	950	0,0158
Sous-ensemble de la Région des Savanes		531 336	68 120	43	1 075	0,0158
Ensemble du pays		4 247 832	786 595	300	7 500	0,0095

8. Mise en œuvre du tirage des unités primaires

Les tirages des unités primaires sont réalisés de façon indépendante d'une strate à l'autre. Comme cela est indiqué plus haut, les unités primaires (ou zones de dénombrement) sont

tirées selon le mode de tirage systématique avec des probabilités proportionnelles aux tailles des unités. Nous utilisons ici la méthode fondée sur les cumuls des probabilités d'inclusion d'ordre 1 des unités exposée brièvement ci-après.

Soit U une population composée des M unités statistiques d'étiquettes $1, 2, \dots, r, \dots, M$ et de tailles respectives $X_1, X_2, \dots, X_r, \dots, X_M$. On désire sélectionner m unités de la population U selon le mode de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (tirage SPPT) des unités.

On désigne par π_r la probabilité d'inclusion d'ordre 1 de l'unité r , c'est-à-dire la probabilité pour l'unité r de faire partie de l'échantillon des m unités et par X la somme cumulée totale des tailles X_r , soit

$$X = \sum_{j=1}^M X_j$$

La taille relative p_r de l'unité r est définie par la relation

$$p_r = X_r / X \quad \forall r = 1, 2, \dots, M \quad (1)$$

Pour un tirage SPPT, la probabilité d'inclusion π_r est proportionnelle à la taille relative p_r , ce qui s'exprime par la double relation

$$\pi_r = k p_r = k X_r / X \quad \forall r = 1, 2, \dots, M$$

où k est une constante.

On montre que pour tout plan de sondage de taille fixe m (taille de l'échantillon), on a

$$\sum_{r=1}^M \pi_r = m \quad (2)$$

On en déduit

$$m = \sum_{r=1}^M \pi_r = k \sum_{r=1}^M \frac{X_r}{X} = k$$

D'où

$$\pi_r = m p_r = m X_r / X \quad \forall r = 1, 2, \dots, M \quad (3)$$

La procédure de tirage fondée sur les probabilités d'inclusion exige que soit vérifiée la condition :

$$0 < \pi_r < 1 \quad \forall r = 1, 2, \dots, M \quad (4)$$

Si pour une unité r , $\pi_r > 1$, ou bien cette unité est désignée d'office pour faire partie de l'échantillon avec la probabilité 1 et on aura alors à tirer $m-1$ autres unités parmi les $M - 1$ unités restantes, ou bien l'unité est segmentée en 2 nouvelles unités ou plus avant les tirages.

La procédure de tirage est fondée sur les cumuls des probabilités d'inclusion des unités. Pour plus de détails concernant la méthode de tirage, l'on se réfèrera au Manuel de l'utilisateur du logiciel ⁽¹⁾ TIRAGE 1.0.

⁽¹⁾ Le logiciel TIRAGE 1.0 est une réalisation de Julien Amegandjin. La version définitive de ce logiciel a été achevée en octobre 2005.

La liste des 300 unités primaires tirées figure en annexe. Chacune des unités primaires de cette liste est repérée par un numéro d'ordre allant de 1 à 300 et par le champ IDENTITE qui est une concaténation des codes de la région, de la préfecture (ou de l'arrondissement pour Lomé), du canton (ou de la ville, ou du quartier pour Lomé) et de la ZD. La ZD peut être également repérée par un code numérique de 4 chiffres qui est une concaténation du code de la strate et du rang de tirage dans la strate comme le montre le tableau 5 pour les ZD tirées de numéros d'ordre 8 à 12.

Tableau 5 : Autre code de repérage de la ZD pour les ZD de n° 8 à 12

N° d'ordre de la ZD	Code de la strate	Rang du tirage	Autre code de repérage de la ZD	IDENTITE
8	11	8	1108	1238261
9	11	9	1109	1238274
10	11	10	1110	1239288
11	11	11	1111	1239301
12	11	12	1112	1239315

Chaque ZD de la liste est présentée avec ses caractéristiques de la base de sondage ainsi que les caractéristiques du tirage.

9. Estimation du total d'une variable d'étude et coefficient de pondération correspondant

Soit y une variable d'étude du sondage dont on veut estimer le total Y . Rappelons les principales données concernant cette estimation.

- $U = \{1, 2, \dots, M\}$ désigne l'univers sondé ;
- Y est le total de la variable y étendue à l'ensemble de l'univers U , avec

$$Y = \sum_{k \in U} y_k$$

- L'échantillon du 1^{er} degré comporte m unités primaires (ou ZD); i désignant l'identité d'une unité de cet échantillon, on a

$$i = 1, 2, \dots, m$$
- Au 2^e degré, un échantillon de n unités secondaires ou ménages (n étant constant) est sélectionné dans chacune des m UP de l'échantillon du 1^{er} degré. Pour l'UP échantillonnée i , n ménages sont sélectionnés parmi les N_i ménages de l'UP i .

Nous allons utiliser la méthode de Des Raj pour construire l'estimateur \hat{Y} du total Y . Pour ce faire, désignons par \hat{Y}_1 l'estimateur du total de la variable y dans un sondage à un degré avec sélection de m unités par tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles des unités. Rappelons que \hat{Y}_1 a pour expression

$$\hat{Y}_1 = \sum_{i=1}^m \frac{y_i}{\pi_i}$$

Selon la méthode de Des Raj, l'estimateur \hat{Y} du total Y de la variable y dans le sondage à deux degrés a pour expression

$$\hat{Y} = \sum_{i=1}^m \frac{\hat{y}_i}{\pi_i} \quad (5)$$

où \hat{y}_i est l'estimateur du total de y dans l'UP i, soit

$$\hat{y}_i = \frac{N_i}{n} \sum_{j=1}^n y_{ij} \quad (6)$$

n et N_i étant définis plus haut.

Si la valeur de l'effectif N_i pour l'UP i est la même lors des tirages des deux degrés, alors \hat{Y} a pour expression

$$\hat{Y} = \sum_{i=1}^m \frac{N}{mN_i} \frac{N_i}{n} \sum_{j=1}^n y_{ij}$$

soit
$$\hat{Y} = \frac{N}{mn} \sum_{i=1}^m \sum_{j=1}^n y_{ij} \quad (7)$$

Le coefficient de pondération W_i pour l'estimation du total Y est une constante et a pour expression

$$W_i = \frac{N}{mn} \quad \forall i = 1, 2, \dots, m \quad (8)$$

W_i est comme il fallait s'y attendre, égal à l'inverse de la probabilité de sélection de toute unité secondaire qui est aussi une constante. L'échantillon est donc auto pondéré, ce qui simplifie grandement les estimations.

Mais si la valeur de l'effectif N_i pour l'UP i a été actualisée avant les tirages du 2^e degré et prend la valeur K_i , alors l'estimateur \hat{Y} a pour expression

$$\hat{Y} = \sum_{i=1}^m \frac{N}{mN_i} \frac{K_i}{n} \sum_{j=1}^n y_{ij}$$

soit
$$\hat{Y} = \frac{N}{mn} \sum_{i=1}^m \frac{K_i}{N_i} \sum_{j=1}^n y_{ij} \quad (9)$$

Le coefficient de pondération W_i pour l'estimation du total Y n'est plus une constante. Il dépend de chaque UP échantillonnée et a pour expression

$$W_i = \frac{N}{mn} \frac{K_i}{N_i} \quad \forall i = 1, 2, \dots, m \quad (10)$$

Les formules (9) et (10) définissent l'estimateur du total d'une variable d'étude y. Mais la base de sondage disponible possède une lacune : les effectifs N_i n'y figurent pas. On a dû utiliser les tailles relatives H_i / H au lieu des tailles relatives N_i / N pour tirer les unités

primaires, H_i étant l'effectif de la population dans l'UP i et H , l'effectif total de la population de l'univers. La valeur K_i sera observée lors du redénombrement des ménages dans les UP échantillonnées lors des travaux de cartographie. Le coefficient de pondération à utiliser et l'estimateur du total de y sont alors définis respectivement comme suit :

$$W_i = \frac{H}{mn} \frac{K_i}{H_i} \quad \forall i = 1, 2, \dots, m \quad (11)$$

et

$$\hat{Y} = \frac{H}{mn} \sum_{i=1}^m \frac{K_i}{H_i} \sum_{j=1}^n y_{ij} \quad (12)$$

3. Définitions des concepts

Ménage

Un ménage peut être une unité composée d'une ou de plusieurs personnes. Un certain nombre de critères peuvent être utilisés pour définir un ménage. Une distinction de base devra être établie entre ménage et unité familiale. L'unité familiale implique un critère de parenté, lorsque ses membres sont liés par le sang, le mariage ou l'adoption. Un ménage peut consister en une ou plusieurs familles. Il est aussi possible pour une famille de faire partie de plusieurs ménages, temporairement ou de manière permanente. Par exemple, une femme mariée peut continuer à vivre dans le ménage de son père pendant qu'elle est encore jeune, tandis que son mari vit sous un autre toit.

Pour le QUIBB, un ménage est un groupe de personnes qui normalement vivent et mangent ensemble. Il faut aussi que les membres reconnaissent l'autorité d'un seul chef de ménage, que cette personne vive actuellement avec le reste des membres du ménage ou pas.

Dans les ménages polygames, quand les épouses vivent dans des logements ou complexes différents, cuisinent séparément et prennent des décisions de manière indépendante, chaque épouse est traitée comme un ménage distinct.

Les membres d'un ménage qui normalement résident en son sein sont considérés comme membres de fait, qu'ils soient ou non présents au moment de l'entretien. Le ménage est une unité économique dont les membres possèdent un lien de type économique. C'est ainsi qu'ils peuvent partager la même activité de production, l'argent gagné ou une maison. Le QUIBB permet de réunir des informations concernant un large éventail d'événements clés, qui sont l'expression de ce comportement économique. Il est donc essentiel que toutes les personnes qui ont participé aux décisions ou ont été touchées par les résultats de ces décisions, soient incluses dans le ménage.

Les visiteurs qui sont présents au sein du ménage au moment de l'enquête, même si c'est pour plusieurs semaines, ne sont pas considérés comme membres réguliers du ménage en question.

Chef de ménage

Le chef de ménage est le preneur de décision clé au sein du ménage, et son autorité est reconnue par les autres membres du ménage. Il est possible que le principal contributeur au revenu du ménage ne soit pas nécessairement le chef de ménage. Dans beaucoup de sociétés africaines l'adulte de sexe masculin, le plus âgé est souvent considéré comme le chef de ménage, qu'il soit ou non le principal contributeur au revenu du ménage.

En tant que preneur de décision clé, le chef de ménage est la personne qui est la plus au courant de ce qui se passe dans le ménage, et il/elle sera souvent la personne la plus appropriée à interroger. Cependant, il est possible que le chef de ménage ne soit pas en mesure de répondre à toutes les questions avec exactitude, s'il n'est pas le principal contributeur au revenu du ménage, ou si d'autres membres du ménage possèdent leur propre domaine d'autorité. En de tels cas, d'autres membres du ménage peuvent assister le chef de ménage durant l'entretien. Par exemple, les frères et sœurs plus âgés peuvent être mieux informés sur le niveau exact de la scolarité des plus jeunes membres du ménage.

Une situation particulière peut se manifester lorsqu'il y a absence du chef de ménage. La personne reconnue comme étant le chef de ménage peut ne pas être un membre du ménage qui y réside habituellement. Par exemple, un mari polygame peut être le chef de plusieurs

ménages (le ménage où il est de jour sera alors retenu), un chef de ménage rural peut émigrer à la ville pour chercher un emploi et laisser sa famille derrière lui au village. Dans les deux cas, il est possible que le mari reste le principal preneur de décision du ménage, malgré de longues périodes d'absence. Il est essentiel que les chefs de ménage absents soient comptés avec leurs ménages, même lorsqu'ils sont absents durant plus de six mois sur les douze derniers mois.

4. Définitions des indicateurs de base

L'accès à l'eau pour boire est défini pour les ménages vivant à moins de 30 minutes d'une source d'eau utilisée pour boire.

La source d'eau potable est définie pour les ménages utilisant le robinet dans le logement ou la concession, le robinet public extérieur, le forage/puits protégé ou équipé de pompe.

Les toilettes saines : sont définies pour les ménages utilisant les WC avec chasse d'eau (avec égout ou fosse sceptique) ou latrines ventilées améliorés.

L'évacuation saine d'ordures ménagères : est définie pour les ménages utilisant le dépotoir public reconnu ou l'enlèvement de porte en porte pour évacuer leurs ordures.

L'évacuation saine des eaux usées du ménage : est définie pour les ménages utilisant le réseau d'égouts ou les rigoles pour évacuer leurs eaux usées.

Le combustible sans bois/charbon de cuisine : est définie pour les ménages utilisant l'électricité, le gaz butane ou le pétrole pour faire la cuisine.

Les chômeurs comprennent les personnes âgées de 15 ans et plus qui ne travaillaient pas et n'étaient pas absents du travail au cours des sept derniers jours précédant l'enquête, et qui ont cherché du travail et était prêt à travailler au cours des quatre dernières semaines. La population inactive, les élèves/étudiantes (principalement), les handicapés/infirmes et les retraitées ne sont pas pris en compte.

Le sous-emploi concerne les personnes âgées de 15 ans qui ont travaillé ou étaient absentes du travail et qui ont cherché à augmenter ses revenus au cours des 7 derniers jours, et qui sont prêtes à prendre du travail supplémentaire dans les 4 prochaines semaines.

Le taux d'alphabétisation adulte : est définie pour les personnes âgées de 15 ans et plus sachant lire et écrire une phrase simple dans une langue quelconque.

Le taux d'alphabétisation juvénile : est définie pour les personnes âgées de 15 à 24 ans sachant lire et écrire une phrase simple dans une langue quelconque.

Ecole primaire : les estimations se rapportent aux enfants âgés de 6 à 11 ans.

- L'accès est défini pour les enfants vivant dans des ménages situés à moins de 30 minutes d'une école primaire (CP1 au CM2),
- Le *taux (net) de fréquentation* est basé sur les enfants fréquentant actuellement l'école primaire, il exprime l'*utilisation*,
- La *satisfaction* concerne les enfants actuellement à l'école primaire et qui n'ont cité aucune cause d'insatisfaction avec l'école fréquentée.

Ecole secondaire : les estimations se rapportent aux enfants âgés de 12 à 18 ans

- L'accès est défini pour les enfants vivant dans des ménages situés à moins de 30 minutes d'une école secondaire (6^{ième} à la Terminale),
- Le *taux (net) de fréquentation* est basé sur les enfants fréquentant actuellement l'école secondaire, il exprime l'*utilisation*,
- La *satisfaction* concerne les enfants actuellement à l'école secondaire et qui n'ont cité aucun problème.

Le taux brut de fréquentation scolaire correspond au pourcentage d'enfants qui fréquentent un niveau scolaire (qu'ils appartiennent ou non au groupe d'âges correspondant à ce niveau) par rapport à la population d'âge scolaire correspondant à ce niveau.

L'accès à un service de santé est défini pour les personnes vivant dans des ménages situés à moins de 30 minutes d'un service de santé.

Le besoin d'un service de santé est défini pour les personnes malades ou blessées au cours des 4 dernières semaines.

L'utilisation d'un service de santé est définie pour les personnes (malades/blessées ou non) qui ont été consultées par un personnel de santé ou un guérisseur traditionnel pour une raison quelconque au cours des 4 dernières semaines.

La satisfaction dans le service de santé est définie pour les personnes qui ont été consultées par un personnel de santé ou un guérisseur traditionnel au cours des 4 dernières semaines et qui ont eu un (des) problème(s) au moment de leur visite.

L'assistance à l'accouchement par un professionnel de santé est définie pour les enfants de moins de 5 ans et dont leur mère a été assistée par un médecin, une infirmière ou une sage-femme au cours de leur naissance.

- Qualité des données : erreurs de sondage, évaluation (comparaison des résultats de l'enquête avec d'autres précédentes), avertissements

5. Questionnaires

Les questionnaires sont spécialement conçus pour une lecture optique. Toutes les questions sont pré-codées. Une fois rempli, le questionnaire est passé par un scanner pour la saisie des données.

Les questionnaires (voir annexe) sont les suivants :

- le questionnaire de base
- le questionnaire revenu/dépenses

LE QUESTIONNAIRE DE BASE

Le questionnaire de base est composé de 8 sections qui sont décrites dans les chapitres suivants :

Section A	Informations sur le questionnaire
Section B	Liste des membres du ménage
Section C	Éducation
Section D	Santé
Section E	Emploi
Section F	Possessions du ménage
Section G	Caractéristiques du logement
Section I	Enfants de moins de cinq ans

Les sections de B à E concernent les informations au niveau individuel, et les sections de F et G les informations au niveau du ménage. La Section I est conçue pour les informations au niveau individuel concernant les enfants âgés de moins de 5 ans.

Un questionnaire peut contenir les informations sur les ménages composés au maximum de 10 membres dont 4 enfants de moins de 5 ans. Pour les ménages avec plus de 10 membres ou les ménages de plus de 4 enfants au-dessous de 5 ans, il faudra utiliser d'autres questionnaires pour les individus supplémentaires.

Les questionnaires supplémentaires sont identifiés dans la question A.7, le numéro du questionnaire. Le questionnaire principal possède le numéro 1 ; les questionnaires supplémentaires sont numérotés de 2 à 9, tel que requis. Seuls le Numéro de Référence, le numéro de la grappe, celui du ménage et celui du questionnaire sont enregistrés en Section A des questionnaires supplémentaires. Les Sections B, C, D, E et I doivent être remplies tel que requis pour les membres/enfants supplémentaires.

Section A. INFORMATIONS SUR LE QUESTIONNAIRE

La première section dans le QUIBB fournit des informations permettant d'identifier le ménage soumis à un entretien. Le contrôleur de terrain a, pour des raisons d'identification, une liste des unités d'habitation et des ménages correspondants à interviewer.

Section B. LISTE DES MEMBRES DU MENAGE

Cette section concerne les caractéristiques individuelles de tous les membres du ménage. Elle permet d'identifier tous les membres du ménage et de recueillir des informations portant sur quelques aspects démographiques du ménage.

Section C. ÉDUCATION

Les indicateurs clés ayant trait à l'éducation concernent les taux de scolarisation et d'abandon des études. Le taux de scolarisation est obtenu selon l'âge à partir de question C.6, "Est ce que [NOM] fréquente actuellement l'école ?". La classification d'un individu ayant abandonné les études est obtenue en combinant les questions C.6 et C.5 "Est ce que (NOM) a fréquenté l'école l'année dernière?" et C.10. Les personnes ayant abandonné les études sont celles qui ne fréquentent pas l'école actuellement, qui fréquentaient l'école l'année précédente et qui n'ont pas terminé leurs études. D'autres indicateurs sur l'éducation comprennent le niveau le plus élevé atteint (année d'études) et le type d'école fréquentée (publique ou privée).

Section D. SANTE

Un aspect essentiel du bien-être du ménage est la possibilité d'accès aux soins de santé médicaux lorsque nécessaires. Le QUIBB est conçu pour collecter des données sur les raisons pour lesquelles une attention particulière doit être portée : fréquence d'utilisation des services de santé, satisfaction concernant les services fournis, et dans une autre section, accès aux services de santé. Il s'intéresse aussi à l'utilisation des préservatifs chez les jeunes et à la santé de la reproduction chez les femmes.

Section E. EMPLOI

Les questions de la section sur l'emploi sont posées à tous les membres du ménage âgés de cinq (5) ans et plus. Le but de la Section E est d'appréhender les aspects relatifs à l'emploi : le statut professionnel (par ex. : employé ou travailleur indépendant), le secteur, (public ou privé), la branche d'activité (par ex. : agriculture, services, etc.), et le statut professionnel (travailleur salarié, chômeur ou inactif). Le travail des enfants pourra aussi être étudié.

Section F. POSSESSIONS DU MENAGE

Dans cette section on enregistre les biens des ménages ainsi que leur situation économique. Les possessions d'une maison et d'actifs productifs tels que la terre et le bétail, sont des composants importants du bien-être des ménages. Ils sont aussi considérés comme des indicateurs significatifs des conditions de changement économique et du niveau de vie. Le bétail constitue une forme habituelle d'accumulation de richesse et fournit une mesure importante du bien-être économique.

Section G. CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

Cette section concerne les infrastructures et services communautaires essentiels. Son objectif est d'obtenir une mesure générale du degré d'accès à un certain nombre d'infrastructures de base, considérées comme étant particulièrement sensibles aux conditions économiques, comme l'eau, le combustible, l'assainissement, les marchés et le transport.

Section H. Prédicteurs de pauvreté

Cette section n'a pas été retenue pour ce premier QUIBB. En effet, ces prédicteurs sont constitués d'un ensemble de biens et de caractéristiques des ménages qui est identifié à partir d'un modèle pour lequel les données n'existaient pas. Cependant, à partir des données de l'enquête actuelle, il sera possible d'identifier ces prédicteurs et de s'en servir pour apprécier la pauvreté avec des enquêtes légères.

Section I. ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

Les informations collectées dans cette section permettront d'évaluer la situation sanitaire des enfants âgés de moins de 60 mois (moins de 5 ans).

QUESTIONNAIRE REVENU&DEPENSES

Le questionnaire revenu&dépenses (QRD) doit être rempli après le passage complet du questionnaire de base. Le questionnaire revenu&dépenses comprend la page de garde relative aux identifiants du ménage, ainsi que six sections :

Section J	Production agricole
Section K	Biens durables
Section L	Autoconsommation
Section M	Dépenses courantes de consommation du ménage
Section N	Dépenses moins courantes de consommation du ménage
Section O	Revenu du ménage

Les informations de ces différentes sections sont à obtenir pour le ménage. Cependant pour certaines d'entre elles, l'information du ménage sera la somme des informations des différents membres.

Chaque page du questionnaire se présente sous la forme d'un tableau. Chaque ligne du tableau est relative à un item particulier. Pour chaque item, la première colonne du tableau est une question filtre, pour savoir si « Oui » ou « Non » le ménage possède/a consommé, a acheté ou a reçu cet item. Si la réponse est positive, on continue en posant les autres questions relatives à cet item (même ligne). Si la réponse est négative, on continue sur l'item (la ligne) suivant(e). En-dehors des sections J et O, les biens ou produits concernés ici sont ceux destinés directement aux besoins du ménage. Par conséquent, les biens ou produits acquis pour l'exploitation agricole ou non-agricole du ménage ne seront pas pris en compte.

Section J. PRODUCTION AGRICOLE.

Cette section vise à apprécier la production agricole du ménage ainsi que la partie vendue, en quantité et en valeur, à travers une liste de 32 cultures allant des céréales aux cultures d'exportation en passant par les légumes, les légumineuses et les fruits.

Section K –BIENS DURABLES DU MENAGE

Les biens durables sont des biens que le ménage peut utiliser pendant plusieurs années ou au moins pendant un an pour satisfaire les besoins d'un ou plusieurs membres du ménage. Ces biens portent sur l'électroménager, le transport, les communications. Les biens appartenant pour l'essentiel à l'exploitation ou l'unité de production du ménage ne sont pas pris en compte.

Section L – AUTO – CONSOMMATION.

L'autoconsommation est relative à la consommation, par le ménage, des biens qu'il a produits (manioc, plantain, etc.), élevés, cueillis, pêchés ou chassés lui-même.

Dans cette section, on veut évaluer les produits de la récolte du ménage, de son élevage, de la pêche, de la cueillette ou de la chasse effectuée par l'un de ses membres et dont il a consommé une partie (avant de vendre le reste éventuellement).

Section M – DÉPENSES COURANTES DE CONSOMMATION

Les dépenses courantes de consommation sont les dépenses que l'on fait :

- tous les jours comme les dépenses de produits alimentaires pour la consommation des membres du ménage.
- toutes les semaines comme les dépenses de combustibles, de transport pour la satisfaction des besoins du ménage.

On renseigne pour chacun des 183 biens/services listés, la dépense moyenne mensuelle ainsi que le nombre de mois de sa consommation dans l'année. Ce qui permet une estimation de la consommation sur une durée de 12 mois.

Les dépenses moins fréquentes comme les dépenses d'hospitalisation, les dépenses de réparation de logement, les achats de vêtement, les dépenses de funérailles, les dépenses occasionnées par les différentes fêtes religieuses sociaux ou familiales ... ces dépenses même, si elles entraînent des dépenses alimentaires ou de transport, seront prises en compte plus loin, à la section N, parce que leurs méthodes d'extrapolation sont différentes de celles des dépenses courantes.

Lorsqu'on parle de dépenses et surtout de dépenses courantes, il y a les dépenses faites par le chef de ménage mais aussi toutes autres dépenses de mêmes types faites par les autres membres du ménage. Les autoconsommations du ménage ne sont pas enregistrées à nouveau. Car les dépenses comprennent les achats monétaires, mais aussi le troc (échange d'un produit contre un autre).

Les produits consommés sont classés par groupe. Il y a 17 groupes :

1. Céréales, farines et produits à base de céréales
2. Racines et tubercules, farines et produits à base de tubercules
3. Légumineuses et noix
4. Fruits
5. Légumes
6. Aliments préparés hors du ménage
7. Viandes, volailles et poissons
8. Produits d'origine animale
9. Huiles et matières grasses
10. Sucre, produits sucrés, existants, boissons, tabacs
11. Conserves et condiments
12. Articles personnels (dépenses hors scolarisation)/jeux
13. Produits de toilettes et d'entretien
14. Logement, électricité et autres énergies, Eau
15. Transports et communications
16. Services domestiques (bonne, cuisinier, jardinier, gardien etc.
17. Services pour l'habitation à l'exception des services domestiques

Section N - DÉPENSES MOINS COURANTES DE CONSOMMATION

Les dépenses moins courantes sont des dépenses qui, généralement, ne sont pas effectuées tous les mois, mais le sont sur une période de 3 à 12 mois. Une liste de 77 biens/services est ventilée selon des dépenses d'achat de terrains, de transport, de santé, de voyages, de vêtements, tissus et chaussures, d'articles personnels, de construction de maison, de petites réparations de logement, d'achat d'articles de ménage ou de meubles, de loisirs et culture, de fêtes religieuses et événements familiaux ou sociaux, d'autres dépenses non alimentaires, d'éducation.

Une sous-section y est consacrée aux :

DEPENSES D'INPUTS DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

Section O – REVENU DU MÉNAGE.

Cette section comptabilise tous les revenus des membres du ménage. Il s'agit en particulier des revenus provenant des activités agricoles, des activités de l'élevage et de la pêche, des salaires et autres revenus non agricoles, des transferts reçus et diverses recettes.